DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 12390 – 6 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Laurens | – DIMANCHE 25-LUNDI 26 NOVEMBRE 1984

Le plan du gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie

- *Référendum sur l'indépendance avant 1986*
- *Dissolution éventuelle de l'Assemblée territoriale*

Dès son retour d'Alsace, le vendredi soir 23 novembre, M. François Mitterrand a examiné le plan mis au point, au cours de la journée, par MM. Laurent Fabius et Georges Lemoine pour essayer de mettre un terme à la situation insurrectionnelle qui règne depuis une semaine en Nouvelle-Calédonie et de trouver une solution politique à une crise qui risque à tout moment de dégénérer en affrontement direct et armé entre les militants indépendantistes du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) et une communauté européenne excédée par les actions de ces séparatistes.

Soucieux d'empêcher que cette situation ne pourrisse davantage, le président de la République, le premier ministre et le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM ont décidé d'accélérer le processus d'autodétermination du *territoire*. Selon leur analyse, aucune issue n'est désormais concevable en dehors de l'accession du territoire à l'indépendance, étant entendu que l'indépendance ne pourrait être acceptable que dans la mesure où elle aurait été préparée conjointement et démocratiquement par toutes les parties concernées.

Mais comment convaincre la communauté européenne, unanimement opposée, ou presque, à une telle perspective, et qui se sent d'autant plus légitimée dans son opposition aux indépendantistes que son principal porte-drapeau, le Rassemblement pour *la Calédonie dans la République* (RPCR) vient de triompher aux élections du dimanche 18 novembre en enlevant 34 des 42 sièges de la nouvelle Assemblée territoriale ?

Bien qu'il ne dispose pour l'instant d'aucunes garanties, ni de la part du FLNKS, avec lequel M. Lemoine négocie discrètement depuis plusieurs jours, et encore moins de la part du RPCR, qui n'attend du pouvoir que le rétablissement de l'ordre civil sur le territoire, le gouvernement semble prêt à abattre de nouvelles cartes si ses interlocuteurs manifestent une volonté d'apaisement égale à la sienne.

Tel qu'il a été soumis par M. Fabius à M. Mitterrand vendredi soir, le schéma élaboré par le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM et l'Hôtel Matignon prévoit de substituer un nouveau dispositif au statut d'autonomie interne dont l'application devait déboucher en 1989, sur l'organisation d'un référendum sur l'avenir politique de la Nouvelle-Calédonie, après que les modalités en eussent été définies par un comité réunissant les représentants de l'Etat et les dirigeants des principales composantes politiques locales.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR — Souvenir

Renforts de gendarmes mobiles au-delà des mers. La métropole qui s'inquiète. Des « indigènes » en rébellion. Des Blancs nés là-bas et qui veulent y rester. Deux communautés qui s'observent, anxieuses. Déjà des attentats et des blessés. Un référendum sur l'autodétermination...

La Nouvelle-Calédonie célèbre à sa manière le trentième anniversaire du début de l'insurrection algérienne. On a un peu, d'ici, le sentiment inquiétant d'assister au remake d'un très mauvais film.

BRUNO FRAPPAT.

Avec ce numéro

LE MONDE AUJOURD'HUI

Sciences, médecine, formes et idées nouvelles

La publicité et les médias du futur

Un fichier d'EDF détourné par le PCF ?

La commission informatique et libertés estime que la fraude est « vraisemblable »

Le Parti communiste dément, malgré la vraisemblance de l'accusation, avoir « détourné » un fichier de cadres d'EDF-GDF pour leur envoyer un bulletin de propagande. Ce n'est *ni le premier ni, sans doute, le dernier* détournement de ce genre, mais cette affaire a le mérite d'attirer l'attention sur une pratique prohibée par la loi et dangereuse pour les libertés.

Au printemps dernier, des cadres d'EDF-GDF s'étaient étonnés de recevoir à domicile un numéro de la revue *Avancées*, un mensuel édité par le Parti communiste et destiné aux ingénieurs, cadres et techniciens. Une vingtaine de destinataires s'en étaient plaint à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), soupçonnant un détournement de fichier.

Après enquête, la CNIL a estimé que ce détournement était « *vraisemblable* ». Mais elle n'a pu obtenir de preuve matérielle, explique son président, M. Jacques Fauvet.

La commission soupçonne la CGT ou un de ses militants d'être à l'origine de ce détournement. Comme les autres syndicats représentés au comité d'entreprise d'EDF, la CGT a accès aux différents fichiers de personnels de la société.

Le PCF conteste vigoureusement avoir bénéficié d'un tel détournement. Il s'agit de pures « *calomnies* » affirme l'*Humanité* du 24 novembre qui accuse Radio Monte-Carlo, la première à avoir parlé de cette affaire, d'« *affabuler* ».

Le quotidien communiste publie *un démenti de M. Michel Laurent,* rédacteur en chef d'*Avancées*. L'explication de celui-ci est la suivante : « *En nous appuyant sur nos militants, sur l'existence d'un certain nombre d'annuaires publics d'anciens élèves d'écoles ou de cadres d'EDF-GDF, nous avons constitué une liste de quinze mille ingénieurs et cadres de cette entreprise sur les soixante mille existant (...) Nous leur avons envoyé un numéro spécial de notre mensuel* Avancées *(...) dans le but de faire connaître nos idées et nos propositions, de développer la promotion de notre publication* ».

M. Laurent assorti son démenti d'une démonstration : la preuve que nous n'avons pas utilisé le fichier d'EDF, c'est que si nous l'avions fait nous aurions été condamnés. Or la Commission de l'informatique et des libertés s'est bornée à nous rappeler « *l'interdiction d'utiliser les fichiers à des fins qui ne correspondent pas à celles qui ont été déclarées à la Commission* ».

B. L. G.

(Lire la suite page 9.)

Le rendez-vous de Damas

Après la brouille à propos du Liban, M. Mitterrand se rend en Syrie pour relancer une coopération

De notre envoyé spécial

Damas. – « *La Syrie n'est pas riche, mais les Syriens le sont* », nous confiait à Damas un homme d'affaires. La formule frappe mais mérite d'être nuancée pour être juste. Ce pays de 184 500 kilomètres carrés – le tiers de la France, – peuplé de près de dix millions d'habitants, où M. François Mitterrand est le premier chef d'Etat français à se rendre en visite officielle depuis l'indépendance en 1943, n'est pas, en effet, le plus mal loti du tiers-monde.

Il se situerait, selon les statistiques de 1981, sur 198 pays recensés, au 61ᵉ rang avec un PNB de 15 580 dollars, et au 89ᵉ rang avec un PNB par habitant et par an de 1 675 dollars. Et *s'il* y a proportionnellement beaucoup de citoyens aisés, les Syriens ayant le sens du commerce et de l'industrie, il en est aussi de pauvres, en particulier dans les régions périphériques du Sud et du Nord-Est, l'Etat devant consacrer une bonne partie de ses ressources à une armée qui est toujours sur le pied de guerre.

En dix ans, le visage de la Syrie – renommée pour ses richesses archéologiques et touristiques – s'est considérablement modifié : la population a pratiquement doublé, des routes et des autoroutes ont été tracées, les villes ont grandi, *généralement* de façon harmonieuse, les maisons traditionnelles des villages de montagne ont été détruites et reconstruites en béton, gagnant en confort ce qu'elles perdaient en beauté, le niveau de vie s'est élevé. « *Dans l'ensemble, sur le plan économique, social et militaire, ça marche plutôt bien* », résumait un diplomate.

PAUL BALTA.

(Lire la suite page 4.)



La dernière croisade de l'abbé Pierre

« *Ne jetez pas votre cœur à la poubelle, il peut encore servir* » : dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, c'est la dernière « recommandation », par voie d'affiche, des communautés Emmaüs, dont le fondateur, l'abbé Pierre, tenait une conférence, vendredi soir 23 novembre à Paris. Vingt-cinq mille personnes sans domicile fixe dans la seule capitale, des organisations charitables — Secours catholique, Secours populaire, Armée du salut, Emmaüs, Aide à toute détresse, etc. — submergées d'appels d'urgence : ce que l'on appelle improprement la « nouvelle » pauvreté — la crise économique a éclaté il y a maintenant dix ans, — doit interpeller, avec sensibilité, mais sans sensiblerie, l'ensemble du pays.

« *Chacun doit manger à sa faim* », avait déclaré M. Mitterrand, lors du conseil des ministres du 17 octobre, où quelques mesures ont commencé d'être prises. C'est dans ce but que trois associations — le Secours catholique, l'Armée du salut et Emmaüs — viennent de créer une banque alimentaire, à l'image d'institutions existant aux Etats-Unis et au Canada. L'abbé Pierre s'est particulièrement élevé contre le fait que des surplus agricoles étaient détruits en France, chaque année, en pure perte.

Devant une salle muette de respect et d'émotion — d'entrée de jeu, il avait demandé qu'on n'applaudisse pas à l'un quelconque de ses propos, — l'abbé Pierre a entrepris ce qui sera peut-être, selon son propre sentiment, sa dernière croisade. Trois mille personnes avaient pris place — à raison de 10 F, 50 F et 100 F le prix d'entrée, — vendredi soir 23 novembre, dans le grand auditorium du Palais des Congrès à Paris, pour entendre le nouvel appel du fondateur des communautés Emmaüs.

A l'âge de soixante-douze ans et malgré une santé précaire, l'abbé Pierre n'a rien perdu de son ardeur « *au service des plus souffrants* », et même si son discours de vendredi — deux tours et demi d'horloge — a comporté quelques longueurs et deux ou trois naïvetés, l'essentiel de son message a été compris par une assistance réceptive.

MICHEL CASTAING.

(Lire la suite page 17.)

M. EDGAR FAURE

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Edgar Faure, membre de l'Académie française, sénateur, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 25 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien président du conseil de la IVᵉ République, qui fut ministre du général de Gaulle sous la Vᵉ et président de l'Assemblée nationale, répondra aux questions d'André Passeron et de Daniel Vernet, du *Monde*, et de Dominique Pennequin et de Gilles Leclerc, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 25 novembre. – *Côte-d'Ivoire* : manœuvres franco-ivoiriennes
Sénégal : élections municipales.
Uruguay : élections générales.

Lundi 26 novembre. – *Syrie* : visite du président Mitterrand (jusqu'au 27).
Bruxelles : conseil des ministres des affaires étrangères de la CEE.

Mardi 27 novembre. – *Luxembourg* : conseil des ministres des affaires étrangères de la CEE.
Chili : nouvelle *protesta* à Santiago.

Mercredi 28 novembre. – *Luxembourg* : réunion Espagne-CEE.

Jeudi 29 novembre. – Rencontre François Mitterrand-Margaret Thatcher.

Vendredi 30 novembre. – *Washington* : rencontre Reagan-Kohl.

Samedi 1er décembre. – *Australie* : élections législatives anticipées.

Sports

Lundi 26 novembre. – Début des Internationaux de tennis d'Australie à Melbourne (jusqu'au 9 décembre).

Mercredi 28 novembre. – *Football* : troisième tour aller de la coupe de l'UEFA.

Jeudi 29 novembre. – *Basket-ball* : France-Pologne à Nancy pour la qualification aux championnats du monde 1986.

Samedi 1er décembre. – Session extraordinaire du Comité international olympique à Lausanne (jusqu'au 2 décembre). *Football* : dernière journée des matches aller du championnat de France de première division. *Ski alpin* : début de la coupe du monde à Sestrière (Italie).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Laurens, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Directeur de la rédaction :
Thomas Ferenczi.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1 080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 550 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 35 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 450 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 150 pes. ; E.-U., 1,10 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 75 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 800 L. ; Liban, 475 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 35 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,70 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

IL Y A CINQUANTE ANS, L'ASSASSINAT DE KIROV

Le prétexte aux grandes purges de Staline

Pourra-t-on écrire un jour le roman policier véritable de l'assassinat de Serge Meronovitch Kirov ? Cinquante ans après l'événement, ce que l'on en sait de certain se ramène à ceci.

Le 1er décembre 1934, Kirov, chef du Parti communiste à Leningrad, arrive à l'Institut Smolny, l'ancien collège de jeunes filles qui est depuis la révolution le siège du PC. Son garde du corps, Borissov, l'a laissé à l'entrée de l'immeuble. Dans son bureau se trouve un communiste encore jeune – il est âgé de trente ans, – Leonid Nicolaïev. Il a un revolver. Il tire. Kirov est mortellement atteint. Lorsqu'il apprend la nouvelle, Staline fait signer en toute hâte un décret qui va lui permettre d'ordonner des purges massives et monstrueuses et de « nettoyer » enfin le parti des éléments gênants pour lui.

Au-delà de ces quelques faits, l'essentiel nous échappe. Nicolaïev tira les coups de feu. Mais agissait-il pour le compte de quelque puissant personnage ? Et, si oui, quel était l'objectif visé par le commanditaire du crime ?

Commençons par le b a ba de toute enquête de ce genre : le portrait de la victime. Un homme jeune encore : il est né le 15 mars 1886. Il est membre du PC depuis 1904. Il a milité clandestinement à Tomsk, puis à Irkoutsk. En 1917, il préside le comité militaire révolutionnaire d'Astrakan, puis combat contre l'armée de Denikine. En 1921, il est secrétaire du comité central d'Azerbaïdjan, et il devient, la même année, membre du comité central du Parti bolchevik soviétique. Il sera titulaire deux ans plus tard. Puis membre suppléant du bureau politique en 1926 et membre titulaire de la direction suprême en 1930.

Numéro deux du parti

Il dut, dès le début, se ranger aux côtés de Staline puisqu'en 1925 il a été dépêché à Leningrad avec Molotov, Vorochilov, Ordjonikidze, Kalinine, Andreïev pour, assure la propagande du régime, « *démasquer la politique à double face et la trahison du groupe Trotski-Zinoviev* ». Zinoviev avait conservé une grande influence dans cette ville dont il fut le patron. C'est Kirov qui va faire place nette pour implanter le stalinisme dans ce fief de l'ennemi.

En 1925, il devient secrétaire du comité régional de Leningrad – il est donc lui-même le successeur de Zinoviev – et membre du comité bureau du comité central pour le Nord-Ouest. C'est déjà un puissant. Et son ascension ne s'arrête pas là. A l'issue du dix-septième congrès du parti (26 janvier-10 février 1934), il est aussi nommé secrétaire du comité central. Pourtant, il ne se hâte pas de prendre ses nouvelles fonctions et reste quelques mois en sa ville. Le voilà héritier apparent de Staline : sans doute pressent-il que c'est le poste le plus dangereux qui soit.

En cette fin de 1934, secrétaire du comité central et membre du bureau politique, il est le numéro deux du parti. Enfin, il se décide à faire ses valises. Il est encore en poste à Leningrad ce 1er décembre, mais pour quelques jours seulement, lorsque le geste de Nicolaïev libère les forces de la terreur.

Une dernière touche au portrait : Kirov était un bel homme. Cette précision n'est pas nécessairement futile puisque, ici ou là, l'hypothèse du crime passionnel fut envisagée. Le patron de l'appareil du parti à Leningrad aurait apprécié les charmes de Mme Nicolaïev. A vrai dire, l'histoire du mari bafoué n'a pas retenu très longtemps l'attention. Et puis Nicolaïev est sorti si vite de la tragédie ! Ce personnage, que l'on a aussi présenté comme un communiste romanesque et déçu, a été jugé à huis clos à la fin de décembre de la même année avec treize jeunes gens, tous condamnés à mort et immédiatement exécutés. Il eût été pourtant intéressant de l'interroger en public sur quelques anomalies qui continuent d'intriguer tout un chacun.

Nicolaïev n'était pas sans passé. Il avait été exclu du parti. Pourquoi ? Puis réintégré. Pourquoi ? Quelques jours avant l'assassinat, il avait été trouvé porteur d'une arme et en possession d'un plan de l'Institut Smolny. Pourquoi avait-il été immédiatement relâché sans même faire l'objet, apparemment, d'une surveillance ?

La chasse aux « assassins »

Les quelques lignes nécrologiques qu'en 1934 le *Dictionnaire encyclopédique* soviétique consacre à l'héritier de Staline ne font même pas mention du nom de son assassin. Il y est écrit : « *Tué de façon scélérate par les agents des services étrangers, la bande d'espions, de criminels trotskistes-boukhariniens, sur l'ordre direct des ennemis du peuple, Trostki, Zinoviev et Kamenev.* »

La chasse aux assassins de Kirov a donc commencé le jour même du meurtre. Sans même réunir le collectif qui fait office de chef d'Etat, Staline a fait signer par Enoukidze, le secrétaire de cet organisme, le décret qui organise la terreur d'Etat. Ce même Enoukidze sera exécuté peu après. C'était, lui aussi, l'un des assassins de Kirov. Enfin, c'est ce que prétendaient des émissaires du comité central.

Le décret signé le 1er décembre, avant le départ de Staline pour Leningrad, fut publié le 2... Et approuvé le 3 par le bureau politique. On voit par là qu'en ces quelques heures décisives Staline a enfin réussi à imposer au parti sa dictature personnelle. Et à quel prix ? Dans son rapport secret en 1956, Khrouchtchev raconte :

« *Après l'assassinat criminel de S.M. Kirov, commencèrent les répressions en masse et les brutales violations de la légalité socialiste. Le soir du 1er décembre 1934, sur l'initiative de Staline (sans l'approbation du bureau politique, qui fut acquise deux jours plus tard), Enoukidze signait la directive suivante :*

1) Ordre est donné aux organismes d'instruction d'accélérer l'étude des procès de ceux qui sont accusés de préparation ou d'exécution d'actes terroristes.

2) Ordre est donné aux organes juridiques de ne pas surseoir, en vue d'une éventuelle décision de grâce, à l'exécution des sentences de mort relatives aux crimes de cette catégorie, étant donné que le présidium du comité central exécutif de l'URSS – c'était le nom officiel de l'organisme qui, après la proclamation de la Constitution stalinienne, prendra le titre de présidium du Soviet suprême – *ne considère pas comme possible d'accueillir en l'espèce aucun pouvoir en grade.*

3) Ordre est donné aux organismes du commissariat aux affaires intérieures d'exécuter les sentences de mort contre les criminels de la catégorie ci-dessus immédiatement après le prononcé de ces sentences. »

Cette directive donna lieu à des violations massives de la légalité socialiste. Au cours de nombreux procès préfabriqués, les accusés durent répondre de la « préparation » d'actes terroristes. Cela les privait de la possibilité de réexamen de leur procès même lorsqu'ils déclaraient devant le tribunal que les « aveux » leur avaient été arrachés de force et que d'une manière convaincante ils apportaient la preuve de la fausseté des accusations portées contre eux. « *Il faut avouer que jusqu'à maintenant les circonstances entourant l'assassinat de Kirov dissimulent beaucoup de choses qui sont inexplicables et mystérieuses, et exigent un examen des plus attentifs. Il y a quelques raisons de croire que le meurtrier, Nicolaïev, a été aidé par un des gardes du corps attachés à la personne de Kirov. Un mois et demi avant le meurtre, Nicolaïev avait été arrêté en raison de son attitude suspecte, mais il avait été libéré et n'avait même pas été fouillé.*

» *Le fait que le tchékiste chargé de la protection de Kirov, qui devait être interrogé le 2 décembre 1934, ait été tué dans un « accident » d'automobile où les autres passagers n'ont pas été blessés constitue une circonstance extraordinairement suspecte. Après l'assassinat de Kirov, de très légères peines ont été prononcées contre des hauts fonctionnaires du NKVD de Leningrad, mais ils ont été fusillés en 1937. On peut supposer qu'ils ont été exécutés afin de faire disparaître les pistes qui auraient conduit aux organisateurs de l'assassinat de Kirov.* »



La disparition des témoins

Passons sur quelques détails peu vraisemblables dans ce texte [on n'a pas fouillé Nicolaïev] que Khrouchtchev corrigera dans une version ultérieure... Mais la disparition de tous les témoins, à commencer par le chef des gardes du corps, Borissov, est en effet troublante. Comment débuta la purge que dénonce Khrouchtchev ?

Dans la période qui suivit immédiatement le meurtre de Kirov, trois mille communistes furent arrêtés à Leningrad. Cent mille habitants de cette ville furent déportés dans les camps de la région arctique ou en Asie centrale. Zinoviev, Kamenev, furent arrêtés le 16 décembre et condamnés à des peines de prison pour avoir « *moralement inspiré* » le meurtrier. Ils furent encore une fois impliqués dans l'assassinat de Kirov lors de leur autre procès, celui qui se termina par la sentence de mort. Il fut une fois de plus question du meurtre au procès de Boukharine et des « droitiers », avec en vedette, parmi les accusés, Iagoda, qui était chef de la police en 1934. Il a raconté à l'audience : « *Je fus obligé d'inviter Zaporojets, qui occupait le poste de chef adjoint de la section du NKVD à Leningrad, à ne pas faire obstacle à l'accomplissement d'un acte terroriste sur la personne de Kirov. Au bout de quelque temps, Zaporojets m'informa que les organismes du NKVD avaient appréhendé un nommé Nicolaïev qui avait été trouvé possesseur d'un revolver et d'une carte indiquant l'itinéraire habituel de Kirov. Nicolaïev fut remis en liberté. Peu après, Kirov était assassiné par ce même Nicolaïev.* »

Dans sa biographie de Staline (le Seuil, 1967), Jean-Jacques Marie remarque : « *Le procureur Vychinski précisera peu après cette déposition : « Iagoda n'était » pas un meurtrier ordinaire, » c'était un meurtrier qui avait la » garantie qu'il ne serait pas dé» couvert. Cette garantie, qui » pouvait la lui fournir, sinon » Staline, qui prit plaisir à ces » aveux, sans doute pour une fois » réels, auxquels ne manquait » qu'un détail : le nom de l'insti» gateur* ».

Selon la version officielle jusqu'à la mort de Staline, il y eut donc on ne sait combien de milliers ou de dizaines de milliers d'« *assassins de Kirov* »... Et si cette mise en accusation monstrueuse, démesurée, ne servait qu'à dissimuler l'inspirateur unique, Staline ?

La position du secrétaire général n'était pas très solidement assurée en 1934. C'est en vain qu'il avait demandé l'exécution d'anciens dignitaires du PC. Le bureau politique avait encore la volonté et la possibilité de le lui refuser : le parti se protégeait contre l'aspirant dictateur : ses adversaires principaux étaient écartés du pouvoir mais le chef de l'appareil ne pouvait compter sur l'appui sans réserve des nouveaux hiérarques, pourtant réputés staliniens. Une tendance à la modération apparaissait, dont l'influence avait été perceptible lors du dix-septième congrès. Dans son journal, Ilya Ehrenbourg donne l'ambiance de cette année lorsqu'il écrit : « *Juin 1934, la vie était pénible, mais par rapport aux deux années précédentes on sentait une certaine détente.* »

Jaloux de son dauphin

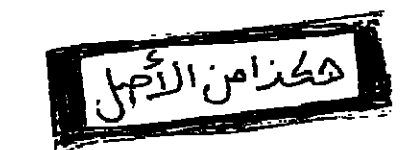
Pendant ce congrès de janvier-février 1934, Staline avait dû constater que son disciple Kirov devenait peu à peu son rival. C'est en lui que les modérateurs plaçaient leurs espoirs. Lorsque le congrès aurait ratifié la composition du comité central, il aurait fait le plein des suffrages alors qu'il aurait manqué deux cents voix à Staline pour être élu à l'unanimité. D'ailleurs, après ce congrès, Staline fut présenté comme le secrétaire et non comme le secrétaire général. D'autre part, des hiérarques régionaux auraient esquissé une campagne pour placer Kirov à la tête de l'appareil. Ce dernier se hâta de mettre un terme à l'opération ébauchée sans son accord. Mais dès ce moment Staline dut se promettre de reprendre en main le parti, à la faveur d'un véritable coup de force. Cette reprise en main ne postulait-elle pas l'élimination de Kirov ?

Dans sa biographie de Staline, Deutscher écrit que le meurtre de Leningrad emplit Staline d'effroi au point de le faire revenir, et avec quelle brutalité, sur l'évolution libérale qu'il avait ébauchée. Explication peu convaincante. Pour en être satisfait, il faudrait admettre que l'assouplissement constaté en 1934 fut voulu par Staline.

En revanche, faut-il tenir pour assurée la version khrouchtchévienne ? L'ancien premier secrétaire a laissé entendre dans son rapport secret de 1956, et plus encore dans son rapport officiel au congrès de 1961, que Staline a fait tuer Kirov. Mais il faut à ce propos lire Khrouchtchev avec quelques précautions ; son désir était de mettre en fâcheuse posture les anciens dirigeants, Molotov, Malenkov, Kaganovitch, qui le gênaient. Il ne dit mot des purges qui avaient massacré des paysans, des non-communistes, au début des années 30. Il a intérêt, car c'est sur ce point que ses adversaires du moment lui paraissent le plus vulnérables, à consacrer son réquisitoire à la purge qui a frappé le parti après la mort de Kirov.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons dire que Staline n'était certainement pas mécontent d'être débarrassé de ce Kirov qui aurait pu le supplanter. Qu'il était prêt à saisir la première occasion pour imposer dans le sang sa dictature. Imagina-t-il dans tous ses détails la sinistre histoire du 1er décembre 1934 ? Prit-il l'initiative de faire abattre de cette façon l'un des tout premiers dirigeants du régime, au risque d'instaurer ce mal contagieux qu'est le terrorisme individuel ? On peut supposer, sans prétendre que c'est la seule version possible, qu'il se contenta de « laisser faire » un drame qui servait si merveilleusement ses desseins.

FRANÇOIS BREVENT.



Étranger

Les Argentins votent sur le projet de règlement frontalier dans la zone du chenal du Beagle

Les Argentins se prononcent, le dimanche 25 novembre, par référendum, sur le projet de règlement du différend frontalier existant de longue date entre leur pays et le Chili à propos du chenal du Beagle, et, plus largement, sur la délimitation de leurs zones maritimes respectives dans le Sud.

Correspondance

Buenos-Aires. – C'est à une transaction que sont parvenues l'Argentine et le Chili pour mettre fin au différend frontalier qui les oppose depuis plus de cent ans dans la zone australe. Le *« traité de paix et d'amitié »* signé le 18 octobre à Rome est le point d'aboutissement de près de six ans de négociations particulièrement ardues. Six années durant lesquelles le Vatican n'a pas ménagé ses efforts pour aboutir à une *« solution complète et définitive »*. Si le Chili obtient d'importants avantages terrestres, l'Argentine voit réaffirmée fortement sa présence dans l'Atlantique sud, sans que, toutefois, le principe dit « biocéanique » (1), cher à Buenos-Aires, soit explicitement reconnu.

Le traité comporte un certain nombre de modifications par rapport à la proposition formulée par le souverain pontife, le 12 décembre 1980. Il reconnaît la souveraineté du Chili non seulement sur les trois îlots Picton, Nueva et Lennox, à l'embouchure du chenal du Beagle, mais aussi sur une dizaine d'îles situées entre le chenal et le cap Horn, en particulier Evout, Barnevelt, Wollaston, Deceit et Horn. Les *« appuis terrestres »* réclamés par Buenos-Aires sur certaines de ces îles n'ont pas été retenus. Les eaux territoriales chiliennes s'étendront sur une distance de 3 milles marins.

Buenos-Aires a obtenu la suppression de la *« zone d'activités partagées »* contenue dans la proposition du Vatican et qui couvrait 118 000 kilomètres carrés de mer argentine. La frontière tracée par le traité part de la délimitation établie à l'embouchure du chenal du Beagle lors de l'arbitrage rendu le 18 avril 1977 par la Couronne britannique, se prolonge en direction du sud à une distance d'environ 30 milles du littoral chilien pour finalement coïncider avec le méridien du cap Horn à 25 milles de ce dernier. La ligne de démarcation descend ensuite vers le sud jusqu'à un point dont les coordonnées sont 58° 22' de latitude sud et 67° 16' de longitude ouest. Tout ce qui se trouve à l'est de cette ligne constitue la *« zone économique exclusive »* de l'Argentine et tout ce qui se trouve à l'ouest la *« zone économique exclusive »* du Chili. L'espace maritime délimité par le traité s'appellera désormais la *« mer de la zone australe »*.

Le traité règle également l'épineux problème de la souveraineté dans l'embouchure orientale du détroit de Magellan, qui représentait une source potentielle de conflits. L'Argentine craignait que le Chili ne réclame, à partir de la masse terrestre placée sous sa souveraineté, une projection dans l'Atlantique. Or une ligne de démarcation a été tracée entre la balise Punta-Dungeness, d'une part, et le cap d'Espiritu-Santo, en Terre-de-Feu, d'autre part. Et la souveraineté argentine s'exercera sur les espaces terrestres et maritimes situés à l'est de cette ligne, la souveraineté chilienne sur la partie située à l'ouest.

En revanche, le texte ne fixe aucune délimitation dans l'Antarctique. Seules seront applicables à ce territoire les dispositions du traité concernant le règlement pacifique des controverses entre les deux pays.

Enfin, le traité établit les conditions de navigation dans le détroit de Magellan et le chenal du Beagle. Il accorde, par ailleurs, à l'Argentine d'importantes facilités de navigation dans les eaux territoriales chiliennes.

Les deux parties s'engagent à ne pas recourir à la force et à régler par des moyens exclusivement pacifiques les différends qui pourraient surgir. Dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas et où les deux pays ne parviendraient pas à un accord sur la façon de régler pacifiquement leur controverse, un processus de conciliation se mettra obligatoirement en marche. Le traité prévoit la création, dans un délai de six mois à compter de son entrée en vigueur, d'une *« commission permanente de conciliation argentino-chilienne »*. Celle-ci sera composée de trois membres. Deux seront désignés par le Chili et l'Argentine. Quant au troisième, qui ne pourra être ni chilien ni argentin et qui exercera les fonctions de président, il sera choisi par les deux parties. En cas de désaccord, c'est le Vatican qui procédera à sa désignation. Si la conciliation échoue, les deux pays pourront recourir à l'arbitrage. Le tribunal d'arbitrage sera formé de cinq membres, un de nationalité chilienne, un de nationalité argentine et trois d'une autre nationalité. En cas de désaccord sur le choix de ces derniers, c'est le gouvernement suisse qui les désignera. La sentence rendue par le tribunal d'arbitrage sera obligatoire.

Ces dernières dispositions constituent une victoire pour la diplomatie argentine. Buenos-Aires s'opposait, en effet, à ce que les controverses soient soumises à la Cour internationale de La Haye, qui avait donné raison au Chili lors de l'arbitrage demandé par la reine Elizabeth.

Côté argentin, le président Alfonsin a décidé d'organiser un référendum. Le texte sera ensuite soumis à l'approbation du Congrès. De l'autre côté des Andes, en revanche, seule est nécessaire l'intervention du pouvoir législatif... qui est exercé par quatre commandants en chef chiliens.

JACQUES DESPRÈS.

(1) Selon le principe « biocéanique », les espaces terrestres et maritimes situés à l'est du cap Horn appartiennent à l'Argentine tandis que ceux qui sont situés à l'ouest appartiennent au Chili.

OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
ARGENTINE
CHILI
Punta Dungeness
C. de Espiritu Santo
Punta Arenas
TERRE DE FEU
Ushuaia
I. de los Estados
I. Picton
I. Nueva
I. Lennox
I. Evout
I. Barnevelt
I. Wollaston
I. Deceit
I. Horn
CHENAL DU BEAGLE
Cap Horn
MER DE LA ZONE AUSTRALE
0 100 km

vers point 58°22 Sud et 67°16 Ouest

● *Complot déjoué contre M. Alfonsin.* – Deux hommes, accusés de fomenter un complot contre le président Alfonsin, ont été arrêtés à Cordoba ces derniers jours, a révélé, vendredi 23 novembre, un vice-ministre de l'intérieur, M. Galvan. Selon ce dernier, le complot visait à assassiner M. Alfonsin, lors d'un meeting, mardi dernier à Cordoba, à 750 kilomètres au nord de Buenos-Aires. Vendredi, une bombe de moyenne puissance a explosé, sans faire de victime, dans un stade de la capitale peu avant que le président argentin n'y prononce un discours. – *(AFP.)*

LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Une sévère répression a mis provisoirement fin à l'agitation

De notre correspondant

Johannesburg. – *« C'est peut-être la plus grande vague de répression que le pays ait connue au cours de ce siècle »*, a constaté le révérend Allan Boesak, dirigeant du Front démocratique uni (UDF). Lui-même fait l'objet d'une enquête de police, ordonnée par le ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis le Grange. Il lui est reproché d'avoir notamment déclaré, au journal australien *The Sydney Morning Herald*, que l'armée sud-africaine avait commis *« les plus incroyables atrocités »* et qu'elle était *« l'une des machines criminelles les plus sophistiquées de l'histoire »*. M. Boesak a répliqué, accusant le ministre d'être *« un menteur et un calomniateur »*. Les investigations sont actuellement en cours.

Au-delà ce cette polémique, il est incontestable que les autorités sud-africaines ont procédé, ces derniers temps, à une sévère répression dans les rangs des contestataires du régime, les accusant de jeter le trouble dans le pays. Peu d'organisations ayant joué un rôle dans l'agitation qui, depuis quelques mois, perturbe la marche de l'Etat, ont échappé aux coups de filet de la police : étudiants, syndicalistes, hommes d'église, journalistes, dirigeants de mouvements anti-apartheid. Mille soixante-quatre d'entre eux ont été arrêtés depuis le début de l'année, selon un document établi par le Detainees parents support committee (DPSC), soit plus du double de l'an dernier, et du quadruple par rapport à l'année 1982. Deux cent vingt-huit sont toujours détenus, dont une très grande partie en vertu d'une infraction supposée à la loi sur la sécurité interne, qui permet la détention illimitée sans jugement.

Au total, près des deux tiers des personnes appréhendées ont été soit relâchées, soit acquittées. Douze seulement ont été condamnées. Tel est le bilan établi, le 16 novembre, par le DPSC. Ce document précise les noms des intéressés ainsi que la répartition des organisations directement visées. C'est notamment le cas de quatorze syndicats, dont quarante-neuf des membres ont été arrêtés, en particulier, deux dirigeants de fédérations qui avaient appelé à la grève générale dans la province du Transvaal, les 5 et 6 novembre. L'UDF ensuite, qui avait soutenu cette grève et avait été à la pointe de la campagne de boycottage des élections, l'été dernier : une centaine de ses membres ont été appréhendés et, parmi les neuf encore détenus, figurent le secrétaire général et le vice-président. Le président, M. Archie Gumede, est pour sa part réfugié depuis le 13 septembre au consulat britannique de Durban.

Chez les étudiants enfin, et plus particulièrement au sein du Congrès des étudiants sud-africains (COSAS), la police a procédé à soixante-six arrestations. Vingt-neuf personnes sont toujours derrière les barreaux. Rendu responsable du boycottage, par les Noirs, du système d'éducation, le COSAS a été la cible privilégiée de la police. Le DPSC estime que les membres des comités exécutifs de la province du Transvaal et de la région est de celle du Cap, sont presque tous détenus.

En revanche, cet organisme avoue ignorer combien de membres d'associations civiques ayant pris une part importante aux actions de revendications, à l'origine des émeutes qui se sont produites dans les cités noires, sont actuellement emprisonnés. Ces émeutes, selon les chiffres officiels, ont fait cent trente-deux victimes dont quatre-vingt-seize au cours d'actions policières.

A ce tableau, il faut ajouter aussi les journalistes. Six d'entre eux ont été interpellés et quatre autres vont devoir répondre devant la justice de la façon dont ils ont exercé leur métier. Il est notamment reproché à l'un d'eux d'avoir interrogé, M. Thami Mali, président du comité ayant appelé à la grève générale, lequel a été arrêté le 9 novembre.

La cassette de l'enregistrement a été saisie. La semaine dernière, M. Le Grange avait déclaré : *« Certains reportages dans certains journaux, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ont excellé à donner l'image d'un usage excessif de la législation sur la sécurité en Afrique du Sud. »* Le ministre a prévenu la presse qu'il n'hésiterait pas à poursuivre les journaux qui critiquaient l'action de la police.

L'inquiétude des milieux d'affaires

En réaction contre la répression, le DPSC a appelé à faire du 29 novembre *« une journée nationale de protestation »*. D'autre part, l'idée d'un *« Noël noir »*, lancée par une fédération syndicale, la Fosatu (South African Trade Unions), qui regroupe cent trente mille adhérents, continue de faire son chemin. La Fosatu propose de ne rien acheter, en dehors de l'essentiel, pour les fêtes de Noël. Ce sont pour l'instant les seules répliques mises sur pied pour dénoncer le durcissement du pouvoir. La menace de lancer un mot d'ordre de grève générale à l'échelon national n'a pas été mise à exécution.

Cette menace avait cependant été prise au sérieux par les organismes économiques. Des négociations secrètes avaient même commencé avec des représentants syndicaux pour éviter de paralyser la vie industrielle et commerciale du pays. Elles ont été interrompues par l'arrestation de plusieurs d'entre eux. Ce qui, fait sans précédent, a amené la Fédération des chambres d'industries, l'Association des chambres de commerce et l'Institut du commerce afrikaans, à prévenir le gouvernement des risques de *« mettre en danger la paix du travail »*. Le pouvoir économique, par cet avertissement, rompait sa solidarité de toujours avec le pouvoir politique.

Un important homme d'affaires d'Afrique du Sud, M. Raymond Ackerman, s'est plaint de la détérioration de l'image du pays à l'étranger et des risques de désinvestissement. *« Nous devons combattre la discrimination, les lois restreignant les mouvements de population et les détentions chez nous, et apporter à l'extérieur le message que l'Afrique du Sud a beaucoup de bons points. »* Un paradoxe qui suscite de plus en plus d'inquiétude dans la classe économique, à tel point que le ministre de la loi et de l'ordre doit recevoir les dirigeants d'organismes patronaux pour expliquer sa position et tenter de calmer les appréhensions du monde des affaires.

Ceux de l'Association des chambres de commerce ont, pour leur part, rencontré M. Le Grange mercredi et ont publié un communiqué demandant que les responsables syndicaux soient ou inculpés ou remis en liberté. Néanmoins, la fermeté de M. Le Grange a reçu l'appui total du chef de l'Etat, M. Pieter Botha. Ce dernier a indiqué que *« le gouvernement a la preuve que des conditions révolutionnaires sont créées pour déstabiliser l'Afrique du Sud »*, ajoutant que les autorités ne pouvaient rester passives *« si des milliers d'enfants étaient empêchés d'aller à l'école et des milliers d'autres à leur travail. »*

Aujourd'hui, la situation est à peu près calme dans les cités noires. Mais les revendications demeurent, à commencer par celles consécutives au renchérissement du coût de la vie, notamment la hausse des loyers et celle des produits alimentaires. L'augmentation a atteint le chiffre de 14 % pour certaines denrées de base normalement exemptées de la taxe générale depuis le mois de juillet, indique une étude de l'université de Port-Elizabeth. Si la répression a mis un terme provisoire à l'agitation, celle-ci n'est pas complètement retombée. La tentative actuelle du pouvoir de mettre sur pied un conseil national pour les Noirs urbanisés, qui gérerait les affaires propres à cette communauté, et de créer à plus long terme une confédération des Etats d'Afrique australe regroupant tous les *homelands* ne suscite guère d'enthousiasme. Pour beaucoup d'observateurs, cela ne ferait que consolider les structures qualifiées de *« néo-apartheid »*.

MICHEL BOLE-RICHARD.

M. GISCARD D'ESTAING SOUHAITE L'ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL D'UN PRÉSIDENT EUROPÉEN

Bruxelles *(AFP)*. – Il faut donner à l'Europe un président qui sera élu au suffrage universel à l'occasion des prochaines élections à l'Assemblée européenne en 1989, a affirmé, vendredi 23 novembre, à Bruxelles, M. Valéry Giscard d'Estaing.

Selon l'ancien président français, un mode d'élection commun à tous les Etats membres doit également être mis en place. Seuls les groupes capables de présenter des listes dans tous les Etats membres pourraient présenter des candidats, a-t-il ajouté.

Parlant à l'occasion d'une conférence organisée par le Centre d'études politiques européennes (CEPS), qui a son siège à Bruxelles et dont le président est l'ancien ministre français des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, M. Giscard d'Estaing a mentionné, parmi les autres priorités de la Communauté pour la deuxième partie des années 80, la création d'un espace européen avec suppression des contrôles douaniers et policiers aux frontières, le développement de l'utilisation de l'ECU et l'harmonisation des politiques fondamentales à l'égard notamment du tiers-monde

Trois menaces sont dirigées contre l'Europe, selon lui : menace militaire de l'Est, menace économique de l'Ouest (Etats-Unis) et menace démographiques du Sud. *« C'est la volonté qui manque le plus aujourd'hui à l'Europe »*, a d'autre part estimé M. Giscard d'Estaing. *« L'Europe est en train de s'échouer »*, alors que *« la flottille européenne faisait encore illusion il y a dix ans »*.

LA VISITE DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT ALGÉRIEN

«Les relations entre Paris et Alger sont très bonnes», *estime M. Rabah Bitat*

Seul des «chefs historiques» de la révolution algérienne encore en vie à détenir des fonctions officielles, M. Rabah Bitat, président de l'Assemblée populaire nationale a achevé, samedi 24 novembre, à la tête d'une délégation de quatre députés, une visite de six jours en France, à l'invitation de son homologue français, M. Louis Mermaz.

M. Bitat a rencontré le premier ministre, M. Laurent Fabius, et a conclu de leur entretien que *«la coopération bilatérale se porte bien et que les relations entre Paris et Alger sont très bonnes»*. Ce jugement tend à confirmer que la récente visite du président Mitterrand à Alger a effacé les inquiétudes éprouvées par les Algériens après son séjour à Fès, l'été dernier, au moment du référendum sur l'union maroco-libyenne. Il est vrai que d'autres événements, comme l'entrée de la République sarhaouie à l'OUA, ou les circonstances entourant le retrait des troupes libyennes du Tchad, survenus depuis, les ont aussi réconfortés. Bien qu'Alger n'ait pas commenté cette dernière affaire, les Algériens ne cachaient pas, en privé, que le comportement du colonel Kadhafi a renforcé la méfiance des pays d'Afrique noire et desservi le roi Hassan II qui avait déclaré à son propos : *«C'est un homme qui, losqu'il s'engage, respecte ses engagements»*. (*Le Monde* du 10 novembre).

En tout cas, ces questions ont été abordées par M. Bitat dans un « tour d'horizon international », avec M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, tandis que les problèmes bilatéraux étaient traités avec M. Christian Nucci, ministre de la coopération, et ceux de l'immigration, avec Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales.

M. Bitat, qui a été reçu mercredi à l'Assemblée nationale pour le traditionnel « salut » aux hôtes de marque, a eu des entretiens avec M. André Bellon (socialiste), président du groupe parlementaire d'amitié France-Algérie, et avec les présidents des groupes politiques, MM. Billardon (PS), Lajoinie (PC), Claude Labbé (RPR) et Daillet (vice-président de l'UDF). Au cours des conversations avec ces deux derniers, M. Bitat s'est étonné de l'attitude adoptée par l'opposition lors des cérémonies du trentième anniversaire du 1er novembre 1954 en Algérie. Les uns et les autres sont cependant tombés d'accord pour regarder vers l'avenir.

Il est d'ailleurs significatif que M. Georges Gorse, qui a démissionné en octobre de la présidence de l'association France-Algérie, après avoir annulé sa visite à Alger où il devait accompagner M. Cheysson, ait tenu à participer à l'entretien avec M. Labbé. Enfin, M. Bitat a passé deux journées dans l'Isère, département de M. Mermaz, qui est jumelé avec la wilaya (province) de Constantine. Parlementaires, élus locaux et responsables de région de différents groupes, se sont intéressés à cette expérience-pilote qui a donné lieu depuis une dizaine d'années à une fructueuse coopération sur le double plan universitaire et industriel, et donné naissance à une utile publication, *Grand Maghreb*, fondée par des professeurs de l'université de Grenoble.

P. B.

Étranger

La visite de M. Mitterrand à Damas

(Suite de la première page.)

Malgré quelques difficultés pour équilibrer la balance des paiements, l'endettement — 2 milliards de dollars — est loin d'être exorbitant. En outre, la Syrie produit 8,5 millions de tonnes de pétrole, qui suffisent à ses besoins ; simplement, ce brut étant lourd, elle en exporte la plus grande partie et importe d'Iran la quantité équivalente d'un produit plus léger. Et puis, le pays étant en première ligne face à Israël, les Emirats du Golfe — principalement l'Arabie saoudite — s'étaient engagés à lui accorder une aide de 1 850 millions de dollars par an ; ils n'en versent que la moitié, mais cette somme demeure quand même la bienvenue.

Le rôle de l'armée

Le plan quinquennal 1981-1985 a sensiblement réorienté les choix par rapport à le décennie 1970. L'accent avait alors été mis sur l'industrie lourde installée dans des villes comme Homs et Hama, même si, parallèlement, l'Etat achevait d'édifier le grand barrage de Tabqa. Désormais, le gouvernement encourage les investissements dans le secteur agricole et les projets industriels de moindre envergure dans les petites villes et les régions éloignées tout en cherchant à étendre son contrôle sur le crédit et le financement industriel. Plus rationnelle sur le plan économique, cette politique tend aussi à faire contrepoids à des cités remuantes comme Alep, Homs et, surtout, Hama, où la rébellion des Frères musulmans avait trouvé, en 1982, un terrain favorable dans le mécontentement des artisans et des petits fabricants menacés par l'industrialisation à grande échelle.

Bien que l'idéologie du Bass soit d'inspiration laïque et socialiste, le gouvernement a tenu compte de l'avertissement de Hama. Il veille à ne pas choquer les millieux religieux musulmans et ménage les autres communautés. Le spectacle des « amazones » (miliciennes) de M. Rifaat El Assad, frère du président, arrachant les voiles des femmes dans la rue il y a trois ou quatre ans, serait inconcevable aujourd'hui, bien que le port du *hijeb* (voile qui cache la chevelure) se répande. On ne sait trop, d'ailleurs, s'il s'agit là d'une manifestation silencieuse d'hostilité au pouvoir ou d'adhésion aux thèses de l'iman Khomeiny dans un pays où les femmes affirment sans problème leur modernité et jouent un rôle dans la société.

L'armée, elle, assume de multiples fonctions. Outre la défense du territoire et le quadrillage de la population, elle construit des logements, des routes, etc., et apparaît de plus en plus comme la colonne vertébrale du Baas. Elle est l'enfant chéri : le budget de l'État atteint 40 milliards de livres syriennes (1), dont la moitié est consacrée au budget de fonctionnement, et l'on estime que, sur ces 20 milliards, 12 à 13 milliards de livres, soit environ 60 %, vont à l'armée. Il est vrai qu'elle en consacrerait une bonne partie aux travaux publics et au service public, de sorte qu'elle fait vivre deux à trois millions de personnes. Sur le plan purement militaire, elle a, avec l'aide de l'URSS, reconstitué et bien au-delà les pertes que lui avait infligées Israël en 1982. Mais Moscou a aussi doublé sa mise en effectifs : ses conseillers sont passés de 2 500 à 5 000.

La France rivale

C'est, sans doute, dans le domaine de l'idéologie et de la réflexion politique que le marasme est le plus sensible. La presse — écrite et audiovisuelle, — étroitement contrôlée, est d'un conformisme rigide. Alors que l'apport de la Syrie à la *nahda* (renaissance culturelle et politique) au XIXe siècle a été essentiel, la qualité de la production culturelle et philosophique n'a cessé de décliner depuis quelques années. Et ce n'est pas sans une certaine irritation mêlée d'envie que les dirigeants les plus lucides voient de jeunes penseurs se mettre dans le sillage du Syrien Michel Aflak, survivant des deux fondateurs du Bass, qui a choisi de vivre à Bagdad, chez le « frère ennemi ».

On assiste aussi à une relative « caporalisation » de certains secteurs de la société. Alors que le marxisme soviétique n'a aucune chance de « prendre » en Syrie, on a le sentiment que la longue coopération avec l'URSS déteint sur le plan social : les comités se généralisent dans l'administration et le secteur public, l'initiative individuelle cède de plus en plus le pas aux décisions collectives et les carcans de toute sorte se multiplient. Pourtant, les Syriens ayant toujours été très individualistes, la vie sociale demeure intense, et, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays socialistes arabes, ils expriment en privé ouvertement leurs opinions et ne craignent pas de fréquenter des étrangers.

On ne comprendrait rien à la politique étrangère syrienne si l'on oubliait que le président Hafez El Assad a conscience d'être l'héritier des Omeyyades et ne s'est pas résigné à l'éclatement de Bilad-el-Cham, cette Grande Syrie qui englobait Liban, Jordanie et Palestine. Il est toutefois suffisamment réaliste pour admettre l'existence des nouveaux Etats, « *créés*, souligne-t-il, *par les puissances mandataires* », mais il estime que Damas, en raison de son passé et de sa puissance actuelle, demeure un centre fédérateur et doit avoir un pouvoir de coordination dans la région, face à Israël.

Cette conception a dicté son attitude à l'égard du Liban et l'a opposé du même coup à la France, considérée comme un rival et un gêneur. Aujourd'hui, la Syrie est favorable au succès des négociations israélo-libanaises de Nakoura, tout en sachant — c'est le revers de la médaille — que leur réussite favorisera une reprise du dialogue entre Jérusalem et Le Caire, l'Egypte ayant posé comme condition l'évacuation du Sud-Liban par les forces israéliennes. Il semble que Damas veuille désormais que l'affaire libanaise se règle au plus vite, de crainte que les chiites du Sud-Liban, qui échappent de plus en plus à tout contrôle, ne deviennent une force explosive que manipulerait Téhéran.

La brouille avec l'OLP

Cette crainte n'empêche pas pour autant la Syrie d'être l'alliée de Téhéran dans la guerre du Golfe. La diplomatie syrienne compte, il est vrai, une bonne part de « non-dit », et la complexité du jeu de Damas n'est pas toujours facile à déchiffrer. En réalité, le Baas syrien, laïque et moderniste, n'est sans doute pas fâché de voir s'épuiser dans la guerre un Iran clérical et s'affaiblir le « frère ennemi » irakien. Mais, dans le même temps, s'il souhaite fort que le conflit provoque la chute de ce puissant rival qu'est le président Saddam Hussein, il ne recherche pas pour autant l'effondrement du Baas, qu'il ne désespère pas de « récupérer » un jour.

Soucieux d'affirmer la souveraineté et l'indépendance de l'OLP, M. Yasser Arafat, évacuant Beyrouth après l'invasion israélienne de 1982, avait préféré gagner Tunis via Athènes en ignorant ostensiblement Damas. C'était mal apprécier le rapport de forces régional. Cet incident survenant après d'autres, le président Assad ne lui a pas pardonné. Comme pour le Liban, le chef de l'Etat syrien estime avoir à la fois un droit d'aînesse et un droit de regard sur les orientations de l'OLP, même s'il refuse de l'admettre publiquement, comme ce fut encore le cas lors de notre dernier entretien (*le Monde* du 20 novembre). Bien qu'il soit prêt à faire éclater l'OLP si M. Arafat n'en est pas écarté, il sait aussi que ce dernier est encore un « symbole tabou » pour la majorité des Arabes, et c'est pourquoi il évite de l'attaquer nommément.

Liban, guerre du Golfe, OLP, voilà trois sujets majeurs sur lesquels la France et la Syrie ont des positions opposées. Paris estimant que les trop grandes cassures au sein du monde arabe ne servent ni la paix ni la coopération euro-arabe. Les deux présidents ont choisi de s'expliquer face à face. Malgré les obstacles, leur rencontre pourrait être fructueuse, à condition que le chef de l'Etat syrien ne s'érige pas en donneur de leçons et que M. Mitterrand ait la patience de décoder la « langue de bois » à laquelle recourt souvent son interlocuteur, avec il est vrai une indéniable subtilité.

PAUL BALTA.

(1) La livre syrienne vaut 2,42 F au taux officiel, 1,13 F au cours touristique et 1 F au marché parallèle.

La Syrie des minorités

LES ALAOUITES

La revanche sur les siècles obscurs

D'abord, levons une équivoque ! En 1973, après qu'un contingent marocain se fut battu dans le Golan au côté de l'armée syrienne, on put entendre dire qu'il s'agissait là d'une expression de « *la solidarité naturelle entre les Alaouites de Rabat et ceux de Damas* »...

Il n'y a pourtant guère de rapport entre la famille musulmane sunnite (« *orthodoxe* ») qui règne sur le Maroc depuis le XVIIe siècle et la communauté issue de l'islam chiite (« *dissident* ») qui détient l'essentiel du pouvoir en Syrie depuis 1970, à travers le général Hafez El Assad. Le seul lien — d'où leur nom — entre la vieille dynastie de l'Occident arabo-berbère et le jeune régime de cette Syrie où bat, en Orient, le « *cœur de l'arabisme* » est que tous deux se réclament d'Ali, cousin et gendre de Mahomet.

Mais, si les princes alaouites du Maroc affirment être de la lignée d'Ali, d'où le nom d'Empire chérifien, le « chérif » étant le descendant du prophète de l'islam, les musulmans alaouites de Syrie ne revendiquent que le seul héritage religieux d'Ali, apôtre et saint du chiisme

Cependant, les chiites proprement-dits traitent les Alaouites d'« *égarés* », et les sunnites ne les considèrent même pas comme des musulmans. Aux yeux des théologiens des deux grands rameaux de l'islam — sunnisme et chiisme, — les alaouites, comme d'ailleurs les druzes, autre secte dérivée du chiisme, font figure d'« *exaltés* », quand ce n'est pas d'« *hérétiques* ».

Et comment ne seraient-ils pas vus ainsi par ceux qui observent à la lettre le Coran et croient donc en l'égalité devant Allah de l'homme et de la femme musulmane, alors que — ainsi qu'il ressort notamment des travaux du grand orientaliste Louis Massignon (1883-1962) — les alaouites pensent que les femmes n'ont pas d'âme... Le châtiment des « *mauvais* » Alaouites est même constitué par une damnation temporaire « *matérialisée en corps de femmes ou d'animaux* ».

De même que le maronitisme est né jadis en Syrie et le druzisme en Egypte, l'alaouisme a vu le jour au neuvième siècle, en Mésopotamie, pour une obscure querelle à propos de la succession du onzième imam chiite ; comme les fidèles des deux autres doctrines combattues, elles aussi dans leur milieu natal, par des groupes majoritaires, les alaouites se sont réfugiés dans les montagnes surplombant la Méditerranée au Levant, asile naturel de tous les non-conformistes de l'Orient.

L'originalité des Alaouites n'est pas un vain mot dans le contexte musulman. Ils se sont permis de « remanier » le Coran, mais refusent que cela se publie en dehors de leur cercle. En 1863, un alaouite d'Adana (Turquie) qui avait répandu, à Beyrouth, certains textes secrets de sa secte, fut assassiné. Les alaouites ne voient pas d'un bon œil la polygamie, mais « *leurs femmes peuvent faire partie de l'offrande d'hospitalité entre initiés* » (Massignon). Ils célèbrent certains anniversaires islamiques, comme l'Achoura, et se font circoncire, mais ils ont instauré, à l'instar des druzes, une hiérarchie interne entre croyants que réprouve l'islam. En dépit d'alliances politiques circonstancielles, ils ne s'entendent pas pour autant avec les druzes, qui les accusent des pires ignominies, comme l'inceste, dans leurs documents initiatiques. Cependant, notait un musulman sunnite indulgent : « *L'essentiel est que tous croient en un Dieu unique.* »

Une triade A.M.S.

Du sanctoral enchevêtré du culte alaouite, où l'on a attribué à Fatima, fille de Mahomet, le prénom masoulin de Fatir, s'élève une énigmatique triade formée des initiales arabes A.M. et S., l'arabe ayant de tout temps été la langue unique des alaouites. Derrière elles se cachent Ali, *primus inter pares*, époux de Fatima, son beau-père Mahomet et un inconnu, Salmane, « *compagnon persan* » du précédent. D'aucuns ont comparé ce trio mythique à la Sainte Trinité.

L'utilisation, lors des cérémonies alaouites, de cierges, d'encens et de vin, la pratique du baiser de paix, la célébration de fêtes chrétiennes comme Noël, l'Epiphanie ou la Sainte-Barbe, certaines références à Jésus, ont fait croire aux Français, lors de leur mandat sur la Syrie, entre les deux guerres mondiales, que des liens privilégiés pourraient s'établir entre cette minorité et la France, un peu du type de ceux existant avec les catholiques maronites depuis saint Louis.

Dès avant la guerre de 1914 et la dislocation de l'Empire ottoman, Maurice Barrès s'était enthousiasmé pour les alaouites dans son *Enquête aux pays du Levant*, publiée en 1923 : « *Roses, blonds de cheveux et de moustaches, et les yeux prodigieusement bleus. Je n'oublierai jamais ces figures lorraines, mosellanes, rhénanes qui me regardaient, voulais-je croire, avec une sorte de nostalgie.* » Tombant sur un instituteur européen enseignant en plein air des rudiments de français à de jeunes campagnards alaouites, l'écrivain nationaliste s'extasie : « *Saisissants ces élèves : des petits paysans de France...* »

Les Alaouites se prêtèrent, au début du mandat, à ce rapprochement. Un Etat du Djebel-Alaouite de 6 500 kilomètres carrés fut même un temps érigé dans la région de Lattaquié et du djebel Ansarieh, fief des Alaouites. Lorsque la France renonça définitivement à ce projet, six notables ruraux de la communauté, dont le propre père de l'actuel chef de l'État syrien, écrivirent au président du Conseil, Léon Blum, en 1936, pour lui demander de revenir sur cette décision, faute de quoi « *un avenir noir attendrait les minorités* [en Syrie] (1). »

La France favorisa également l'enrôlement des jeunes fellahs alaouites dans les bataillons du Levant, d'où sortit un peu plus tard l'armée syrienne. Au moment où le mandat s'achève, en 1943, un adolescent natif du village de Kardaha se prépare, au lycée de Lattaquié, comme nombre d'autres alaouites, à devenir militaire. Il sera un jour le général Hafez El Assad, commandant en chef des forces syriennes, puis chef de l'Etat.

L'éphémère idylle franco-alaouite reposait en fait, du côté des Français, sur une bévue comparable à celle qui leur avait fait croire, cent ans plus tôt en Kabylie, que les Berbères islamisés mais continuant de se faire tatouer des croix, pourraient revenir à leur ancienne foi chrétienne. En réalité, les alaouites, comme d'autres communautés chiites ou parachiites en milieu hostile, ont recours depuis des siècles à la *taqiya* (2), — définie par certains comme de la « *dissimulation* », par d'autres comme de la « *restriction mentale* », — qui leur permet de dire en toute bonne conscience : « *Nous, Alaouites, nous sommes le corps, et les autres cultes sont un vêtement. Or un vêtement ne change pas la nature de l'homme. Ainsi, nous demeurerons toujours alaouites, quoiqu'à l'extérieur nous adoptions les pratiques religieuses de nos voisins.* »

C'est ainsi qu'à notre époque le général Assad décida de participer à certaines cérémonies sunnites.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, que la *taqiya* assure toujours la tranquillité des alaouites. Nombreux ont été les compatriotes sunnites du général-président à dénoncer sa « *conversion* » et à rallier l'« association » des Frères musulmans, interdite en Syrie depuis 1963 et qui, de 1975 à 1982, a assassiné plusieurs dizaines d'alaouites.

Au cours de leurs « *siècles obscurs* », les alaouites avaient à maintes reprises été pourchassés et massacrés par des musulmans *stricto sensu* qui leur reprochaient, tel le célèbre théoricien syrien du fondamentalisme islamique Ahmed Ibn Taïmiya (1263-1328), très lu aujourd'hui de la Malaisie au Maroc, d'être « *plus infidèles que les juifs et les chrétiens, plus infidèles même que bien des païens* ». « *Il est agréable à Dieu qu'on mène contre eux la guerre sainte* », écrivait encore Ibn Taïmiya.

Adonis le poète

L'appel fut souvent entendu, notamment par les Mamelouks d'Egypte, au Moyen Age, qui dévastèrent le pays alaouite, n'y laissant subsister que quelques communautés cachées au fond des forêts. Pour saisir la psychologie alaouite contemporaine, pleine de crainte et de repli, il faut se rappeler que du treizième siècle jusqu'au mandat français, les Alaouites vécurent, sans en sortir jamais, dans leurs montagnes, à l'écart de tout progrès scientifique ou technique.

Hier minuscule groupe rescapé de pogroms, vivant une foi figée par l'obscurantisme, misérables et sans aucune influence politique, les alaouites sont aujourd'hui au faîte d'une puissance qu'ils trouvent normale puisqu'ils se considèrent, eux aussi, comme le peuple élu. Leur nombre a quadruplé en un demi-siècle, mais, avec un million de personnes (3), ils ne représentent qu'un peu plus de 10 % d'une population syrienne qui est loin de s'être habituée à leur autorité sans pitié. Encore un exemple prouvant qu'il ne suffit pas à une ethnie d'avoir été persécutée pour se montrer clémente une fois qu'elle est devenue toute-puissante...

Aujourd'hui le « pouvoir alaouite », expression naturellement récusée par la communauté dirigeante, qui tente de dissimuler son omnipotence — et ses angoisses pour l'avenir — derrière des professions de foi laïques et panarabes, tient en respect la Syrie, tire les ficelles à Beyrouth, inspire la peur à Amman et à Ryad, fait languir Israël et traite d'égal à égal avec les grands de ce monde, à l'Est et à l'Ouest. A ce destin fabuleux, et vu comme tel dans un Orient habitué depuis plus de mille ans à l'hégémonie sunnite, il ne manquait qu'un grand poète. Eh bien ! il existe, et son talent a tant de force qu'il est même reconnu aujourd'hui par à peu près tous les Arabes comme leur meilleur poète vivant, l'égal d'un Abou Naouas. C'est Ali Ahmed Saïd, né en 1930 dans un village alaouite, établi depuis 1955 à Beyrouth. Il est connu sous son pseudonyme d'Adonis.

Ni la gloire, ni Beyrouth, ni Paris, ni encore moins Damas la Sunnite n'ont fait oublier à Adonis le djebel Alaouite, qui, pour lui comme pour tous ceux de sa communauté, reste la référence, et, le cas échéant, le recours suprême.

Devant une maison dont j'ai
[emporté la poussière
dans mon égarement
je m'incline :
tout cela est ma patrie
[pas Damas » (4).

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Abou Moussa El Hariri, *Les alaouites*, sans nom d'éditeur, Beyrouth, 1980 (en arabe).

(2) Laurent et Annie Chabry, *Politique et minorités au Proche-Orient*, Maisonneuve et Larose, 1984, 360 pages.

(3) Quelques dizaines de milliers d'alaouites vivent aussi de nos jours en Turquie et au Liban.

(4) Adonis, *Chants de Mihyar le Damascène*, Arfuyen, Paris, 1982.

« De religion mosaïque »

La communauté israélite, de rite séfarade, de Syrie qui s'élevait à 50 000 âmes en 1900, en compte moins de 5 000 en 1984. La majorité de ces juifs arabophones (très souvent aussi francophones), dont les ancêtres étaient déjà établis au Levant bien longtemps avant Jésus-Christ et avant l'Islam, ont émigré, notamment en Israël.

Le sanctuaire israélite de Doura-Europos, ville sœur de Palmyre dans l'Antiquité, reconstitué au Musée national syrien de Damas témoigne de l'épanouissement des israélites dans la Syrie de jadis.

Plus de la moitié de ce qui n'est plus qu'une minorité résiduelle vit aujourd'hui à Damas. Leurs coreligionnaires sont établis notamment à Alep. Les juifs sont, en Syrie, artisans, commerçants, enseignants, médecins. Leurs écoles reçoivent une aide de l'Etat et l'exercice de leur culte est libre.

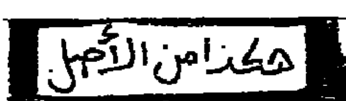
Quoique soumis, ainsi que les chrétiens, au statut islamique, aux droits restreints du *dhimmi* — le croyant non musulman, — les juifs avaient vécu en relative tranquillité en Syrie musulmane jusqu'à la création d'Israël en 1948.

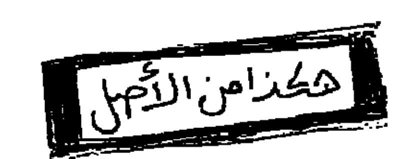
Aujourd'hui, « *il n'est pas exagéré de considérer les juifs syriens comme les otages politiques des différents régimes qui se sont succédé dans le pays depuis 1948* » (1) en raison de la confrontation israélo-arabe. Jouissant théoriquement des mêmes droits que les autres citoyens Syriens « *de religion mosaïque* » ne peuvent en fait quitter le territoire national, ce que semblent pourtant souhaiter la majorité d'entre eux, d'après divers témoignages, notamment des jeunes filles qui ne peuvent trouver mari dans leur communauté, nombre d'hommes de leur confession ayant quitté clandestinement la Syrie.

M. Cheysson a indiqué, le mercredi 21 novembre à l'Assemblée nationale, que « *le président de la République mentionnerait sans aucun doute le sort de la communauté juive de Syrie* » au cours de sa visite aux dirigeants de Damas.

J.-P. P.-H.

(1) CNRS, *La Syrie d'aujourd'hui*, 1980.





La Syri… des minorité… les siècles obscurs

***Le président Mitterrand se rend lundi en Syrie.
Voyage d'autant plus important que le président Assad, allié de Moscou, maître du jeu au Liban et adversaire acharné de Yasser Arafat, est sans doute la plus forte personnalité politique du Proche-Orient. Minoritaire, puisque membre de la communauté alaouite, il mène son pays d'une main de fer.
En Syrie, la question des minorités — le quart de la population totale — a toujours été un sujet délicat aux importantes répercussions politiques.***

LES CHRÉTIENS

Le régime a sauvé le pays du marxisme et de l'islam extrémiste

nous déclare Mgr Néophytos Edelby, métropolite melkite d'Alep

Mgr Néophytos Edelby, le métropolite melkite — appelé encore « archevêque grec-catholique » — du diocèse d'Alep nous a reçu à son siège épiscopal du chef-lieu du nord de la Syrie et a accepté de répondre à nos questions sur la situation des chrétiens du pays. Le prélat s'exprime en un excellent français, ce qui reste souvent le propre de l'élite intellectuelle syrienne, notamment chrétienne.

« En dépit d'un mode de recensement qui ne tient plus compte de la confession, on peut estimer aujourd'hui la communauté chrétienne de Syrie à au moins 700000 âmes, c'est-à-dire 8 % environ de la population totale. Qu'en est-il précisément d'Alep, qui reste l'un des plus importants foyers chrétiens du Proche-Orient?

— A la fin de la première guerre mondiale, Alep comptait 450000 habitants, dont un tiers de chrétiens. Aujourd'hui, sur une population totale qui avoisine le million, il n'y en a plus que 15 %. Ce qui reflète une stabilité en valeur absolue autour du chiffre de 150000 personnes, mais une très forte baisse en pourcentage.

— Pour quelles raisons?

— D'abord à cause du plus rapide taux de croissance de la population musulmane. En second lieu, en raison d'une forte émigration chrétienne. Cette émigration est un phénomène ancien, et il y a aujourd'hui plus de chrétiens alepins à l'étranger qu'à Alep. L'aspiration à une vie meilleure, l'instabilité politique et le marasme économique qui furent jusqu'à la fin des années 60 caractéristiques de notre pays, le sentiment vague, mais erroné, qu'éprouvent certains de n'être pas tout à fait chez eux dans un pays à majorité musulmane, sont les principales raisons de l'émigration.

» Il faut y ajouter la fermeture et la saisie par l'Etat, en 1967, des écoles catholiques, la durée d'un service militaire de deux à quatre ans, et la possibilité permanente d'un rappel sous les drapeaux selon l'évolution de la situation avec Israël. Généralement, les étudiants partis pour suivre leurs études à l'étranger ne reviennent pas, sauf les médecins, qui sont assurés d'obtenir ici les meilleures conditions matérielles.

Lutter contre l'émigration

» Cette émigration s'effectue vers tous les continents. Elle touche également, mais dans une moindre mesure, la population musulmane, dont l'émigration s'effectue essentiellement vers l'Arabie saoudite. Enfin, il est important de préciser que les chrétiens jouissent en Syrie de leurs droits.

— Les autorités religieuses ont-elles les moyens d'enrayer cette émigration?

— Le grand problème, quant à l'avenir, est effectivement de maintenir les chrétiens dans ce pays. Les autorités religieuses luttent de toutes leurs forces contre l'émigration. Chaque chrétien qui part rend la vie plus difficile à ceux qui restent. Ceux qui partent sont surtout des jeunes, et leur départ entraîne à la fois l'affaiblissement du pays et celui du christianisme. Il y a d'abord une assistance matérielle : des bureaux de placement, des aides pour l'installation des jeunes, la construction de logements à petits loyers, l'octroi de prêts sans intérêts pour l'achat des instruments de travail. Puis il y a une aide morale par l'entremise de nombreuses organisations sans but politique.

» Les œuvres charitables et culturelles sont ouvertes à tous les chrétiens, sans distinction. Aucun problème ne se pose au sujet de ces œuvres avec les autorités politiques, et aujourd'hui l'émigration est en léger recul, aussi d'ailleurs parce que les pays traditionnels d'accueil acceptent de plus en plus difficilement les étrangers. Seule l'émigration des jeunes qui sont partis étudier à l'étranger reste stable : 90% d'entre eux ne reviennent pas.



Moines syriens (« le Tour du monde », 1880)

— Préconisez-vous d'autres mesures?

— Il serait d'abord souhaitable, tout en admettant un contrôle raisonnable de l'Etat, d'obtenir une libéralisation du statut actuel de l'enseignement privé. Je crains une nationalisation absolue qui tuerait l'émulation et, bien sûr, qui augmenterait l'émigration. Le principe de l'enseignement religieux n'est pas en cause, car il est obligatoire, même dans les écoles de l'Etat. Il suffit qu'une classe ait sept élèves d'une même religion pour que l'enseignement de cette religion soit assuré. On peut ainsi enseigner le Coran, qui d'ailleurs est une matière du baccalauréat, dans une école chrétienne.

» Il serait ensuite souhaitable qu'en matière religieuse on s'engage dans la voie d'une plus grande libéralisation de l'information. En dépit de l'absence de mesures discriminatoires contre les chrétiens, mais à cause des restrictions imposées pour écarter le danger des Frères musulmans et autres extrémistes, les autorités rendent difficile toute information religieuse. Par exemple, l'importation de livres religieux étrangers est presque impossible actuellement. Je précise qu'il en va de même pour les revues islamiques, les films et autres médias.

— Vous venez d'évoquer le « danger des Frères musulmans » ; nous avons en mémoire les attentats des années 1980-1981 et la sévère répression qui s'ensuivit. Quelle est l'attitude des chrétiens face à ce danger?

— Heureusement, devant la marée extrémiste musulmane, la Syrie fait face. Mais ce problème qui menace l'ensemble du monde arabe est redoutable pour l'avenir. Il est temporairement arrêté en Syrie, mais il peut toujours resurgir. La vie des chrétiens deviendrait impossible, semblable à celle des pires moments de la persécution. Le christianisme peut vivre avec l'islam, mais pas avec l'extrémisme musulman. Je veux ajouter que nous mettons fermément en cause certains pays occidentaux qui soutiennent ce fanatisme dans lequel ils voient, bien à tort, le meilleur rempart contre le communisme.

Une sage précaution

— Le christianisme oriental compte différentes Eglises. Cela ne doit pas aller sans problèmes?

— A Alep, il y a onze communautés différentes, six catholiques, trois orthodoxes et deux protestantes. Plus d'un tiers des chrétiens sont des Arméniens orthodoxes venus de Turquie après les massacres de 1915. Parmi les communautés originaires d'Alep, la plus importante est celle des grecs-catholiques appelés melkites. Les melkites, bien que catholiques, suivent le rite byzantin, en tous points semblable à celui de l'Eglise grecque orthodoxe (1).

» Cette fragmentation s'explique par l'histoire. Elle est issue des querelles christologiques de l'époque byzantine. A partir du dix-septième siècle, le prosélytisme des missionnaires romains vint y ajouter de nouvelles divisions. Il n'y a pas encore de dialogue dogmatique sur place, mais, depuis quatre ans, une commission dite du « dialogue » tente de rapprocher l'Eglise catholique romaine et les Eglises orientales non catholiques.

» Ce rapprochement pourrait aboutir à une intercommunion écartant toute idée d'absorption ou de subordination. C'est à cette condition que le christianisme arabe peut jouer un rôle vis-à-vis de l'islam et survivre dans un monde essentiellement musulman. En Syrie, il n'y a pas de problèmes particuliers entre les musulmans et les chrétiens ; ces derniers jouissent de la liberté religieuse et de leurs droits civiques. Les contacts sont quotidiens à tous les niveaux entre les deux communautés.

» Les chrétiens, étant minoritaires, n'aspirent pas, généralement, à jouer un rôle politique de premier plan, ce qui d'ailleurs est une sage précaution qui leur évite certains ennuis. Cependant, leur rôle dans la vie sociale est plus importante que leur place dans les chiffres. Ainsi, dans la petite communauté melkite, qui compte à Alep de douze mille à quinze mille âmes, il y a cent médecins, deux cent soixante ingénieurs et soixante-dix prêtres. Un prêtre pour deux cents fidèles environ.

« Nous traversons un moment difficile »

— En dépit des périls qui menacent la survie du christianisme dans le monde arabe, comment envisagez-vous l'avenir ?

— Avec optimisme. Par principe d'abord, parce que l'espérance est aussi obligatoire que la foi. Si nous avons survécu jusqu'ici, c'est que nous avons une mission à remplir dans ce pays. Une mission d'ouverture notamment : c'est souvent à travers leurs chrétiens que les pays arabes ont noué et nouent encore leurs relations avec l'Occident. Nous sommes fiers d'être arabes, mais nous nous opposons au nationalisme extrémiste ; le temps des nationalismes excessifs est révolu dans le monde. Nous avons une mission d'amitié ; nous prêchons l'amour. Les détails dogmatiques passent au second plan.

» Le monde arabe perdrait beaucoup s'il n'avait pas de chrétiens dans son sein. La Syrie est précisément l'un des pays arabes où les chrétiens peuvent jouer un rôle intéressant dans la vie économique, culturelle et religieuse. Il est certain que nous traversons actuellement un moment difficile, mais, d'une manière générale, nous sommes satisfaits du régime « socialiste » actuel, qui a sauvé le pays de deux maux, le marxisme et l'islam extrémiste. »

Propos recueillis par
GÉRARD DEGEORGE.

(1) Les melkites, appelés ausi grecs-catholiques, sont d'anciens grecs-orthodoxes qui rallièrent en 1724 l'Eglise de Rome. Ils sont environ quatre-vingt-dix mille en Syrie et sont également présents au Liban et en Egypte.

Les grecs-orthodoxes sont des descendants du rameau originel de la chrétienté orientale. Ils représentent, dans l'ensemble de la Syrie actuelle, plus du tiers des chrétiens. Ils sont aussi la deuxième communauté chrétienne du Liban, après les maronites.

A travers le monde

Chypre

● DEMISSION DU GOUVERNEMENT. — Les membres du gouvernement de Nicosie ont présenté, le vendredi 23 novembre, leur démission au président Kyprianou pour lui permettre de procéder à un remaniement ministériel. Cette décision du cabinet aurait pour motif l'intention du président Kyprianou de dénoncer le programme commun établi il y a dix-huit mois avec le Parti communiste. Le chef de l'Etat a, toutefois, demandé à ses ministres de rester en poste jusqu'à son retour de New-York.

Côte-d'ivoire

● LES RELATIONS AVEC ISRAEL. — Le secrétaire général du ministère israélien des affaires étrangères, M. David Kimche, a rencontré, fin octobre, le président Houphouët-Boigny, à Paris, a-t-on annoncé, vendredi 23 novembre, de sources proches du ministère israélien des affaires étrangères. La discrétion qui a entouré cette rencontre s'explique par l'absence de relations diplomatiques entre les deux pays. La Côte-d'Ivoire, ainsi que la plupart des pays africains, ont rompu, en 1973, leurs relations diplomatiques avec l'Etat hébreu à la suite de la guerre du Kippour. Seuls l'Afrique du Sud, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Swaziland et le Zaïre (depuis 1982) ont des relations diplomatiques avec l'Etat hébreu. Plusieurs autres pays africains continuent, toutefois, d'entretenir des relations « officieuses » avec Israël,

Espagne

● ASSASSINAT D'UN POLICIER AU PAYS BASQUE. — Un policier a été tué et deux autres blessés lors d'un attentat commis dans la nuit du vendredi 23 novembre, sur l'autoroute reliant Bilbao à Behobie, à proximité du péage d'Irun. Les forces de l'ordre escortaient des véhicules français, lorque deux inconnus masqués ont lancé dans leur direction une grenade, puis tiré des rafales de mitraillette. A Vitoria, cinq personnes ont été blessées, vendredi, dans des explosions visant deux supermarchés d'une chaîne de grands magasins français. — *(AFP.)*

Maroc

● DÉMARCHES POUR LES GRÉVISTES DE LA FAIM. — Après la reprise des grèves de la faim, le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM), qui avait informé l'Elysée, mardi 13 novembre, de l'aggravation de la situation des détenus politiques marocains, vient de saisir la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Le CALPOM souligne que Rabat, qui vient de quitter l'OUA, a formulé une demande d'adhésion à la Communauté européenne.

Pologne

● UN DIRIGEANT DE SOLIDARITÉ SORT DE LA CLANDESTINITÉ. — M. Eugeniusz Szumiejko, l'un des dirigeants nationaux de Solidarité, membre de la TKK, a décidé de sortir de la clandestinité *« pour des raisons d'ordre privé »*, a-t-il annoncé dans un communiqué parvenu vendredi 23 novembre à la presse occidentale, sa femme ayant des problèmes de santé.

Selon les termes de la loi d'amnistie de juillet dernier, M. Szumiejko ne devrait pas être poursuivi en justice, à condition toutefois qu'il se présente à la police et donne des indications sur ses activités clandestines. Il est le premier dirigeant de la TKK à abandonner volontairement ses fonctions. — *(AFP.)*

Roumanie

● LA FAMILLE CEAUSESCU A L'HONNEUR. — La liste des membres du nouveau comité central du Parti communiste roumain, élu par le treizième congrès, qui a été publiée le vendredi 23 novembre, consacre la promotion de plusieurs membres de la famille Ceausescu.

Outre M. Nicu Ceausescu, le fils du président, qui entre comme membre suppléant au comité politique exécutif (bureau politique), M. Ilie Ceausescu, frère du numéro un roumain, devient membre du comité central, tout comme Mme Poliana Cristescu, la femme de M. Nicu Ceausescu.

Désormais, la famille Ceausescu est présente dans tous les secteurs importants de la vie roumaine : Nicolae Ceausescu, chef de l'Etat et du parti; sa femme Elena, membre du comité politique exécutif et premier vice-premier ministre; Nicu Ceausescu, chargé de la jeunesse; Poliana Cristescu chargée des pionniers; Ilie Ceausescu, vice-ministre de la défense; Ion Ceausescu, un autre frère du président, vice-président de la commission du plan et membre de la commission de contrôle du parti; Gheorghe Petrescu, un frère d'Elena Ceausescu, membre du comité central et vice-président des syndicats roumains. — *(AFP.)*

Sénégal

● LES ÉLECTIONS MUNICIPALES SONT BOYCOTTÉES PAR L'OPPOSITION. — Près d'un million d'électeurs sont invités à se rendre aux urnes, dimanche 25 novembre, pour désigner les conseillers municipaux et ruraux dans les trois cent dix-huit communes du pays. Sur les quinze partis politiques, trois seulement participent à ces élections : le Parti socialiste, au pouvoir le Parti pour la libération du peuple (PLP, marxiste) et la Ligue démocratique — Mouvement pour le Parti du travail (LD-MPT). Les autres partis, notamment le PDS (Parti démocratique sénégalais) de Me Wade, ont boycotté la consultation.

Tchad

● M. DUMAS JUGE « DÉPLACÉES » LES CRITIQUES DE M. BARRE. — M. Roland Dumas, porte-parole du gouvernement, s'est déclaré *« indigné »* par les critiques de M. Raymond Barre, jeudi 22 novembre, à Epernay (Marne), sur la politique française au Tchad. *« Les railleries de M. Barre sont non seulement de mauvais goût, mais elles sont déplacées dès lors qu'il s'agit de la guerre ou de la paix au Tchad »*, a estimé, vendredi soir, M. Dumas dans un communiqué. *« M. Barre est-il autorisé à parler sur ce ton de choses graves, lui qui s'est illustré, alors qu'il était au pouvoir, en engageant notre armée dans l'opération « Tacaud », qui a coûté à la France vingt-huit morts et quarante-cinq blessés »*, a interrogé le porte-parole du gouvernement. M. Barre avait notamment ironisé sur les *« liaisons dangereuses »* de M. Mitterrand, faisant allusion à sa rencontre, jeudi dernier, à Elounda (Crète) avec le colonel Kadhafi et avait dénoncé les *« va-t-en-Crète »*.

Togo

● FIN DU SOMMET DE LA CEDEAO. — Le septième sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (*le Monde* du 24 novembre) s'est achevé, vendredi 23 novembre, à Lomé par un appel pressant aux pays développés afin qu'ils appuient la création d'un Fonds spécial pour l'Afrique au sud du Sahara, sous l'égide de la Banque mondiale. Les chefs d'Etat, indique le communiqué final, demandent en conséquence à la Banque mondiale de convoquer dans les meilleurs délais une réunion de bailleurs de fonds. La Sierra-Leone se verra confier à partir du 1er janvier 1985 le secrétariat exécutif de la communauté, les postes d'adjoint pour les affaires économiques et d'adjoint pour les affaires administratives incombant respectivement au Burkina et à la Guinée-Bissau. Le huitième sommet de l'Organisation aura lieu à Lomé les 28 et 29 mai 1985. — *(AFP.)*

Zaïre

● L'ARMÉE EN ÉTAT D'ALERTE SUR LES FRONTIÈRES SUD. — *« L'armée est en état d'alerte aux frontières du Shaba avec l'Angola, la Zambie et la Tanzanie, suite à l'occupation de Moba par des rebelles la semaine dernière »*, a déclaré, vendredi 23 novembre, à Lumumbashi, le vice-gouverneur de la province du Shaba, M. Mbalanga. Il a, d'autre part, émis une hypothèse selon laquelle cette attaque était une *« diversion »* préparant un assaut d'une plus grande ampleur. Le gouvernement tanzanien a démenti les accusations de Kinshasa assurant que les rebelles ayant occupé la ville de Moba auraient opéré à partir de son territoire.

Étranger

AUSTRALIE

Les « neuf » de la « tribu perdue »

Dans l'île-continent, on ne croyait pas la chose possible. Des aborigènes, en 1984, n'ayant jamais entendu parler des Blancs ! La tribu de ces neuf hommes de la préhistoire que l'on vient de retrouver suscite l'incrédulité. Mais fallait-il les faire si brutalement changer de monde ?

De notre envoyé spécial

Alice-Springs. – On les a affublés, à la hâte, de jeans et de tee-shirts. On leur a prêté, pour la photo, un magnétophone à cassette. Hagards, assis sagement en rond devant le photographe, ils fixent le XXe siècle d'un œil incrédule. Ils sont neuf aborigènes, trois générations, toute une tribu. En une semaine, ils viennent de sauter quelques millénaires.

Pendant plus de vingt ans, ils ont vécu totalement isolés dans le grand désert de sable à l'Ouest d'Alice-Springs, le pays des médecins volants et des vastitudes perdues. Creusant des trous dans la terre pour dormir, nomadisant de point d'eau en point d'eau. Les plus jeunes, à la date de leur « découverte » le mois dernier, n'avaient jamais vu un homme blanc.

Tous les journaux télévisés d'Australie ont diffusé cette photo, publiée le mois dernier par le quotidien de Melbourne *The Herald*. C'est la seule image de la « tribu perdue » jusqu'ici offerte à la curiosité des Australiens. Les rescapés du désert sont gardés au secret, dans un camp, à l'abri des regards des dizaines de reporters qui, de tous les coins du pays-continent, ont conflué vers Alice-Springs.

« *Nous voulons nous assurer que l'introduction de ce groupe dans l'Australie moderne lui sera plus bénéfique que le contact des aborigènes avec les Blancs ne l'est en général* », a déclaré le ministre des affaires aborigènes, M. Holding, qui s'est rendu lui-même à Alice-Springs. Les autorités redoutent le « choc culturel » en général et la contamination par des maladies « modernes ».

L'Australie n'en revient pas de se découvrir si vaste. Près de deux cents ans après l'arrivée des premiers Blancs, en 1788, il resterait donc encore des terres inexplorées, des espaces à découvrir ! Journalistes, hommes politiques et ethnologues, s'interrogent doctement : comment la « tribu perdue », plus de vingt ans durant, a-t-elle pu n'être pas trouvée ?

Vraisemblablement, cette famille est restée en arrière dans les années 60, alors que le gouvernement encourageait tous les aborigènes du désert à se rassembler dans des camps de regroupement. Tous les nomades Pintubis, ethnie à laquelle appartiennent les « neuf », ont été parmi les derniers à suivre le mouvement. La plupart ont été regroupés dans le camp de Papunya, à l'ouest d'Alice-Springs.

Rebelles à l'intégration

Mais, au début des années 70, le mouvement s'inversait. De nombreux aborigènes avaient succombé à des maladies bénignes contre lesquelles ils n'étaient pas immunisés. Rétifs à la vie des camps et rebelles aux tentatives d'intégration, un nombre grandissant d'entre eux décidaient de retourner au désert. Selon l'administration, 30 % à 40 % des aborigènes rassemblés dans les camps auraient ainsi décidé de revenir à leur mode de vie ancestral, la chasse au boomerang ou à la lance : « *C'est comme le vélo, même si vous ne l'avez pas pratiqué depuis longtemps, ça vous revient très vite* », nous explique M. Warwick Dix, secrétaire général de l'Institut des études aborigènes.

Prenant la mesure de la nocivité de la politique d'assimilation, l'administration a encouragé ce mouvement de retour. Un vaste programme de forage de puits est en cours : on prévoit d'en creuser un tous les 15 kilomètres. Les puits jouent un rôle considérable dans la sédentarisation de ces populations nomades. Ce mouvement de repeuplement du désert rendait inévitable à terme le retour de la « tribu perdue » parmi les siens. Au détour d'une dune, la semaine dernière, deux aborigènes du camp avancé tombaient ainsi nez à nez avec deux des « sauvages ». Effroi mutuel. Les deux « sauvages » prennent la fuite. Mais une expédition de recherche en jeep, aussitôt lancée par les fonctionnaires du ministère des affaires aborigènes présents à demeure dans le camp, retrouve rapidement leur trace.

On se comprend sans mal, quoique leur dialecte soit demeuré plus pur que celui de leurs cousins « assimilés », abâtardi par plusieurs décennies de mélange avec l'anglais.

Les « sauvages » ont provisoirement cessé de vivre nus dans le désert, parmi les lézards et les serpents. En une semaine, les voilà catapultés au pays du coca-cola et du hard rock. Cette arrivée inattendue n'a pas fini de chatouiller les regrets des assimilés, et une certaine mauvaise conscience des Blancs. « *Quand ils sont arrivés, j'ai pensé : Pourquoi ne les laisse-t-on pas tout simplement tranquilles ?* », a confié un des deux aborigènes fonctionnaires qui ont ramené les nomades. « *Pourquoi les familiariser avec les sucreries et toutes ces saloperies ?* »

Malgré elle, la « tribu perdue » se trouve aussi projetée dans un débat politique qu'elle aurait certainement bien du mal à comprendre. Le ministre des affaires aborigènes, M. Holding, vient en effet d'essuyer un affront cuisant. Il s'était toujours prononcé, en accord avec le programme du Parti travailliste auquel il appartient, en faveur du droit de veto des aborigènes contre toute concession minière accordée sur les terres où ils vivent depuis quarante mille ans.

Les aborigènes entretiennent avec leur terre un rapport presque mystique. Et même s'ils ne l'exercent que rarement, préférant le plus souvent encaisser les royalties de l'exploitation minière, ce droit de veto était l'une des principales revendications de leurs organisations. Les travaillistes soutenaient cette revendication.

La colère des aborigènes

Le premier ministre travailliste, M. Bob Hawke, vient d'effectuer une brutale volte-face. « *Nous ne croyons pas que le droit de veto soit partie intégrante de droits fonciers effectifs et efficaces* », a-t-il déclaré au cours d'une tournée électorale dans la région minière de Perth (Australie occidentale), tout en se gardant bien de préciser de quelle autre manière le gouvernement pouvait garantir les droits des aborigènes. A cinq semaines des élections générales du 1er décembre, cette concession majeure à l'électorat blanc des régions minières a provoqué la fureur des organisations aborigènes. Mais leur division et le désintérêt de la base pour la politique rendent improbable toute riposte.

L'arrivée de la « tribu perdue » a pu faire espérer à M. Holding qu'il pouvait redorer son blason. « *Alors que le débat se développe autour des droits fonciers, je suis ravi de voir qu'un petit groupe a su occuper sa terre et maintenir le contact traditionnel avec elle depuis les débuts de l'humanité sur ce continent* », s'est-il empressé de déclarer.

Las ! Parmi les organisations aborigènes, c'est le tollé. M. Warwick Dix a jugé cette publicité « *honteuse et inutile* ». Quant au président de la conférence nationale aborigène, M. Rob Riley, il a accusé M. Holding d'utiliser cette affaire pour détourner l'attention du recul gouvernemental sur la question des droits fonciers. Et de dénoncer « *le bradage par le ministre, à des fins politiques personnelles, de la dignité de ces personnes* ».

L'exclusivité accordée par M. Holding au *Herald*, seul journal jusqu'à présent autorisé à rencontrer les Pintubis, a en outre attiré sur lui les foudres de tous les autres organes de presse australiens. Les concurrents du *Herald* se font un plaisir de dégonfler le scoop et de recueillir tous les avis de spécialistes démontrant que la « tribu perdue », en fait, n'a jamais été vraiment perdue. Selon un anthropologue de l'université de l'Ouest australien, un des « sauvages » aurait jadis visité une mission chrétienne. A l'appui de cette thèse, il relève qu'un des enfants était prénommé Thomas, prénom bien peu aborigène. Selon un autre anthropologue, les « neuf » entretenaient des relations régulières avec les autres Pintubis, au moyen de signaux de fumée. Mais la plupart des experts s'accordent tout de même à reconnaître que leur extraordinaire odyssée est vraisemblable.

D. SCHNEIDERMANN.

SERGUEI



AFRIQUE AUSTRALE

« Chef Fernandez », l'homme d'affaires diplomate

Dans la vaste partie de poker diplomatique qui se joue actuellement en Afrique australe, les régimes, même marxistes, ont besoin d'hommes qui aient du savoir-faire et de l'entregent. Quoi de mieux qu'un homme d'affaires africain doué pour monter des sociétés et mettre en contact des adversaires ?

De notre envoyé spécial

Genève. – Dans le centre-ville, au deuxième étage d'un petit immeuble sans caractère, une plaque porte les noms de deux compagnies, apparemment jumelles, Sanantonio Ltd et Tradeangol Ltd. Défenses d'ivoire et fauteuils en cuir, le bureau est cossu, sans plus. Le directeur se présente lui-même, géant noir en strict complet trois pièces, canne argentée à pommeau d'ivoire, chevalière d'or sertie d'une grosse pierre précieuse. Affable, il parle un anglais parfait et baragouine le français. Capitaliste ? « Oui. » L'homme le plus riche d'Afrique ? « *Non* ». L'un des plus riches ? « *Si vous voulez.* »

Qui est donc ce « chef Fernandez » connu des milieux d'affaires et diplomatiques d'Afrique australe, du Nigéria et des Etats-Unis, mais sur lequel il est encore si difficile de trouver des coupures de presse ? « *Il n'y a rien de secret dans mes activités ; il est exact que j'ai été très activement impliqué dans le début des négociations de paix en Afrique australe* », dit-il.

De nationalité nigériane, résidant aux Etats-Unis, « chef Fernandez » dispose également de passeports diplomatiques mozambicain et angolais. Il proclame qu'il n'a « *pratiquement jamais* » rencontré de journalistes. Quand son nom a été évoqué récemment dans la presse française – « *un homme d'affaires douteux* », – son sang n'a fait qu'un tour. Il a voulu intenter un procès. « *Mes conseillers m'ont dit qu'il valait mieux m'expliquer* », dit-il. Deux mondes qui, jusque-là, s'ignoraient.

En septembre de cette année, « chef Fernandez » – alias Ajiniji Ogun – devient l'objet d'une campagne insidieuse. Plusieurs rédactions européennes sont inondées de télex qui présentent ce personnage, très proche des gens au pouvoir à Maputo et à Luanda, comme un « *intrigant* » mêlé à un « *scandale financier* », au cœur duquel figurerait Tradeangol, dont il détient 30 % des parts. « *Une campagne évidente de désinformation* », s'écrie-t-il. D'où viennent ces attaques ? Pourquoi le gouvernement angolais et la presse officielle de Luanda défendent-ils avec tant d'énergie ce « *milliardaire* » africain ?

« Je suis gaulliste »

Descendant d'une lignée de chefs yoroubas du Nigéria, Antonio Alberto Eduardo Deinde Fernandez, remarquable « débatteur », au caractère entier, veut, et sait, séduire. Etonnante personnalité. Très jeune, il a émigré aux Etats-Unis, où il a fait fortune dans le commerce et dans l'industrie. A quarante-huit ans avoués, il est citoyen nigérian, ambassadeur du Mozambique auprès des Nations unies et conseiller du gouvernement angolais. Il vit dans le Connecticut et vient d'acheter, à Senlis, l'ancien manoir de feu le général Billotte – « *Je suis gaulliste* », – qu'il réaménage pour lui-même et ses enfants. « *Ils apprendront le français* » après leurs études en Angleterre. « *Le beaujolais nouveau est-il arrivé ?* », s'enquiert-il.

« Ne m'appelez pas camarade »

« Chef Fernandez » est à la tête de dizaines de sociétés. Mais, depuis deux ans et demi, il s'est implanté en Afrique australe, « *marché formidable si on y rétablit la paix* ». Ses activités sont en parties gelées au Nigéria, où il n'a pas remis les pieds depuis que les militaires y ont repris le pouvoir. Pourquoi l'Afrique australe ? Un ami tanzanien, M. Ali, résidant à Maputo, ancien combattant du FRELIMO pendant la guerre d'indépendance, l'a introduit auprès des autorités mozambicaines. Il se rend pour la première fois à Maputo en avril 1982 et, depuis, a mis sur pied une compagnie, la Sanantonio Ltd, qui exporte des pierres précieuses.

A Maputo, il constate que les deux cents Fiat achetées pour remplacer les taxis portugais de la colonisation ne sont plus en état de marche. Il en parle au président Machel. « *Partout où je vais, j'essaie de monter des sociétés. J'ai dit à Machel de me laisser mettre dans les rues de Maputo une vingtaine de taxis et que je m'en occuperais. Bien sûr, ça marche.* »

Une compagnie swazie, la Swaziland Meat Corporation, ravitaillait le Mozambique en viande. Elle fonctionnait mal. Il en rachète 50 % des parts, celles que possédaient des Sud-Africains, et tout rentre dans l'ordre. « *Un marché exceptionnel !* »

VIOLETTE LE QUÉRÉ

Maputo veut alors renouer le dialogue avec Washington. « Chef Fernandez » se révèle l'intermédiaire idéal. Il connaît M. Barry Shihito, ancien adjoint de M. Melvin Laird, lorsque ce dernier était secrétaire à la défense de M. Richard Nixon. Une première rencontre a lieu, en juin de la même année, au domicile américain de M. Fernandez, une deuxième, cinq semaines plus tard au même endroit, dans le Connecticut. M. Melvin Laird introduit les Mozambicains auprès du département d'Etat. Le président Samora Machel présente, entre-temps, M. Fernandez aux Angolais. Le truchement de l'homme d'affaires nigérian se révèle fort utile.

« *A Maputo comme à Luanda, je leur dis de ne pas m'appeler « camarade », mais « frère* », explique le « chef ». « *Je suis un capitaliste.* » Aux Angolais, il propose de monter une société d'import-export pour rendre plus dynamique leur commerce extérieur. L'affaire est conclue, Tradeangol Ltd est constituée, avec 70 % des parts pour l'Etat angolais – représenté par quelques ministères – et 30 % pour le « chef ». Faute de relations diplomatiques avec les Etats-Unis, Tradeangol Ltd s'installe provisoirement en Suisse, en août 1984. La société exportera du café, du tabac, etc. Mais le premier contrat conclu concerne l'exportation de dix mille barils de pétrole par jour. Il est passé avec la SONANGOL, société d'Etat qui, jusqu'alors, monopolise ce commerce et, apparemment, n'est pas très heureuse de voir Tradeangol Ltd lui faire une concurrence directe, imposée par les plus hautes autorités de Luanda.

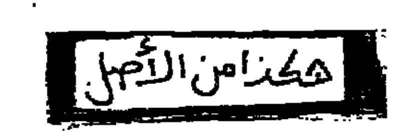
En Afrique comme ailleurs, on ne brasse pas, sans empiéter sur la politique, de si importantes affaires. « Chef Fernandez » reste, de façon évidente, associé à la négociation en Afrique australe. « *Je crois au dialogue*, dit-il, *ce qui ne fait pas l'affaire de tout le monde.* » Toutefois, ses ambitions commerciales ne lui font pas que des amis. Une campagne de presse est lancée. « *Je suis pris au milieu*, explique-t-il, *et, à travers moi, on essaie d'atteindre d'autres gens, ce qui n'est pas étonnant quand les négociations sont à un stade avancé et que le dénouement est imminent.* »

Un intermédiaire précieux

Agent de la CIA, comme on l'a laissé entendre à Lagos et à La Havane ? « Chef Fernandez » hausse les épaules. « *Quelle serait ma crédibilité auprès de mes frères mozambicains et angolais s'ils doutaient, un seul instant, de mon dévouement ?* » « *Il n'y a rien de secret en ce qui concerne mes activités, vous pouvez avoir accès à tout ce qui traîne dans ce bureau*, ajoute-il ; *s'il y avait quelque chose de « douteux » à mon égard, je ne vous aurais pas demandé de venir. J'essaie d'installer des sociétés partout où je passe. Je fais des affaires. Elles marchent. Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait pour l'Afrique et je suis persuadé que l'avenir de mon continent réside dans l'établissement de solides relations avec l'Ouest.* »

Dans le propos, tout est d'une irréfutable logique. Aux gouvernements africains qui les souhaitent, il offre ses « *expertises* » et son réseau de relations. En échange, il fait des affaires, et son empire financier ne s'en porte que mieux. Il conclut, ravi : « *Mais où est donc le scandale ?* »

JEAN-CLAUDE POMONTI.



MEXIQUE

La fin du monde commence à Mexico...

La catastrophe, qui, le 19 novembre, a dévasté tout un quartier populaire de Mexico, a fait plusieurs dizaines de morts, 3 000 blessés et 10 000 sans-abri... Une explosion dans un entrepôt de gaz liquide aurait-elle créé un tel cataclysme dans une ville « normale » ? Mais Mexico préfigure les mégalopoles cancéreuses et fragiles de l'an 2000.

De notre envoyé spécial

Mexico. — Vue d'hélicoptère, Mexico semble, avec son quadrillage tentaculaire, une pieuvre aux milliers de bras engloutissant, l'un après l'autre, les petits villages des alentours qui avaient pour nom San-Angel ou Coyaocan. Vu d'en bas, au ras de ses artères ouvertes à grands coups de bulldozers, c'est une ruche en folie, où des flots ininterrompus de véhicules semblent tourner indéfiniment en une farandole sans but.

Des îlots de verdure subsistent certes, comme le fameux parc Chapultepec, mais, plus loin, Xochimilco et ses jardins flottants se rétrécissent comme une peau de chagrin. Plus que jamais, Mexico s'est transformée en une véritable caisse de résonance des contradictions de tout le pays.

Capitale d'une nation en développement, à l'économie secouée par la brutale irruption du pétrole, Mexico se retrouve aux prises avec tous les fléaux d'une centralisation à outrance, l'incurie des autorités et l'incapacité de faire face aux problèmes du logement, de l'emploi et de la distribution des services. A cela s'ajoute une délinquance croissante, et l'extension difficilement contrôlable, de la ceinture de bidonvilles qui envahit de plus en plus une vallée autrefois paisible.

Etalée sur un millième à peine du territoire national, la mégalopole, à plus de 2 200 mètres d'altitude, abrite aujourd'hui quelque dix-sept millions de personnes, soit près du quart de la population. Elle s'adjuge la part du lion des dépenses publiques, pour tenter de pourvoir aux nécessités immédiates d'une armée de fonctionnaires — les trois quarts du corps administratif se concentrent dans la capitale — et des migrants poussés par l'exode rural à s'agglutiner par milliers autour du mirage urbain. Plus de soixante mille fabriques et usines s'entassent à Mexico et dans ses environs immédiats.

« Nous allons nous entre-dévorer »

A en croire les estimations quelque quatre mille tonnes de poussière et de déchets en tout genre s'abattent quotidiennement sur l'agglomération, prise au piège de sa démesure. La pollution est encore aggravée par près de trois millions de véhicules, dont huit mille autobus pétaradants, tandis que le parc automobile s'accroît au rythme de 12,5 % par an. *« Aucun endroit au monde n'a été aussi endommagé que la vallée de Mexico »*, s'exclame avec amertume M. Feliciano Bejar, peintre et écologiste convaincu. *« Si nous ne nous ressaisissons pas pour stopper la destruction de la ville, les gens se jetteront les uns sur les autres, finiront par s'entre-dévorer. »*

Visiblement dépassées, les autorités se sont longtemps contentées de parer au plus pressé, sans guère se soucier du lendemain et des mesures élémentaires de sécurité.

L'implantation sauvage des « cités perdues » aux abords des usines, des entrepôts, de l'aéroport même, est devenue un défi permanent pour les responsables d'une mégalopole incontrôlable. Des voies routières rapides et de nouvelles lignes de métro sont certes prévues. Mais, pour les bâtir, des pâtés entiers de maisons sont détruits et les habitants envoyés sans ménagement se reloger ailleurs. Avec pour toute indemnité..., cinq cents briques pour reconstruire un logis de fortune.

« En quatre mois, nous indique l'ancien gérant (maire de la ville), M. Carlos Hank Gonzalez, *nous avons dû raser 2 000 maisons et déplacer 70 000 personnes pour aménager une voie express. Je croyais que j'allais me faire lyncher. Mais nous l'avons fait, car notre peuple est très bon et très compréhensif. »* L'extension des zones de misère trouve ainsi une explication supplémentaire, d'autant que les autorités ont tendance à sous-estimer le sourd mécontentement qui couve dans les quartiers périphériques où survit péniblement la moitié de la population métropolitaine.

Il est vrai que l'administration précédente a été en partie paralysée *par de multiples scandales* et par une corruption effrénée.



Gravure représentant Mexico en 1684.

L'ancien chef de la police de la capitale, le général Arturo Duraz Moreno, a été récemment arrêté à Los Angeles et attend d'être extradé pour répondre de nombreux délits devant la justice mexicaine. Pour ne mentionner qu'un seul exemple parmi d'autres, allant de la fraude fiscale au trafic d'armes ou de drogue en passant par la concussion ou le vol pur et simple, la brigade anti-pollution qu'il avait créée à grands renforts de publicité a finalement servi davantage à remplir les poches de certains caciques de la police qu'à lutter contre les émanations nocives des industries et contre les gaz d'échappement...

Les beaux quartiers se replient sur eux-mêmes, encore relativement protégés. Mais l'ancienne « cité des palais » crève de sa croissance désordonnée, cernée désormais de toutes parts par des zones marginales qui s'accroissent jour après jour. Il n'est que de prendre la mesure de Nezahualcoyotl, ce satellite de dortoirs né de rien, enraciné sur le sol aride et poussiéreux autour de l'aéroport. Comme nous l'explique un chiffonnier, *« Nezahualcoyotl a été bâtie pour protéger Mexico des tourbillons de salpêtre s'élevant de l'ancien lac asséché Tenochtitlan »*.

Une ville meurtrie

Quand les avions touchaient terre il y a une trentaine d'années, c'était en rase campagne. Aujourd'hui les manœuvres d'approche sont d'une précision extrême, car l'aérogare se dresse au milieu d'un fouillis de ruelles, de dépôts d'ordures, de maisons en carton, en torchis ou en dur, qui ont proliféré à la va-comme-je-te-pousse, pour constituer la deuxième ville du Mexique : quelque trois millions d'habitants dont le seul espoir demeure, chevillé au corps, de dépasser enfin la précarité des conditions d'existence pour s'installer ailleurs, dans un autre quartier, mais toujours dans cette ville devenue l'une des plus meurtries et des plus invivables du monde.

L'eau manque et se paie à prix d'or. La moitié des habitants ne disposent ni de canalisations ni d'égouts, les services publics ne parviennent pas à assurer le ramassage des monceaux de détritus.

Après maints cris d'alarme demeurés sans écho, la récente catastrophe va-t-elle servir d'avertissement ? Des voix s'élèvent pour exiger le départ immédiat des usines les plus polluantes et les plus dangereuses, notamment de la raffinerie de Petroleos Mexicanos, la société nationale des pétroles d'Azcapotzazco qui constitue une menace permanente pour le million de personnes habitant le quartier.

D'aucuns suggèrent la convocation rapide d'une conférence nationale des secteurs et des organismes directement concernés pour arrêter un programme de décentralisation industrielle. Pour sa part, le gouvernement a lancé, en août dernier, un vaste plan de redéploiement démographique, dont le but prioritaire vise précisément à décongestionner la capitale, ainsi que les deux grandes villes de Guadalajara et de Monterrey, avant qu'il ne soit trop tard.

En l'espace de trente ans, la population de la zone métropolitaine a déjà plus que quintuplé. Selon les experts, tant de l'ONU que des services de planification municipale, Mexico comptera entre 24 millions, au mieux, et 41 millions, au pis, d'habitants en l'an 2000. Face à ces prévisions, les autorités auraient motif à être découragées. Les responsables mexicains veulent cependant croire que le pire n'est pas inévitable et espèrent encore trouver les moyens de freiner un gigantisme aux retombées désormais trop prévisibles.

En attendant, comme pour résumer une situation dont bien peu de spécialistes se hasardent à prédire l'issue, un aveugle incrusté au coin d'une vieille rue coloniale propose des billets de loterie et harangue inlassablement les passants : *« Tentez votre chance ! La fin du monde commence à Mexico ! Moi, j'aime mieux ne pas voir ça ! »*

JEAN-CLAUDE BUHRER.

TUNISIE

Le conte de fées d'Hammamet

Féerique décor, qui attire les artistes depuis longtemps. Mécénat original, demeure de rêve, ballet des cultures, rendez-vous des créateurs... Hammamet, renouant avec un passé glorieux, entend prouver qu'au bord de la Méditerranée l'imagination est heureuse.

De notre envoyé spécial

Hammamet. — Lieu de création, forum de discussions, creuset d'idées neuves, havre de méditation, refuge pour écrivains et artistes, le Centre culturel international de Hammamet est tout cela à la fois. Il fait partie de ces endroits privilégiés comme il en existe encore trop peu à travers le monde. Après quelques années de somnolence — bienfaisante hibernation ? — le CCI entend retrouver son lustre passé. Son histoire, qui tient *du conte de fées pour* grandes personnes, lui permet cet espoir, tout comme l'équipe de personnalités internationales qui a accepté de s'atteler à la tâche pour lui rendre sa vocation.

Dans les années 20, Georges Sébastian, prince et milliardaire roumain, s'établit avec un ami peintre, face à la mer, sur un terrain d'où l'on voit, de l'autre côté de la baie de Hammamet, le fort et la casbah du XV[e] siècle. Charmée par cet esthète, une milliardaire américaine vient les rejoindre.

Georges Sébastian conçoit alors et fait construire la « grande maison » autour d'une piscine de marbre blanc entourée d'arcades qui ont la pureté d'un cloître roman.

Des invités illustres

Dans le parc de 8 hectares poussent aussi, parmi les orangers, les grenadiers, les daturas enivrants et les hibiscus rouges, des bungalows aux noms de fleurs — « Jasmin », « Bougainvillée » — et, solitaire au bord de l'eau, entouré d'une végétation sauvage, le « Marabout », petit bâtiment à coupole où l'on peut travailler et méditer, ignoré de tous.

Les invités, écrivains, peintres, sculpteurs, architectes, artistes, affluent de partout dans ce paradis, d'André Gide à Georges Bernanos, de Paul Klee à Frank Lloyd Wright... Pendant la seconde guerre mondiale, le maréchal Rommel installe son QG dans la « grande maison » qui retrouve, dès son départ, sa première inspiration. A la mort de Sébastian, un Libanais, Cecil Hourani (1), conseiller de M. Bourguiba, fait acquérir le domaine par l'Etat tunisien. Grâce à lui, le CCI voit le jour en 1959.

Dans les années 60 commence la grande période théâtrale du Centre avec la construction, par la Fondation Gulbenkian, du théâtre en plein air — une étoile dans le Guide bleu, — conçu par René Allio, qui s'inspire de celui d'Epidaure mais le dote d'un agencement des plus modernes. Jean-Claude Pascal, Peter Brook, Serreau, Vitez, Laville, venus de Paris, croisent le Marocain Tayeb Saddiki, le Tunisien Moncef Souissi, l'Egyptien Samir Asfour et bien d'autres acteurs ou metteurs en scène.

La première rencontre des écrivains maghrébins en 1969 amorce la diversification des activités. Peinture, architecture, cinéma, seront à l'honneur pendant la décennie qui suit. A partir de 1945, à Bagdad d'abord, à Paris ensuite, sous le regard intéressé ou émerveillé de Louis Massignon, de Jacques Berque et de Raymond Bayer, un Irakien, Jamil Hamoudi, avait été le premier à introduire la calligraphie arabe dans la plastique contemporaine. Œuvre de précurseur solitaire ? Vingt-cinq ans plus tard, c'est de Hammamet que partira le mouvement *Al harf al arabi* (le signe arabe) qu'illustre en Tunisie Nja Mahdaoui, qui fera école au Maghreb et ailleurs. Invité du CCI, l'Egyptien Hassan Fathi, auteur de *Construire avec le peuple* (2), réconciliera la région avec l'architecture de terre superbement illustrée depuis des siècles dans l'oasis de Timimoun.

Vers la fin des années 70, le Centre, replié sur lui-même, a une activité narcissique. Il végète jusqu'à ce que les autorités décident de redresser la situation. En 1983, le dramaturge Ezzedine Madani est nommé directeur. Puis, sous l'impulsion du premier ministre, M. Mohamed Mzali, que passionne le dialogue des civilisations, M. Béchir Ben Slama, ministre de la culture, forme un conseil international qui élit président M. Mohamed Aziza, écrivain et diplomate. Réuni au CCI en novembre, ce conseil élabore un programme d'activités qui aura le Centre pour pivot et dont chaque action associera au moins deux autres pays de la Méditerranée, voire d'autres continents.

Un roman télématique

La première réalisation, sous l'égide de MM. Mohamed Aziza et Jacques Rigaud, président de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, est prévue pour l'été 1985. Elle est sans précédent : une fiction romanesque télématique. Cette expérience-pilote d'écriture croisée marquera le monde des lettres comme l'avait fait, il y a un demi-siècle, celle des « cadavres exquis » surréalistes. Cinq écrivains européens réunis à la chartreuse seront reliés par des ordinateurs à cinq écrivains arabes à Hammamet, pour écrire en commun un texte unique sur le thème « Le nouveau livre des merveilles », en espérant que leur aventure aura autant d'écho que celle de Marco Polo.

Aventure encore que celle du marquis Rafaël de Guadacorte, petit-fils d'un illustre arabisant espagnol, qui s'est mis en tête, avec l'accord du roi Juan Carlos, de fonder dans sa ville de Carmona, près de Séville, la première université euro-arabe des temps modernes. Ne disposant pas de liquidités suffisantes, il a, en toute simplicité, vendu un Rubens familial pour mettre en place la Fondation Pascual-de-Gayangos, qui sera inaugurée en mai 1985 avant de devenir université avec la bénédiction de la CEE et de la Ligue arabe.

En attendant, elle organisera avec la Sorbonne un séminaire consacré aux « Itinéraires de l'amour courtois », en n'oubliant pas que si tous les termes de l'amour physique nous viennent du monde grec, le mot troubadour vient de l'arabe *tarab dour*. Autre séminaire prévu, cette fois avec l'université d'Athènes et sous la direction de Mme Hélène Ahrweiler, recteur des universités de Paris, et de M. Mohamed Arkoun, directeur de l'Institut d'études arabes et islamiques, sur « Les mots-concepts grecs et arabes qui ont constitué le fondement intellectuel de la pensée contemporaine ». Séminaire encore sur « Les relations arabo-latino-américaines » à San-José de Costa-Rica avec la participation de l'université de la paix des Nations unies, qui y est implantée, et l'ALECSO (UNESCO arabe).

Renouant avec sa tradition picturale, le CCI inaugurera une galerie d'art qui exposera des peintres du tiers-monde avec la participation de la Royal Society of Fine Arts de Jordanie, que dirige la princesse Wijdan Ali, et le Forum culturel afro-arabe d'Assilah, animé par le Marocain Mohamed Benaïssa, en attendant de réunir une exposition thématique sur « Le signe et la calligraphie dans la peinture » avec l'aide de l'Argentin Juan Carlos Langlois, directeur du Fonds international pour la promotion de la culture.

Retour aux sources du Ballet du XX[e] siècle et de Chérif Khaznadar, directeur de la Maison des cultures du monde, en vue d'inclure dans le Festival annuel de Hammamet une Semaine internationale comportant une création mondiale (ballet, théâtre, musique), une pièce montée par un atelier théâtral composé d'acteurs arabes de différents pays et un spectacle musical comparé de virtuoses arabes et européens ou de groupes spécialisés dans la reconstitution de la musique du Moyen Age européen, de la musique arabe et d'autres formes d'expression musicale.



Dessin de FRANCHINI.

Le CCI entend également redevenir un trait d'union entre plusieurs mondes. Aussi, les fondations membres du Conseil culturel international, dont la Fondation européenne de la culture (La Haye) que dirige M. Raymond Georis et la Fondation Gulbenkian (Lisbonne) qu'administre M. José Blanco, vont-elles se réunir à Hammamet pour élaborer un annuaire des fondations méditerranéennes et encourager la formation de ce genre d'institution dans les pays arabes où des princes et des hommes d'affaires riches à millions persistent à ignorer superbement la culture !

Même la cuisine

On oublie trop souvent, hélas ! que la cuisine n'est pas seulement un art mais aussi un trait de civilisation. Certains plats tunisiens sont élaborés à partir de recettes héritées de Rome et nombre de spécialités syro-libanaises ont été répandues autour du bassin méditerranéen par la conquête ottomane. Différences, ressemblances, spécificités, à commencer par l'anisette appelée ici pastis, là ouzo, là-bas arak ou raki, pourquoi n'étudierait-on pas la Méditerranée à table ? C'est un projet que se propose de mener à bien Ezzedine Madani parallèlement à une réflexion sur la renaissance de l'artisanat avec la participation de M. Mohamed Masmoudi, directeur de l'Office de l'artisanat tunisien.

Hammamet prévoit de se jumeler avec Carmona et d'autres cités méditerranéennes, et le CCI envisage d'en faire autant avec la chartreuse, pour former ainsi des points de rencontre entre plusieurs civilisations et faire fleurir de nouvelles Andalousie afin que *mare nostrum* redevienne *mater nostra*.

PAUL BALTA.

(1) Il raconte ses souvenirs dans *The Unfinished Odissey*, Widenfeld and Nicolson, Londres.

(2) Editions Sindbad, Paris.

France

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALEDONIE

Premier attentat antimélanésien

De notre correspondant

Nouméa. – Les habitants de Nouméa ont été réveillés, dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 novembre, vers 1 h 30, par une forte explosion qui s'est produite aux abords de l'immeuble abritant les services administratifs du territoire. La déflagration, provoquée par un très gros pétard, n'a causé que des dégâts insignifiants, et cet acte semblait plutôt destiné à avertir la population que le FLNKS était aussi présent à Nouméa.

Comme pour répondre à l'incendie volontaire, la veille, de la case traditionnelle wallisienne, à Nouméa (*le Monde* du 24 novembre), une autre case traditionnelle – mélanésienne cette fois – faisant partie du centre culturel canaque, qui devait abriter le prochain Festival des arts du Pacifique, a été à son tour incendiée. C'est le premier objectif typiquement mélanésien visé par un attentat.

En brousse et dans les îles la situation reste inchangée. Samedi, en fin d'après-midi, de nombreux barrages subsistaient un peu partout dans le territoire. La localité de Thio, sur la côte est, était encore totalement isolée par sept barrages, tout comme la commune de Poindimié, plus au nord. Sur la côte Ouest, beaucoup d'axes routiers étaient bloqués, notamment à Bourail, Voh, Temala, Koné, Oundjo et Koumac. A l'exception de la zone située au sud de Nouméa, la circulation était pratiquement impossible sur les deux tiers de la Grande-Terre. Dans l'île de Lifou, le sous-préfet de la subdivision administrative des îles Loyauté, M. Jean-Claude Demar, était toujours retenu, ainsi que sa famille. Vendredi soir son adjoint, M. Michel Janczak avait été contraint de rejoindre les autres otages retenus par les militants du FLNKS. Ceux-ci ont d'ailleurs mis le feu au monument aux morts du district de Wé à Lifou.

La sécurité a été renforcée à Nouméa où l'armée fait des patrouilles régulières. Elles s'ajoutent à la présence des CRS affectés à la surveillance des bâtiments administratifs. Enfin, dans la nuit de vendredi à samedi, et samedi matin, sont arrivés de métropole, trois escadrons de gendarmes mobiles destinés à renforcer les effectifs en brousse et dans les îles. Cela porte donc à neuf cents le nombre de gendarmes mobiles, auxquels s'ajoutent deux cent quatre-vingts CRS.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

« LE PROCESSUS D'AUTODETERMINATION DEVRA ETRE ACCELERE »

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a fait diffuser, dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 novembre, la déclaration suivante :

« Au nom du gouvernement de la République, j'appelle chaque habitant de Nouvelle-Calédonie à conserver son sang-froid pour que rien d'irréparable ne soit commis, pour que le calme revienne et que soit respecté le droit à la dignité et à la justice de chacune des communautés. Le gouvernement entend assurer le maintien de l'ordre. Il a donc décidé de renforcer immédiatement le dispositif en place.

» Devant la situation qui s'est créée depuis les élections du 18 novembre, le gouvernement veut poursuivre le dialogue avec les formations politiques. Il charge M. Charles Barbeaux maître des requêtes au conseil d'Etat et préfet hors cadre, d'une mission exceptionnelle d'information. Celui-ci examinera les conditions dans lesquelles devra être accéléré le processus d'autodétermination, qui doit permettre d'aboutir à un choix, y compris celui de l'indépendance, en assurant aux différentes communautés, donc au peuple canaque, leurs droits légitimes. »

[M. Charles Barbeau, chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, depuis le 22 août dernier, était auparavant, depuis février 1979, directeur général de la gendarmerie nationale. Né le 23 décembre 1932 à Valence (Drôme), ancien élève de l'ENA, maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Barbeau avait appartenu au cabinet du directeur général du BIT, puis à celui de Joseph Fontanet. M. Joxe l'avait chargé d'une étude sur les structures du ministre de l'intérieur.]

Le plan du gouvernement

(Suite de la première page.)

Le pouvoir estime que cette voie est devenue sans issue pour deux raisons. D'abord parce que le FLNKS n'accepte pas de jouer ce jeu, auquel les principaux dirigeants indépendantistes avaient initialement donné l'impression d'adhérer, et veut arracher l'indépendance avant les élections législatives de 1986, autrement dit avant un éventuel changement de majorité en métropole. Ensuite parce que le RPCR, fort de sa majorité absolue à l'Assemblée territoriale, aurait beau jeu, au contraire, de freiner le processus d'autodétermination dans l'espoir de le remettre en cause après le scrutin de 1986.

Pour lever ce double blocage, le gouvernement souhaite, dans un premier temps, l'annulation des élections territoriales du 18 novembre, dont les résultats peuvent être contestés non seulement par les électeurs des circonscriptions locales, mais aussi, en vertu de l'article 47 du nouveau statut de territoire, par le haut commissariat de la République en poste à Nouméa. Si le tribunal administratif ne décidait pas l'annulation du scrutin en dépit des nombreux incidents provoqués par le *« boycottage actif »* du FLNKS, le gouvernement pourrait prononcer la dissolution de l'Assemblée territoriale *« par décret motivé en conseil des ministres »*, cette possibilité lui étant ouverte par l'article 101 de ce même nouveau statut (1).

En second lieu, le gouvernement envisage de recourir à la procédure des ordonnances pour organiser dans le territoire l'élection d'une Assemblée constituante qui serait chargée de rédiger un projet de Constitution pour une Nouvelle-Calédonie indépendante. Le gouvernement garantirait que cette Constitution définisse le contenu politique, économique et social de cette indépendance, ainsi que les droits de chacune des communautés du territoire.

Cette Assemblée constituante se chargerait notamment de tenter de régler le contentieux existant entre les indépendantistes et leurs adversaires sur la composition du corps électoral. Sauf à violer la Constitution de 1958, le gouvernement ne pourrait aller, pour sa part, au-delà des dispositions qui avaient été retenues lors du scrutin pour l'accession du territoire des Afars et des Issas à l'indépendance, c'est-à-dire au-delà de l'exclusion du scrutin des fonctionnaires en poste localement depuis peu d'années.

Enfin, le projet de Constitution fixant le cadre d'une Nouvelle-Calédonie indépendante serait soumis aux suffrages des électeurs du territoire lors d'un scrutin qui appellerait ceux-ci à se prononcer pour ou contre cette indépendance.

Le gouvernement souhaiterait aller vite afin que ce référendum puisse être organisé avant les élections législatives de 1986. Si ce nouveau schéma institutionnel était appliqué, cette consultation pourrait avoir lieu, indiquait-on samedi de source autorisée, en octobre 1985.

L'appel à la reprise du dialogue, lancé dans la nuit de vendredi à samedi par M. Georges Lemoine à l'adresse des forces politiques en présence, vise à obtenir du FLNKS une trêve qui favorise l'ouverture de négociations dans la perspective d'un accord de principe sur la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

La réponse des dirigeants indépendantistes, qui cherchent à pousser jusqu'au bout l'avantage qu'ils ont pris sur le terrain, demeure incertaine. Celle du RPCR est prévisible. Comment celui-ci admettrait-il d'être privé du bénéfice politique de son triomphe électoral ? Comment pourrait-il accepter une solution de rechange, l'invitant à négocier l'accession à une indépendance qu'il refuse de toutes ses forces, avec le soutien d'une large partie de l'opposition métropolitaine ?

Le gouvernement paraît considérer que les dirigeants du RPCR devraient être conduits à un comportement plus réaliste que celui qu'ils ont eu dans le passé et prendre acte que leurs adversaires ont démontré leur capacité à contrôler les trois quarts d'un territoire sur lequel la Communauté européenne est presque totalement concentrée sur la côte Ouest, autour de Nouméa. Il espère les convaincre que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie passe inéluctablement par l'ccession à l'indépendance, par leur participation à la préparation d'une indépendance qui soit pluri-ethnique, multiraciale, dans un Etat qui serait démocratique et, par sa nouvelle Constitution, associé à la France. Cette vision idéale est-elle encore permise ?

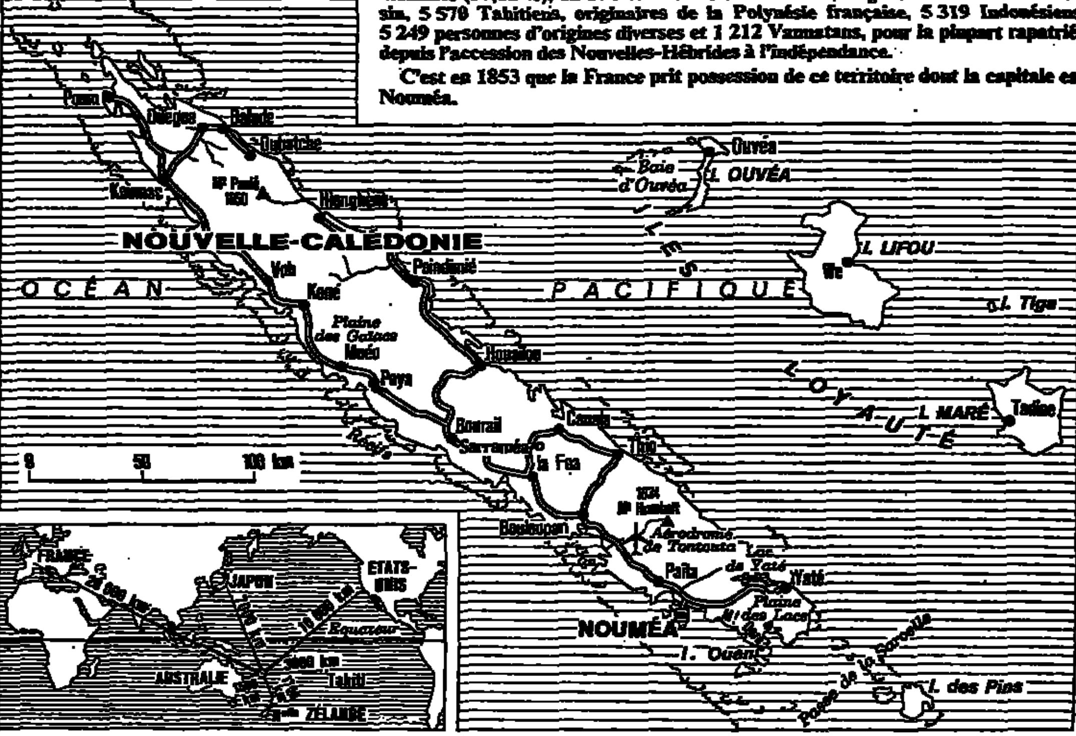
Sans doute est-ce parce que M. Mitterrand voit dans ce plan l'ultime chance de solution pacifique que le gouvenement se montre officiellement très discret sur ses intention. La réussite de cette entreprise apparaît tellement aléatoire que le gouvernement s'en tient officiellement, pour l'instant, à la mission exploratoire confiée à M. Charles Barbeau aux résultats desquels est subordonnée la suite des opérations. Le président de la République a opté, vendredi soir, pour une approche plus prudente que celle qui lui était proposée par l'Hôtel Matignon et le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. La version définitive du texte de l'appel lancé par M. Lemoine se révèle plus elliptique que la version originelle qui précisait clairement que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie devait s'inscrire *« dans le cadre d'une indépendance à définir »*.

Le choix de M. Barbeau est à cet égard significatif. Que cette mission de confiance ait été confiée, dans la nuit, au chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur, alors qu'il avait été convenu, vendredi soir, entre l'H7TEL Matignon et la rue Oudinot, qu'elle serait assumée par l'un des plus proches collaborateurs du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Levallois, indique que M. Lemoine est en partie dessaisi de la maîtrise du dossier par M. Pierre Joxe. L'embarras du pouvoir n'en apparaît que plus évident.

ALAIN ROLLAT.

Archipel de 19 103 kilomètres carrés situé dans le Pacifique sud, à 16 743 kilomètres de Paris, la Nouvelle-Calédonie est peuplée de 145 368 habitants, dont 61 870 Mélanésiens et assimilés (42,56 % de la population), 53 974 Européens et assimilés (37,12 %), 12 174 Wallisiens et Futuniens, originaires du territoire voisin, 5 570 Tahitiens, originaires de la Polynésie française, 5 319 Indonésiens, 5 249 personnes d'origines diverses et 1 212 Vanuatans, pour la plupart rapatriés depuis l'accession des Nouvelles-Hébrides à l'indépendance.

C'est en 1853 que la France prit possession de ce territoire dont la capitale est Nouméa.



(1) L'article 101 de ce statut dispose : *« Lorsque le fonctionnement des institutions territoriales se révèle impossible, l'assemblée territoriale peut être dissoute par décret motivé en Conseil des ministres, après avis du président de l'Assemblée territoriale et du président du gouvernement du territoire. Le gouvernement de la République en informe le gouvernement du territoire dans les plus brefs délais. »*

● *M. Léotard : position commune de l'opposition.* – M. François Léotard, secrétaire général du Parti républicain, a indiqué, vendredi 23 novembre, au Touquet (Pas-de-Calais), qu'il s'était mis en relation avec M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, pour arrêter une attitude commune des formations de l'opposition sur les événements *« graves »* de la Nouvelle-Calédonie.

● *Une délégation du Sénat sur le terrain.* – Au Sénat, qui a décidé l'envoi d'une délégation en Nouvelle-Calédonie, M. Charles Pasqua, président du groupe RPR, a affirmé, vendredi 23 novembre, que *« nul – fût-il président de la République, premier ministre, ministre de l'intérieur, secrétaire d'Etat aux départements et territoire d'outre-mer – n'est au-dessus des lois »*. Pour M. Pasqua, le chef de l'Etat et les membres du gouvernement concernés *« n'outrepassent pas leurs compétences »*, mais ils *« n'assument pas leurs responsabilités par rapport aux fonctions dont ils sont investis »*. Ils doivent veiller à ce que la *« démocratie soit respectée »* en Nouvelle-Calédonie, *« sinon*, ajoute-t-il, *ils auront des comptes à rendre »*.

LA FIN DU VOYAGE DE M. MITTERRAND EN ALSACE

« Figurez-vous que je suis socialiste... »

De nos envoyés spéciaux

Strasbourg. – *« Je tends la main à qui me comprend. »* En prononçant cette phrase, le jeudi 22 novembre à Mulhouse, M. François Mitterrand songeait-il déjà à son ineffable rencontre, le lendemain, avec le maire de Strasbourg ?

De toute évidence, M. Marcel Rudloff (UDF-CDS) n'a pas compris. Ou alors, il a compris trop tard. Chef de file du boycottage de la visite présidentielle, le sénateur du Bas-Rhin avait omis de recevoir M. Mitterrand jeudi soir à l'hôtel de ville et s'était pour cela vu reprocher par une partie de la population d'être un mauvais hôte. Avait-il conscience d'avoir commis un impair ? D'avoir heurté le sens civique de ses concitoyens ? Il a en tout cas tenté d'atténuer l'impolitesse de son attitude en recherchant avec le chef de l'Etat un contact hors protocole.

En réponse, le président de la République a tout d'abord refusé de recevoir M. Rudloff, jeudi soir, à l'hôtel de la préfecture, puis le lendemain matin à l'heure du petit déjeuner. Il ne restait plus dès lors au maire de la ville qu'une solution très officielle et trop voyante : la tribune d'honneur du défilé militaire.

Le chef de l'Etat n'a pas pu, manifestement, se retenir de pousser son avantage, d'autant que la scène ne pouvait pas passer inaperçue devant le public et les caméras de la télévision. Le maire de Strasbourg s'est levé de son siège à quelques mètres du fauteuil présidentiel, et s'est approché, l'allure embarrassée. Il a tendu la main vers le chef d'Etat, ostensiblement figé. M. Mitterrand ne l'a pas saisie. M. Rudloff a encore osé une phrase qui, à voir son air, et de loin, pouvait paraître d'excuse. Le président de la République s'est contenté de répondre d'un haussement d'épaule navré.

Le maire de Strasbourg avait-il senti que l'agacement provoqué dans la population par l'absence des élus l'emportait, en définitive, sur la colère au sujet du synchrotron ? Dans ce cas, la seconde journée du voyage présidentiel en Alsace lui a donné raison. C'est une foule nombreuse, plus nombreuse même, tout compte fait, que la veille, qui a balisé le parcours du chef de l'Etat. Des sifflets, des slogans hostiles, ont bien été perceptibles, d'abord sur le parvis de la cathédrale, puis place Kléber, et enfin place Broglie, mais les encouragements et les messages de bienvenue ont sans cesse équilibré ces manifestations de mécontentement.

Cette hospitalité mitigée ne pouvait avoir la qualité d'enthousiasme enfantin de celle qui a été réservée, quelques minutes plus tard, au président de la République dans un quartier HLM de banlieue. Il est vrai que M. Mitterrand était reçu, là, dans le fief du député socialiste, M. Jean Oehler, par une population modeste à dominante immigrée.

Rendez-vous avec Marie-Madeleine

La journée s'annonçant mieux que prévu, le chef de l'Etat s'est ensuite senti pousser des ailes et il s'est trouvé d'humeur à moduler *piano*, devant ses différents auditoires, les convictions économiques et sociales qu'il avait exprimées *fortissimo* la veille à Mulhouse. Bien sûr, il n'était plus question de ces dirigeants qui *« ont laissé tomber »* l'économie du pays.

Mais, à Kronenbourg, devant le PDG de BSN, M. Antoine Riboud, M. Mitterrand a fait la distinction entre les entrepreneurs de *« la France qui gagne »* et les autres : *« Tout cet argent qui se gagne et va directement dans les poches de ceux qui détiennent le capital, cela ne marche pas. »* De cette audace des justes, le président de la République a tiré une morale : *« La survie n'existe que si l'on est conquérant. Toute situation défensive est perdue. C'est un principe que j'applique chaque matin. »*

Cet état d'esprit, pour le président de la République, implique des choix douloureux et notamment celui *« du passage obligé »* de la société France entre la modernisation et les fruits de cette modernisation. Cette idée de la traversée d'un gué devait même devenir à Mutzig, ultime étape de ce voyage alsacien, une *« coupure »*, une blessure – celle du chômage – *« qu'il faut panser »*.

Cette analyse mesurée a permis au chef de l'Etat de se moquer des commentateurs qui avaient tiré, la veille de son intervention mulhousienne la certitude d'un *« virage à gauche »* présidentiel. *« Figurez-vous*, a-t-il dit à ses détracteurs, *que je suis socialiste. C'est comme ça. Chacun son genre. Je crois qu'on le savait quand on m'a élu. Je suis socialiste en tant que citoyen. Bien entendu, chef de l'Etat, j'ai fait appliquer mes idées. Comment voulez-vous que je m'en tire ? Si je ne le dis pas, on dit : « c'est un » opportuniste ». Si je le dis, je suis un provocateur, un sectaire. Est-ce que vous connaissez une troisième manière de s'exprimer ? Ni je ne me durcis ni je ne mollis. J'essaie, comme tout être responsable, d'avancer droit devant moi. »*

Selon le chef de l'Etat, M. Mitterrand est donc socialiste, et le maire de Mutzig, M. André Courtes (sans étiquette), n'a pas reçu quelqu'un d'autre. Apolitique, c'est-à-dire d'opposition, il a accompli, en recevant le président de la République en son hôtel de ville, *« un acte républicain élémentaire »*. M. Mitterrand aura donc rencontré, au cours de son bref séjour alsacien, différentes sortes d'accueils : « Synchrotron » à Strasbourg, « républicain » à Mulhouse et à Mutzig, « militant » à Colmar, « de neutralité industrielle » dans les entreprises visitées. Le petit village d'Hochfelden lui a finalement réservé le plus original, parce que le plus intime.

En 1939, le caporal Mitterrand et son ami son ami Georges Dayan, en garnison pour trois mois à Wilshausen, avaient fréquenté la toute jeune Marie-Madeleine Vogler, serveuse au bar-tabac voisin. Le chef de l'Etat a souhaité retrouver plus longuement cette amie d'avant guerre, trop vite entrevue après le conflit mondial, alors qu'il était ministre des anciens combattants. Le village tout entier a couvé, ravi, ces retrouvailles joyeuses, et le président de la République s'est longuement attardé à discuter dans les rues et dans la maison de Marie-Madeleine.

PHILIPPE BOGGIO et JEAN-YVES LHOMEAU.

M. MARCHELLI (CGC) : « M. Mitterrand m'a estomaqué »

(De notre correspondant.)

Reims. – Le vendredi 23 novembre, devant le Club de la presse de Reims Champagne-Ardennes, M. Paul Marchelli, président de la CGC, a notamment déclaré, à propos du discours tenu la veille par le chef de l'Etat en Alsace : *« M. Mitterrand m'a estomaqué. Après la chanson sur la décrispation et la cohésion nationale, il a cogné avec dureté sur une partie des Français (...). Le président de la République a commis un acte répréhensible en démocratie, qui est de désigner à la vindicte publique telle ou telle catégorie socio-professionnelle du pays. Le phénomène est grave, surprenant, inquiétant. »*

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE AU SÉNAT

L'opposition refuse les dispositions financières du plan de M. Chevènement pour l'enseignement privé

Qui ne souscrirait à ces deux principes de M. J.-P. Chevènement : *« maintenir l'exigence de qualité »* dans l'éducation nationale et *« mettre l'école en mesure de répondre aux défis technologiques et économiques »* ? En tous les cas, pas les sénateurs, qui ont examiné, vendredi 23 novembre, le projet de budget de l'éducation nationale pour 1985 (*le Monde* des 5 octobre et 15 novembre). Mieux, même : nombreux ont été ceux qui, au cours de la discussion, ont porté une appréciation positive sur le *« retour à quelques principes de base »*, en matière d'enseignement, tel qu'annoncé et affirmé par le ministre de l'éducation nationale.

Les intentions, toutefois, ne suffisent pas : il faut des moyens, que les porte-parole de l'opposition — majoritaire au Sénat — et ceux du Parti communiste n'ont pas trouvés dans le projet de budget proposé. Les crédits destinés à l'enseignement technique ont été approuvés par la commission des affaires culturelles, mais ceux affectés à l'enseignement scolaire, à l'enseignement universitaire et à l'éducation physique et sportive ont reçu un avis défavorable de la part de la commission des finances et de celle des affaires culturelles.

L'examen du budget de l'éducation nationale était pour le Sénat la première occasion de discuter du plan de M. Chevènement sur l'enseignement privé. Le projet de loi concernant la décentralisation en matière d'enseignement ne devant être débattu que le 10 décembre prochain, les sénateurs, à l'inverse des députés, ont été saisis d'abord du volet budgétaire de la réforme Chevènement. Ce premier examen de passage n'a guère été concluant pour le ministre de l'éducation nationale, dont aucun des arguments n'a convaincu la majorité sénatoriale. Toutefois, il aura pu trouver un motif de satisfaction dans le fait que, au moment du vote, le RPR n'a pas suivi les centristes, soutenus par les sénateurs RI (1).

Pour M. Etienne Dailly (Gauche dém.), et pour le groupe RPR, l'article 88 du projet de budget, qui prévoit les modalités de calcul du montant des crédits affectés à la rémunération des personnels de l'enseignement privé, n'a pas sa place dans une loi de finances, car il indique ce que devront contenir les lois de finances à venir. Pour respecter le droit et la Constitution, a expliqué M. Dailly, le gouvernement aurait dû, dans un premier temps, proposer une modification de la loi organique relative aux lois de finances. M. Dailly a accepté de retirer sa motion, qui soulevait l'exception d'irrecevabilité constitutionnelle. M. Paul Séramy (Un. cent., Seine-et-Marne), rapporteur de la commission des affaires culturelles, lui ayant « promis » que cette exception serait votée en deuxième lecture, et ce retrait permettant de faire connaître, en première lecture, le texte élaboré par la commission.

Après avoir contesté la validité des arguments plaidant pour l'inconstitutionnalité de la procédure retenue par le gouvernement, le Conseil constitutionnel estime, a-t-il dit, que les dispositions ayant une incidence financière sur les concours financiers de l'Etat peuvent figurer dans une loi de finances. M. Chevènement a demandé à la majorité sénatoriale de ne pas *« rallumer la guerre scolaire »*. Les affirmations du ministre sur l'égalité de traitement entre le public et le privé n'ont pas convaincu ceux qui, comme M. Séramy, considèrent que les dispositions proposées pour l'enseignement privé ne respectent pas la *« liberté de choix »*.

Une commission d'harmonisation

Ont été adoptés trois amendements qui, notamment, instituent une commission nationale d'harmonisation. Cette commission, instituée auprès du ministre de l'éducation nationale, adresserait chaque année au Parlement, à l'ouverture de la seconde session ordinaire, un rapport public sur l'évolution respective des effectifs d'élèves et de personnels enseignants par catégorie, selon les types de formation, dans les établissements publics et les établissements privés sous contrat. Ce rapport préciserait également le nombre de demandes de contrat enregistrées et le nombre de contrats conclus durant la période de référence. Il pourrait contenir toute recommandation relative à l'application de la loi du 31 décembre 1959 susvisée, ainsi qu'à la prise en compte des contraintes spécifiques auxquelles pouraient se trouver soumis, le cas échéant, les établissements d'enseignement publics.

D'autre part, il a été précisé que c'est *« au vu des choix éducatifs exprimés par les parents »* que la loi de finances déterminera, chaque année, les montants des crédits affectés aux personnels de l'enseignement privé. L'Etat pourra créer des établissements publics, mais *« pour répondre à un besoin scolaire reconnu »*.

Sur proposition de M. Jacques Descours-Desacres (RI, Calvados), rapporteur de la commission des finances, le Sénat, malgré l'avis défavorable de M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat aux universités, a adopté trois amendements de réduction de crédits : le premier touche les 2,6 millions de francs destinés à assurer la transformation d'emploi de huit cent cinquante emplois d'assistant en huit cent cinquante emplois de maîtres de conférence de deuxième classe ; le second supprime l'inscription de plus de 5,5 millions de francs pour la transformation de cinq cents emplois de maîtres de conférence en professeurs de deuxième classe ; le troisième annule près de 11 millions de francs inscrits en *« provision pour la mise en œuvre de la réforme du statut des praticiens de centre hospitalier et universitaire »*. En décidant de ces amputations, le Sénat estime que la règle qui consiste à améliorer la situation des personnels à l'occasion de chaque modification de leur statut ne s'impose pas en période de *« limitation drastique des dépenses publiques »*.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Les amendements de la commission des affaires culturelles ont été adoptés par 149 voix, contre 108, sur 315 votants et 257 suffrages exprimés. Ont voté pour : 70 Union centriste (sur 71), les 49 RI, 25 Gauche démocratique (sur 39) et 5 non-inscrits (sur 6). Ont voté contre : les 69 socialistes, les 24 communistes, 13 Gauche démocratique (appartenant au MRG), 1 RPR (M. Adrien Gouteyron) et 1 non-inscrit (M. Gilbert Baumet). Se sont abstenus : 58 RPR. M. Alain Poher (Un. centr.), qui présidait la séance, et M. Edouard Bonnefous (Gauche dém.) n'ont pas pris part au vote. M. Raymond Soucaret (Gauche dém.) a voté pour les deux derniers amendements après n'avoir pas participé au scrutin sur le premier.

● *Le Sénat et le budget.* — Le titre du compte rendu des travaux du Sénat, dans *le Monde* du 24 novembre (page 9), aurait dû être : « L'opposition propose plus de 24 milliards de francs de diminutions de recettes [et non d'« économies »] budgétaires ».

Un arrêt du Conseil d'Etat contraint le maire d'Aix-les-Bains à la démission

Le Conseil d'Etat a rejeté, jeudi 22 novembre, la requête que M. André Grosjean, maire RPR d'Aix-les-Bains (Savoie) depuis 1969, avait déposée contre un arrêté du préfet de la Savoie du 17 septembre 1983 le démettant de ses fonctions de conseiller municipal. M. Grosjean, qui était également vice-président du conseil général de la Savoie, avait été exclu de cette assemblée à la même époque.

De notre correspondant

Grenoble. — Les *« ennuis »* de M. Grosjean ont commencé en 1982 : en juin d'abord, puis en décembre, lorsqu'il fut condamné successivement par le tribunal correctionnel et la cour d'appel de Chambéry à six mois de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende pour une affaire de *« faux gorgonzola »*. Propriétaire d'une importante société fromagère, où il n'apparaissait toutefois officiellement que comme directeur technique de l'entreprise, M. Grosjean était accusé d'avoir commercialisé, en 1979, 6 tonnes de fromage Saint-Gorlo sous l'appellation de gorgonzola. Chaque fois qu'ils furent appelés à se prononcer dans ces affaires, les tribunaux condamnèrent M. Grosjean pour tromperie sur les marchandises, usage de faux et publicité mensongère.

Homme de terrain et personnage décidé, gestionnaire efficace de la première cité thermale française, M. Grosjean a tenté, coûte que coûte, de se maintenir à la tête de sa ville et lancé tous les recours judiciaires et administratifs possibles pour obtenir le *« sursis »* le plus long et, notamment, pour *« tenir »* jusqu'aux élections municipales de mars 1983. La liste qu'il conduisit fut, dès le premier tour, très largement réélue, les Aixois manifestant ainsi une nouvelle fois leur confiance dans leur maire, *« oubliant »* ses erreurs dans la gestion personnelle de ses affaires.

Soutenu par ses concitoyens, et dans l'attente des ultimes recours déposés notamment devant le Conseil d'Etat, M. Grosjean n'abandonna pas la moindre parcelle de ses attributions de maire. Il était ainsi à la porte du Palais des congrès de sa ville pour accueillir les 11, 12 et 13 octobre dernier, lors des Assises nationales du paysage, Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement, et M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture.

Le lendemain, M. Grosjean se retrouvait à la tribune des assises RPR de la Savoie qui recevaient à cette occasion M. Charles Pasqua, président du groupe RPR au Sénat. Il y côtoya ses amis politiques, qui l'avaient pourtant exclu de l'assemblée départementale, un an plus tôt, et qui savaient que leur hôte, qui venait d'être déchu de ses droits civiques, avait été rayé des listes électorales de sa commune.

L'arrêt du Conseil d'Etat devrait normalement mettre un terme aux activités municipales de M. André Grosjean. Mais ce dernier a su depuis deux ans jouer fort habilement de tous les moyens légaux dont il dispose pour retarder l'échéance de son départ, qui semble pourtant inéluctable. Il n'est pas exclu, par exemple, que M. Grosjean réclame aujourd'hui le bénéfice de l'amnistie pour des faits qui lui sont reprochés et qui remontent à 1979. M. Grosjean s'accorderait ainsi un nouveau... sursis.

CLAUDE FRANCILLON.

LE REDÉCOUPAGE CANTONAL DANS LE TARN

Un nouveau canton à Albi

De notre correspondant

Albi. — Le conseil général du Tarn, au sein duquel le PS est majoritaire, a approuvé la proposition de création d'un nouveau canton à Albi, qui en compte déjà trois. L'actuel canton d'Albi-nord — un bastion de gauche — devrait être scindé en deux : Albi-nord-est et Albi-nord-ouest.

Le vote de l'assemblée départementale est finalement contradictoire avec l'avis défavorable émis par sa propre commission des affaires sociales chargée de présenter un rapport sur cette question.

M. Louis Brives, conseiller général du canton de Cuq-Toulza, sénateur (gauche dém.) du Tarn et ancien président du conseil général (1), a aussitôt adressé une question écrite au ministre de l'intérieur, dans laquelle il souligne notamment que l'objectif essentiel de ce remodelage (corriger la sous-représentation urbaine) n'avait été *« ni atteint, ni même recherché »*.

L'opposition (minoritaire) du conseil général s'est prononcée contre ce remodelage, soupçonnant la majorité socialiste de *« se tailler un canton à sa mesure électorale »*. M. Louis Brives, au cours des débats, a, en outre, contesté les délais de délibération qu'il a jugés trop courts.

Sur les huit communes touchées par cette nouvelle répartition, six ont émis un avis favorable, une s'y est opposée, et la dernière, *« n'émettant aucune objection »*, aurait tout de même préféré être rattachée à un tout autre canton.

G. L.

(1) Après le renouvellement cantonal de mars 1979, M. Louis Brives avait été réélu président du conseil général avec les voix des conseillers radicaux de gauche, gaullistes et giscardiens contre un candidat socialiste. Au lendemain des élections cantonales de mars 1982, il avait renoncé à solliciter le renouvellement de son mandat à la tête de l'assemblée départementale, et c'est un candidat socialiste, M. Jacques Durand, qui lui a succédé.

Un fichier d'EDF détourné par le PCF ?

(Suite de la première page.)

La CNIL a en effet décidé, mardi 20 novembre, d'adresser un avertissement au PCF. Rien de plus, mais cette décision a été acquise à l'issue d'un vote au cours duquel les partisans d'une plainte au parquet n'ont été battus semble-t-il, que de justesse.

M. Fauvet justifie la position de la Commission en laissant entendre que la publicité donnée à cette affaire est, en soi, une sanction en même temps qu'un avertissement pour ceux qui seraient tentés de suivre l'exemple d'*Avancées*. De fait, M. Fauvet prévoyait de réunir, lundi 26, une conférence de presse pour rendre publique la décision de la CNIL.

Plainte ou pas, le PCF se sent atteint par cette affaire. *L'Humanité* accuse ainsi les organes de presse qui en ont fait écho les premiers de participer *« à une nouvelle et dérisoire manœuvre politicienne »*. *« Ils appuient,* ajoute-t-elle, *ceux qui veulent mettre en cause l'image du Parti communiste plutôt que de débattre de ses idées. »*

Sans que cela soit vraiment dit, la CNIL semble avoir renoncé à porter plainte, parce qu'elle ne l'avait pas fait contre le RPR, convaincu d'un détournement d'un fichier de l'office d'HLM de Paris, lors de la campagne municipale de 1982.

La seule plainte jamais déposée par la Commission l'a été contre l'entreprise SKF. Des syndicalistes de cette entreprise avaient découvert un fichier de personnel où figurait des mentions telles que *« mœurs légères »*, *« vie sentimentale agitée »*, *« CGT, mais honnête »*, etc. C'est *l'Humanité* qui avait révélé cette affaire qu'elle ne se prive pas de rappeler dans son édition de samedi.

B.L. G.

● *Entretien Jospin-Shemtov.* — Le Parti socialiste a annoncé, le vendredi 23 novembre, que son premier secrétaire, M. Lionel Jospin, s'était entretenu la veille avec M. Victor Shemtov, secrétaire général du parti israélien Mapam, de passage à Paris à l'occasion du trentième anniversaire du cercle Bernard-Lazare (*le Monde* du 24 novembre). La conversation, a indiqué le PS, a porté *« sur la situation politique et économique israélienne, le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban et les perspectives de discussion pour la paix au Moyen-Orient »*.

COLÈRE OCCITANE

M. Georges Frèche, député socialiste de l'Hérault, maire de Montpellier, a été souffleté à la tribune du conseil régional du Languedoc-Roussillon, le vendredi 23 novembre, par le conteur occitan Claude Alranc. Celui-ci, tout au long des débats, s'était montré excédé du peu de cas fait du mouvement occitan, selon lui, par cette assemblée.

Présent dans les rangs du public, M. Alranc avait, à plusieurs reprises, manifesté son indignation en poussant de grands cris. Au moment où l'on abordait le chapitre des crédits de l'orchestre philharmonique de Montpellier, il s'est levé et, se précipitant vers M. Frèche, il l'a souffleté et a jeté dans sa direction, mais sans l'atteindre, une pile de dossiers. Conservant son sang-froid, le maire de Montpellier, qui, à ce moment-là, présidait la commission des affaires culturelles, n'a pas relevé l'incident. Les travaux ont continué normalement, tandis que M. Alranc était conduit vers la sortie par les appariteurs.

Par son acte, le conteur entendait exprimer la colère des Occitans à l'encontre du conseil régional, qui, selon eux, ne leur accorde ni la place ni les subventions qu'ils méritent.

LA MORT DE JEAN-RAYMOND TOURNOUX

L'historien du secret

S'il est vrai que le journaliste est l'historien de l'instant, Jean-Raymond Tournoux, qui est mort le vendredi 23 novembre à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris, fut par excellence celui qui a fait de l'éphémère contemporain une véritable histoire. Il a toujours su voir à travers les événements politiques quotidiens qui se bousculent et parfois s'effacent la trame de l'histoire en train de se faire. Entré en journalisme à l'âge de vingt ans, en 1934, à *la Liberté de l'Est*, il a fini sa carrière comme éditorialiste du *Figaro* en 1980, après de longs séjours à *Combat*, au *Progrès de Lyon* et à *Paris-Match*. En 1981, il devient membre de l'Institut, en étant reçu à l'Académie des sciences morales et politiques. Son œuvre est ainsi consacrée. Car, depuis 1958, Jean-Raymond Tournoux publie un ouvrage tous les deux ans, après le succès de son premier livre, *les Carnets secrets de la politique*.

Ce qui le passionne, c'est de découvrir les mobiles des hommes qui dirigent le pays, de fouiller les arrière-pensées, de recueillir les confidences et, surtout, de les provoquer. Sa méthode est basée sur une recherche minutieuse, sur des recoupements multiples, sur la vérification et le croisement des sources. De sa fine écriture bleue couvrant en diagonale des pages et des pages de notes, il emmagasine les moindres bribes de conversation, sachant que cela lui servira un jour. Devenu l'historien du secret que les titres de ses ouvrages reflètent, tels que *Secrets d'Etat* (1960), *l'Histoire secrète* (1962), *Jamais dit* (1971) ou *Journal secret (1975)*, il réussit cependant à acquérir la confiance tant son honnêteté et sa prudence sont reconnues. Grâce à lui, l'histoire réelle du demi-siècle écoulé est beaucoup mieux connue.

Fasciné par de Gaulle, il conserve cependant toute sa lucidité pour lui consacrer l'essentiel de son œuvre. Mais il montre aussi comment, par mimétisme ou par contraste, l'œuvre politique et militaire du chef de la France libre ne peut être dissociée de celle du vainqueur de Verdun. Pétain, de Gaulle, deux personnages clés de notre histoire contemporaine devenus tout naturellement les héros de Tournoux tant leurs personnalités sont complexes, leur influence profonde et leurs secrets nombreux.

Comme journaliste parlementaire, Jean-Raymond Tournoux avait couvert avec la même minutie les péripéties variées et embrouillées de la IVe République. Devenu académicien, ses recherches se poursuivaient, et il était en train d'élaborer une vaste histoire politique et militaire liant les destins croisés de l'Allemagne et de la France. Depuis 1981, sa sévérité à l'égard du nouveau pouvoir grandissait. Piaffant de ne plus disposer d'une tribune quotidienne, il avait écrit un pamphlet au titre vengeur : *La France, ton café fout le camp*. Il fut l'un des derniers interlocuteurs de Pierre Mendès France puisqu'il eut avec lui le matin même de sa mort une longue conversation téléphonique dans laquelle l'ancien président du conseil lui disait ses craintes pour l'avenir du pays.

ANDRÉ PASSERON.

[Né le 15 août 1914 aux Rousses (Jura), Jean-Raymond Tournoux est secrétaire de rédaction à la *République de l'Est* (1934-1939), puis rédacteur à la radiodiffusion (1941-1946). Chef de service au journal *Libération* de 1944 à 1948, puis à *Ce Matin* (1949-1950), il devient éditorialiste à *l'Information* (1950-1955), à *Combat* et au *Progrès de Lyon* (1945-1962). A partir de 1949 il collabore à *Paris-Match*, dont il deviendra le directeur politique (1964-1976). Il est éditorialiste au *Figaro* de 1976 à 1980.

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1981, il a publié, de 1958 à 1982, treize livres sur la politique française.]

RÉUNIS EN CONGRÈS A NANCY

Les radicaux veulent se situer au centre

De notre envoyée spéciale

Nancy. – En 1907 déjà, Nancy avait accueilli les radicaux pour leur septième congrès. Soixante-dix-sept ans plus tard, les Valoisiens se retrouvent pour leurs 84[e] assises dans cette même ville gérée par leur président, M. Rossinot. Pour rappeler le passé d'un parti devenu le plus vieux de France, une exposition consacrée à Edouard Herriot – qui fut le seul président à vie des radicaux – a été organisée, mais aussi parallèlement une exposition de matériel d'informatique et de bureautique, pour montrer que, comme le remarque M. Rossinot, reprenant un thème développé jadis par Edouard Herriot, *« nous savons allier le souffle humaniste à la rigueur technicienne »*. Accueillant vendredi après-midi les congressistes, M. André Rossinot devait affirmer les ambitions du parti radical, qui, de son point de vue, pourra à nouveau jouer un rôle s'il sait occuper sur l'échiquier politique le créneau du centre. Il a expliqué : *« Nous, radicaux, nous avons choisi l'opposition républicaine. L'opposition républicaine, ce n'est pas que la droite. Dans l'opposition républicaine, qui attire vers elle aujourd'hui près de 60 % des intentions de vote, le radicalisme entend camper au centre de la vie politique. »*

Très critique à l'égard du pouvoir et des propos tenus récemment par le président de la République en Alsace, il a affirmé : *« M. François Mitterrand est allé trop loin. Les excès du verbe ne parviennent plus à masquer sa faiblesse politique. L'échec du recentrage, le comportement du Parti communiste, poussent le président à rechercher maintenant des voix sur sa gauche. En effet, le seul résultat politique important qu'il pouvait espérer, affaiblir durablement les communistes, risque même de lui échapper. Alors en Alsace la démagogie et l'archaïsme primaire ont repris le dessus. François Mitterrand emprunte maintenant le langage de Georges Marchais. C'est la danse de Saint-Guy d'un pouvoir déboussolé. »*

Pour occuper ce créneau du centre et participer à une *« alternance raisonnable »*, encore faut-il que les radicaux sachent affirmer leur « différence ». A cette fin ils ont décidé d'élaborer une série de propositions concrètes. Dès vendredi, ils se sont mis au travail autour de trois thèmes : « L'homme et l'entreprise, le citoyen et les pouvoirs, l'éducation et la culture. » Samedi ils devaient mettre au point une série de propositions de loi-cadre, avant d'entamer un débat de politique générale.

C. F.-M.

Les petites heures du parti

« Vous êtes radical...

– Oui.

– Et vous ne connaissez pas M[me] Flam ! Alors c'est que vous n'êtes pas radical. »

Le jugement est sans appel. Quand on est radical, on connaît M[me] Flam... Le premier sourire qui vous accueille quand vous franchissez la porte du 1, place de Valois, c'est le sien. La voix qui vous répond au téléphone, c'est la sienne. Depuis trente-sept ans... « Trente-sept années de trois cent soixante-cinq jours !

Mme Flam n'arrive pas à y croire. Tout ce temps ! Sans avoir le sentiment de s'être ennuyée une minute, sans jamais traîner les pieds le matin pour venir travailler... sauf la première fois... quand, toute tremblante, elle a franchi le seuil de ce parti inconnu d'elle pour s'intégrer à la petite équipe de secrétaires. C'était en 1947. Les radicaux sont alors en train de remonter la pente : ils occupent la présidence de quatre assemblées, l'Assemblée nationale avec Edouard Herriot (président du Parti radical), le conseil de la République avec Gaston Monnerville, le conseil économique et social avec Emile Roche et l'Assemblée de l'Union française avec Albert Sarraut.

Elle, elle a dix-sept ans. Une gamine... aux yeux noisette, *« horriblement sérieuse »*, se souvient M[me] Flam, qui, ce jour-là, dans ses petites socquettes blanches, n'en mène pas large... Mais comment refuser la proposition faite par une amie de la famille aux parents de la petite « Suzette ». Elle allait gagner 1 000 francs de plus qu'à la Céramique moderne, où elle travaille depuis quelques mois... Et *« comme les Rothschild et nous, c'était pas pareil »*, la toute jeune fille qu'est alors M[me] Flam doit accepter... Sans enthousiasme.

M[me] Ferment, cette amie de la famille qui officie au Parti radical, l'intimide tellement. Bien plus que ces grandes figures radicales qu'elle va découvrir... Les noms défilent dans sa tête... Herriot, Daladier, Mendès France, Queuille, Gaillard, Maurice Faure, et ceux qu'elle oublie et les plus obscurs... Les femmes radicales, M[me] Marguerite Emile-Zola, M[me] Hélène Campinchi ou M[me] Schreiber-Crémieux, alors sénateur du Gard.

Au début, elles voulaient toutes s'occuper de moi, raconte M[me] Flam, *« faire mon éducation politique »* en quelque sorte. Mais la politique n'intéresse pas vraiment M[me] Flam. Chez elle, on n'en parlait guère... Elle apprendra, mais ne sera pas saisie par le virus... Et si elle se souvient de grands moments d'*histoire »*, lui reviennent plus spontanément en mémoire de petites anecdotes, le rappel d'émotion, de marques de gentillesse comme lors de cette fête pour ses vingt-cinq ans de maison. *« Mes vingt-cinq ans de mariage »*, dit-elle en sortant la boîte de photos souvenirs. *« Vingt-cinq ans de mariage »*, un lapsus. M[me] Flam se reprend, mais ne cache pas cette affection qu'elle porte au Parti radical, devenu sa « famille ». Une famille qui l'a aidé à *« traverser les moments parfois difficiles de la vie »*.

M[me] Flam aurait dû écrire son journal. M[me] Françoise Giroud voulait qu'elle rédige ses Mémoires. Mais M[me] Flam a laissé passer le temps... depuis ce premier congrès du Parti radical auquel elle assiste en 1947. Elle y découvre Edouard Herriot, la *« statue du commandeur »* mais un commandeur *« affable »*. Elle est sensible avant tout à sa voix, une voix *« remarquable »*, *« si chaleureuse »*, mélodieuse *« comme un violoncelle »* dit-elle... Les congrès, M[me] Flam n'en manquera pas un... et ses « tablées radicales » qui sont entrées dans la légende et ont, année après année, arrondi sa taille. Bonne vivante, M[me] Flam. Elle se s'en cache pas...

Police-secours

D'Henri Queuille elle parle aussi volontiers. *« Petit homme »*, *« pas très beau »*, mais *« adorable »* et tellement *« distrait »*... Un jour, il l'avait appelée dans son bureau pour lui dicter du courrier... Il est au téléphone et s'étonne de si mal entendre son interlocuteur... M[me] Flam est encore toute jeune et bien timide. Elle n'ose pas lui faire comprendre qu'il tient le combiné à l'envers...

De Martinaud-Déplat, elle se souvient moins bien. Peut-être parce qu'il était plus distant. Elle se rappelle pourtant ce congrès, salle Wagram en 1955, où il avait été bousculé et avait failli *« passer par dessus bord »*. Il faut dire que tout le monde était nerveux. L'organisation du parti y était sévèrement remise en cause. Les militants s'affrontaient.

Combien de fois M[me] Flam a-t-elle dû appeler police-secours ? Elle ne sait plus... Mais elle revoit encore M. Armand, le *« vieux garçon de bureau, toujours très digne »* qui, ce jour-là, *« les lunettes de travers sur le nez »*, essayait de contenir la foule qui voulait entrer dans la salle. *« Messieurs, Messieurs, calmez-vous*, criait-il... et à M[me] Flam, *« cachez-vous !... »* Le chauffeur de Martinaud-Déplat, lui, voyant arriver le moment où il prendrait dans la figure la porte, a préféré devancer cet événement et, se saisissant des battants, il s'y accroche, et part avec la porte coincée entre les genoux...

« L'histoire des radicaux est une galerie de portraits », a écrit Jean-Thomas Nordmann (1). Dans cette galerie, M[me] Flam retrouve aussi Félix Gaillard, ce *« grand bourgeois »*, *« très bel homme »*, qui pouvait surprendre son monde en fin de congrès, quand les esprits se calment autour d'une table, en *« tombant la veste, ôtant ses bretelles et les croisant sur son ventre »*.

Le cassoulet et l'ordinateur

Elle retrouve aussi Pierre Mendès France, qui préférait *« casser la croûte en vitesse sur un coin de de son bureau pour ne pas perdre de temps »* et à qui M[me] Flam était régulièrement chargée d'apporter son verre de lait... Elle se souvient aussi de cette époque de la fin de la guerre d'Indochine... Le standard avait failli sauter tant étaient nombreux les appels pour remercier Pierre Mendès France d'avoir mis fin à *« cette sacrée guerre »*.

Maurice Faure aussi, avec qui elle a tant d'affinités parce qu'ils sont du même pays... Elle retrouvera cette complicité avec Pierre Brousse, de son pays aussi, et avec qui elle traversera ces années mornes du parti avant que n'arrive Jean-Jacques Servan-Schreiber. Dix années de *« basses eaux »* où il fallait faire preuve de débrouillardise, où il fallait racler les fonds de tiroir et essayer de continuer à faire vivre un parti à bout de souffle... *« Je crois que j'ai tout fait*, raconte M[me] Flam, *cousu les rideaux, rempli la chaudière... »*

Puis sont venus les *« temps modernes »*, avec J.-J. S.S., *« Jean-Jacques »* comme on l'appelait. Sans pourtant laisser place à la moindre familiarité, J.-J. S.-S. ne s'y prêtait pas. Cela a été le *« mariage du cassoulet et de l'ordinateur »*, comme on l'a répété souvent. M[me] Flam ne sait ce qu'elle préfère du cassoulet ou de l'ordinateur. Elle ne tranche pas ; elle choisit les deux... comme elle avait choisi à la fois Maurice Faure et Jean-Jacques Servan-Schreiber quand ils furent tous deux candidats à la présidence du Parti radical. Elle a vu Maurice Faure, battu, les larmes aux yeux. Elle n'oublie pas ces moments...

Les heures émouvantes, les heures gaies, le temps des querelles et des séparations qui la rendaient *« malheureuse »*, les années de purgatoire, aussi M[me] Flam a tout traversé. A la fois secrétaire, standardiste, confidente, guide, « vigie », selon l'expression de Jean-Jacques Servan-Schreiber...

Elle a assisté aussi au « naufrage » de 1981, à la lente remontée avec Didier Bariani, qui peut être si *« drôle »* mais aussi maladroit et *« pas toujours facile dans les relations quotidiennes »*. André Rossinot, enfin, qui sait *« écouter »* et se montrer *« chaleureux »*.

Ce qui plaît à M[me] Flam ? *« Cet éventail de personnalités »* que l'on peut rencontrer au Parti radical et avec lesquelles *« on peut vivre »*. Aujourd'hui cet éventail s'est rétréci.

Elle le regrette. *« Un éventail, même s'il est grand ouvert, on peut toujours le tenir dans la main »*, dit-elle en se défendant d'émettre un jugement politique. M[me] Flam parle d'une famille qu'elle a adoptée, pas d'une formation politique... à laquelle elle aurait adhéré.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

(1) Un des vice-présidents du Parti radical, élu de l'Assemblée européenne de Strasbourg et auteur en 1974 d'une *Histoire des radicaux* (édition de la Table ronde).



Successivement : MM. Edouard Herriot, Edouard Daladier, Pierre Mendès France, Henri Queuille, Félix Gaillard, Maurice Faure, Jean-Jacques Servan-Schreiber.

PANCHO.

M. Jean-Charles Lignel : « Le nouveau look du radicalisme lyonnais »

De notre correspondant régional

Lyon. – *« Il est jeune, riche et beau »* : M. Pierre Lévy, très éphémère président, par intérim, de la vénérable fédération radicale du Rhône, présente ainsi son successeur. Un homme qui, à Lyon, se pose en continuateur d'une grande tradition : M. Jean-Charles Lignel, patron du *Progrès*, est *« entré en politique »* de la même façon qu'il avait fait irruption dans le monde de la presse : avec fracas mais non sans calculs.... Le vide laissé par la disparition de M[e] Joannès Ambre – mort le 21 août dernier, – forte tête de la vie politique locale, avait désorienté les militants lyonnais : il fallait au Parti radical un leader d'envergure. Preuve de ce désarroi au sein d'un mouvement dont le petit monde politique évaluait l'importance à *« un paquet de cacahuètes »*, la curieuse démarche de M. Lévy, qui est allé consulter... la veuve de M[e] Ambre et ses deux filles avant d'offrir la fédération en dot au responsable du *Progrès*. On a le sens de la famille ou on ne l'a pas...

Ce sera donc M. Lignel, alors que d'aucuns avaient pressenti son plus farouche ennemi (*« Un traître en amitié »*, affirme le PDG du *Progrès*) M. André Soulier, adhérent direct de l'UDF, et avocat du *Dauphiné libéré*. On est allé très vite. M. Lignel est devenu président alors qu'il était à peine militant. *« Les statuts permettent au comité directeur de présenter des candidatures »*, affirme M. Lévy. Et puis le nouveau président – qui a seulement sacrifié au rite préalable de l'élection dans une section d'arrondissement – n'avait-il pas dîné avec M[e] Ambre quarante-huit heures avant son décès soudain ?

Homme de presse et « rénovateur » du Parti radical. Le parallèle, évident, avec Jean-Jacques Servan-Schreiber (1) a ses limites : M. Lignel ne lâchera pas la proie pour l'ombre. En clair, il ne sacrifiera pas son journal à ses ambitions politiques. Même si son engagement a fait grincer quelques dents au sein de la rédaction du premier quotidien lyonnais – un poème épique circule, dédié à *« Jean-Charles I[er], prince-président » : « Salut, nouvel Herriot qui nous vient des Brotteaux »*, – M. Lignel persiste à penser que sa prise de pouvoir à la tête du parti est *« une bonne chose »* pour l'image de son journal. *« Sur le plan marketing,* le Progrès, *assure-t-il, a pâti de mon image d'homme de gauche. Eh bien, c'est fini. »* Il se dit convaincu que ce recentrage *« dans une tradition historique »* est approuvé par cent à cent cinquante journalistes...

Comme le nouveau venu ne veut pas jouer les potiches, il affiche haut et fort ses convictions. Pour les ambitions, il se fait nettement plus discret, dans ses déclarations publiques et publiables au moins... Côté convictions, pas de problèmes, M. Lignel a bien la fibre radicale si l'on entend par là un goût affirmé pour les chemins médians dans un monde politique bi-polaire : *« Le Parti radical est un parti raisonnable qui exprime des idées raisonnables (...). Je ne tiens pas spécialement à avoir des adversaires. Nous sommes pour la libre-entreprise, la justice sociale et l'esprit de tolérance. »* Il évoque sans détours, certains diront sans prudence, l'après 1986 : *« Dans tous les cas de figure, le Parti radical sera dans la majorité... »*

Au rayon des ambitions, il faut se livrer à une analyse d'un document photographique publié par *le Progrès* au lendemain de l'élection du nouveau président. On y découvre le maire de Lyon, M. Francisque Collomb, le nouvel élu et les portraits des deux locataires précédents de l'hôtel de ville, MM. Herriot et Pradel. L'allégorie est transparente : depuis les anciens au futur (?) en passant par l'actuel maire. Au cours de cet entretien, qui, aux dires d'un des proches du maire, tenait de *« la présentation des lettres de créances d'un nonce apostolique »* – mais on pourrait tout aussi bien parler d'*« adoubement »* à la mode médiévale, – MM. Colomb et Lignel ont fait assaut d'amabilités. Les voici *« alliés objectifs »*.



PANCHO.

Au-delà des ambitions des uns et des autres à l'horizon 1989, M. Lignel découvre le parcours semé d'embûches du responsable d'un parti d'opposition qu'il s'est juré de développer. Il a même pris une curieuse précaution : au lendemain du congrès de Nancy, il veut faire établir un « audit » par un expert, de façon à démontrer à la fin de son mandat que sa présidence doit coïncider avec un spectaculaire développement de la vieille maison radicale...

Donner un nouveau « look » à l'ancienne maison d'Edouard Herriot n'est pas une tâche insurmontable. Mais l'image du *« jeune, riche et beau »* président n'est pas forcément le meilleur atout pour conquérir une ville sage, modérée et à l'électorat âgé. C'est un rude pari. M. Lignel avait une « vocation » : le piano et un « métier » : l'enseignement des mathématiques de haut niveau. Spécialiste des calculs de probabilité, il doit savoir que les paramètres qui conditionnent sa carrière politique sont d'une grande complexité.

Il mesure déjà les progrès à accomplir, par exemple en matière de... relations avec la presse. Trop cassant et sûr de lui, il s'attire des inimitiés tenaces. Et l'excuse qu'il avance (*« à Lyon, je les connais tous »*) ne saurait être absolutoire. De plus, il doit impérativement corriger une image de *« jeune homme riche et procédurier »*, il emploie lui-même la formule. Procédurier ? *« Ce n'est pas de gaîté de cœur que je m'attache, parfois devant les tribunaux, à faire respecter des engagements. En tout cas, pour ma part, j'ai toujours respecté ma signature. »* Riche ? Il vaut mieux être l'héritier de la famille Delaroche – les fondateurs du *Progrès* – que simple citoyen. *« Mais,* précise-t-il avec vigueur, *je n'ai pas hérité du* Progrès, *je l'ai acheté à ma mère d'abord, au cours d'enchères privées ensuite. »* Jeune ? *« Hélas plus »*, corrige-t-il. Il a quarante-deux ans depuis mercredi dernier... M. Lignel, en homme de communication, sait que le plus difficile est de se battre contre les idées reçues. Les clichés ont la vie dure.

CLAUDE REGENT.

(1) Jean-Jacques Servan-Schreiber a été président du Parti radical valoisien d'octobre 1971 à juillet 1975 et de mai 1977 à mai 1979.

LE CIVISME A L'ÉCOLE

Allons enfants des droits de l'homme...

« Sois propre », « aie bon caractère », « soit douce », « tiens-toi bien à table », « donne le bon exemple »... Ainsi enseignait-on l'instruction civique dans un cours élémentaire d'une école de filles en 1910. La même année, une *« Union amicale de l'enseignement par images patriotiques »* était fondée pour *« développer et maintenir dans l'esprit public, et spécialement dans celui de la jeunesse de France, l'amour de la patrie »*. Dans les cours de récréation, les garçons défilaient fusil de bois sur l'épaule, tandis que, quelques années plus tard, les emplois du temps des écoles de filles faisaient une place importante à la fabrication de tricots pour les soldats qui étaient au front. La patrie était en danger, et l'accord évident sur les valeurs à transmettre aux enfants. Aujourd'hui, les valeurs sont en crise et, parmi elles, l'esprit civique est souvent perçu comme un archaïsme. Conséquence : l'éducation civique a disparu, car il n'y a plus accord sur son contenu et sur ses objectifs, en fait sur la mission de l'école dans un monde en mutation. Les bouleversements technologiques, économiques, culturels, le chômage et la crise ont déstabilisé les fondements mêmes de l'institution scolaire. C'est pourquoi la transposition des modèles du passé est une vision des plus simplistes.

Idéologie de crise

Le colloque « Etre citoyen », organisé au Conseil économique et social les 22 et 23 novembre, sur l'initiative du médiateur, M. Robert Fabre, a eu le mérite de mettre en lumière ce constat et de faire apparaître une relative unanimité sur la nécessité de donner un contenu et un horaire à l'éducation civiques, (*le Monde* du 24 novembre).

Mais, au-delà des dispositions pratiques, des divergences de fond demeurent sur la philosophie et la méthode. Le ministre de l'éducation nationale a choqué son auditoire en déplorant que la prise en compte des différences (sociales, ethniques, sexuelles, générationnelles) l'ait emporté sur le sentiment national et le patriotisme et en opposant la réaction personnelle à la réaction collective, l'intérêt des individus à l'intérêt général, les gagnants aux perdants dans la compétition internationale.

Idéologie de crise ? Certes, mais son exploitation peut être des plus dangereuses. L'Histoire, si souvent invoquée durant le colloque, l'a montré, même au pays des droits de l'homme. Et cette exploitation peut-elle être vraiment la meilleure façon de mettre fin à notre *« difficulté croissante à vivre ensemble en bonne harmonie »*, comme l'a souhaité le médiateur ? M. Laurent Fabius, venu clore les débats, a repris les thèmes développés par M. Chevènement et approuvé le rétablissement de l'éducation civique. Mais il leur a donné une autre dimension : *« Ces décisions*, a-t-il expliqué, *devront concourir à développer notre démocratie. Car il nous faut une démocratie vivante, à la recherche des espaces nouveaux de la liberté. Une démocratie qui protège les minorités, qui reconnaisse les différences, qui s'étende au monde du travail, qui renforce l'initiative, qui encourage le mouvement associatif, qui donne à l'information sa transparence »*. « Etre citoyen », a d'autre part déclaré le premier ministre, est une notion qui se situe *« au cœur même de la modernité puisqu'elle permet d'établir le lien et l'équilibre entre les valeurs individuelles et les valeurs collectives, entre les convictions, qui sont diverses et légitimes, et l'ouverture, la tolérance, qui sont des nécessités absolues »*. Si M. Fabius fixe ainsi un objectif clair et ambitieux à la formation du citoyen. La tâche ne sera pas simple pour les enseignants : il leur faudra envisager non seulement de transmettre ces connaissances nécessaires, jusqu'alors absentes des programmes (le droit notamment), mais aussi des comportements civiques alors que dans leur classe, comme dans toute autre collectivité, ils sont confrontés à des tensions, à des conflits... En d'autres termes, il s'agira, ici encore, d'ajuster un savoir et la réalité.

CATHERINE ARDITTI.


Le drapeau.

Précis de morale républicaine

« Mes enfants,
M. l'inspecteur
m'a écrit de vous donner
congé demain.
Les grandes manœuvres
ont lieu et le village
sera occupé
par le 82e régiment
de ligne, un escadron
du 3e hussards
et une demi-batterie
du 5e d'artillerie.
Il faudra que nous soyons
tous là pour saluer
le drapeau français. »

Quand Paul Bert publie son manuel, *l'Instruction civique à l'école*, il l'ouvre comme on ouvre le ban.

Nous sommes en 1884. Depuis trois ans, l'école publique doit être gratuite ; depuis deux ans, obligatoire et laïque. Mais, plus que les lois de Jules Ferry, l'envie de la revanche occupe les esprits. Le désastre de 1870 plane comme une ombre insoutenable. Le petit citoyen ébahi détaillera longuement la gravure montrant *« les Turcos d'Afrique »* qui se sont lancés *« plusieurs fois avec leur furie habituelle sur les batteries prussiennes »*. En vain. Paris a été assiégé, humilié. Dans l'imagerie populaire, les accents déchirants d'une pavane pour l'Alsace et la Lorraine perdues couvrent sans mal l'envol en ballon de Gambetta au-dessus de la capitale. Gambetta, pourtant, avait *« résisté jusqu'au bout »*. Il n'en fallait pas moins pour alimenter le rêve des écoliers.

C'est que l'école de la République n'a pas seulement pour but d'apprendre aux enfants *« le nom des douze tribus d'Israël et la règle des participes »*. La mission des instituteurs laïques, ces hussards noirs de la République selon l'expression de Charles Péguy, est autrement plus ambitieuse. Elle est de *« former des hommes et des femmes à l'âme fortement trempée, et ensuite des citoyens »*, comme l'écrit Paul Bert dans son avant-propos. Et les premiers titres de chapitre de son manuel éclairent la voie pour y parvenir : « Le service militaire », « La patrie »...

Avant même d'étudier l'impôt, la justice, la loi, le gouvernement, les communes et les départements, le petit Français est invité à se souvenir des différents grades dans l'armée *« en commençant par le plus haut »*. Le résumé des trente-trois premières pages du manuel va à l'essentiel : *« On doit défendre sa patrie si elle est insultée, comme on défendrait sa mère. »* Avant de résumer, le paternel auteur a tout tenté pour convaincre ses jeunes interlocuteurs : *« Demain, quand le drapeau tricolore passera devant vous, n'oubliez pas d'ôter votre casquette et de saluer avec respect le symbole de la patrie.*

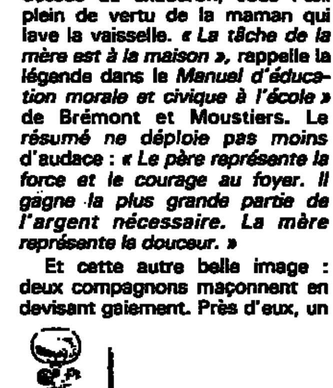
— Monsieur, est-ce que c'est le colonel qui porte le drapeau ?

— Non, mon enfant, il serait trop gêné pour commander. On donne la garde du drapeau à un sous-lieutenant, un brave choisi avec soin et qui saura défendre le trésor qu'on lui aura confié. »

Après la tourmente de la première guerre, le ton change. L'hécatombe a trop rougi le sol de la mère patrie. La désillusion s'insinue, qui prépare peut-être de nouveaux désenchantements. L'heure est à la quête de solidarités naissantes. Détachée de l'histoire, l'instruction civique est intégrée à l'éducation morale. *« Les institutions démocratiques reposent sur des idées morales »*, lit-on dans les instructions officielles de 1923.

La vignette familiale détrône le tableau guerrier. Monde paisible, domestique, ordonné : deux enfants jouent tandis qu'un fumet de bonne soupe bouillonne au-dessus du chaudron, sous l'œil plein de vertu de la maman qui lave la vaisselle. *« La tâche de la mère est à la maison »*, rappelle la légende dans le *Manuel d'éducation morale et civique à l'école* » de Brémont et Moustiers. Le résumé ne déploie pas moins d'audace : *« Le père représente la force et le courage au foyer. Il gagne la plus grande partie de l'argent nécessaire. La mère représente la douceur. »*

Et cette autre belle image : deux compagnons maçonnent en devisant gaiement. Près d'eux, un escogriffe à cravate et bonne étoffe meurt d'ennui sur un banc de bois. Vous l'aviez deviné : *« La paresse engendre l'ennui »*. Le devoir que les écoliers devront rédiger plonge dans les abîmes de la science médicale en plein essor : *« Pourquoi la paresse use-t-elle plus que le travail ? »*




La politesse.

Plus loin, dans le même ouvrage, l'éducation physique reprend néanmoins ses droits. La trentième leçon intitulée « Nécessité de payer l'impôt » se conclut en quelques phrases péremptoires : *« Nous devons payer nos contributions sans murmurer et ne pas nous plaindre si elles deviennent plus fortes chaque année. »*

Il était urgent de réhabiliter l'instruction civique.

CHARLES VIAL.

Démocrates en culottes courtes

Apprendre des leçons d'instruction civique, c'est bien. Vivre comme un élève-citoyen dans une classe d'école élémentaire, c'est sans doute beaucoup plus enrichissant. Mais lorsque la microsociété démocratique dont il s'agit est une section dite de « perfectionnement » qui accueille les naufragés du système scolaire pendant plusieurs années consécutives, l'étonnement gagne. Dans la classe de Mme Catherine Pochet, institutrice à l'école Charles-Péguy de Maisons-Alfort (Val-de-Marne), des enfants, une douzaine, sont assis en cercle. La réunion est présidée par la maîtresse mais chacun peut être appelé à diriger un jour les débats. Aujourd'hui, les élèves proposent des sujets pour l'ordre du jour. Nomination d'un nouveau « responsable du rang », qui conduira ses camarades dans leurs déplacements à travers l'école, insertion d'une poésie dans le journal qu'impriment régulièrement les enfants. Et puis une question de principe : va-t-on autoriser le journaliste présent à raconter ce qui se dit au « conseil » ? A l'unanimité, l'assemblée répond positivement. Le conseil délibérera donc au grand jour.

Quatre règles de vie

Ce petit parlement composé des douze élèves de la classe de perfectionnement n'est que l'un des instruments de la « pédagogie institutionnelle », laquellequi largement ouverte aux techniques de l'école Freinet, propose de placer enfants et adultes dans des situations requérant de chacun engagement, initiative et responsabilité (1).

Le conseil est une « institution » qui régit le fonctionnement de la classe, édicte des lois, fixe les sanctions, débat des éventuels conflits. Affichées en gros caractères au-dessus du tableau, quatre règles de vie essentielles, votées par les élèves en début d'année, définissent les fondements du système : *« Je ne me moque pas, je demande la parole, j'écoute celui qui parle, j'essaie de travailler sans bruit. »*

Cette leçon de morale civique n'est pas à apprendre par cœur ; elle est à vivre et, malgré les graves déficiences des enfants, elle est étonnamment bien respectée. Mille et une occasions dans la vie de la classe illustrent la nécessité de mettre en application les principes proclamés. Toni, huit ans, invoque publiquement la règle de la tolérance pour refuser le sobriquet moqueur de « Toni tonneau » dont l'affuble selon lui Gilles. Il demande que le conseil statue sur son cas. Mais la question ne peut être évoquée en l'absence de l'enfant mis en cause. *« Gilles doit être là pour se défendre »*, explique la maîtresse.

Un système souple de pénalités est d'ailleurs prévu afin d'assurer le respect des règles acceptées de tous. Une monnaie intérieure en carton permet de récompenser le travail et de sanctionner les infractions aux règles, *« comme quand on brûle un feu rouge »*, précise Marcel. Le conseil peut décider de modifier le montant des pénalités. *Il vient justement de le moduler* selon le niveau scolaire des élèves apprécié par la maîtresse. *« Normal que les plus faibles paient moins cher les amendes*, est convenu Ali. *Nous, les forts, on le sait bien quand on fait des bêtises. »*

Une classe accueillant des enfants de sept à onze ans, de niveau très disparate (quatre à douze ans pour le comportement réel) et demandant un énorme investissement affectif et nerveux, pourrait difficilement fonctionner sans une série de règles assimilées. Les apprentissages fondamentaux — lire, écrire et compter, — qui tiennent la première place dans l'emploi du temps des enfants, ne pourraient être réalisés s'ils ne s'inscrivaient dans la *vie d'une collectivité très organisée*. C'est par nécessité pédagogique que les élèves de Mme Pochet apprennent la vie en société, malgré leur handicap intellectuel. Nécessité, mais aussi volonté de leur maîtresse de les aider à *« prendre en charge aujourd'hui leur vie d'écoliers afin que demain peut-être ils soient plus libres »*.

Le succès de tous

Connaissance, responsabilité et liberté sont constamment liées. Les plus grands, qui savent utiliser la petite presse d'imprimerie dont la classe est équipée, sont garants de son entretien et de son bon fonctionnement. Chaque élève a un rôle précis dans la classe (responsable de la bibliothèque, de l'éclairage, par exemple) qui peut être contesté par la collectivité. La question du pouvoir est aussi posée, puisque l'élève désigné pour présider le conseil est « remis aux voix » chaque semaine.

Les enfants se réunissent régulièrement pour choisir parmi les textes qu'ils ont écrits les plus dignes d'être imprimés dans leur journal. Ils commencent chacune de leurs journées assis sur les coussins du « coin lecture » par des interventions sur le thème « quoi de neuf aujourd'hui ? » ; le samedi matin, une séance est consacrée à des sujets d'actualité. A cette occasion, les problèmes liés aux règles de vie en société et au comportement civique peuvent être abordés par le biais de situations concrètes. A l'enfant qui raconte qu'il a dormi tout habillé et qui ignore l'usage de la brosse à dents, la classe fait une leçon d'hygiène. L'affaire Grégory, qui a nourri de nombreuses conversations angoissées parmi les élèves, a permis d'expliquer le principe de la présomption d'innocence et d'illustrer aussi la fragilité des témoignages, bien réelle dans les querelles enfantines. Les élèves algériens ont fait vivre avec émotion à leurs camarades la rencontre des présidents Mitterrand et Chadli, enseignant au passage les noms des deux chefs d'Etat à ceux qui, très nombreux, les ignoraient. Un autre événement, la fête du mouton vécue par les familles musulmanes de Maisons-Alfort, a été une occasion de montrer que les fêtes religieuses méritaient le respect.

La tolérance, la capacité d'écouter les autres et de confronter sereinement des idées, se vivent intensément dans cette classe, où le succès des individus est ressenti comme un succès de la collectivité tout entière. On ne rit pas de celui qui bégaie, de celle qui est obèse, de ceux qui ne savent pas encore écrire leur nom. Ils progressent à leur rythme, et cela encourage chacun. Mais les élèves n'ont pas conscience de pratiquer des vertus qui portent bien au-delà des murs de l'école. Mme Pochet espère que, plus tard, « ses » enfants sauront transposer dans la société ce qu'ils vivent dans sa classe. *« On peut rêver, n'est-ce pas ? »*, dit-elle.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Fernand Oury, fondateur de la pédagogie institutionnelle, est, notamment, le coauteur de *Chronique de l'école-caserne* (1972) et, avec Catherine Pochet, de *Qui c'est l'conseil* (1979), édités par François Maspero.

Les illustrations sont extraites de l'ouvrage *l'Education morale et civique à l'école*, conservé à la bibliothèque de l'Institut national de la recherche pédagogique de Paris.

Carnet

Décès

— Mme Yves Le Corre,
MM. François, Loïc, Yannick, Yves et Marc Le Corre,
Mme Marylise Durand,
leurs conjoints et enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur beau-frère et oncle, le

R.P. Dom. LE CORRE,

survenu le 17 novembre 1984 à l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

— Mme Ita Weissberg,
son épouse,
M. et Mme Bertrand Cerf
et leur fille,
Ainsi que les familles Vaisberg, Jancovici, Lederer, Goldstein et Cheret,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Serge WEISSBERG,

survenu le 22 novembre 1984.

Les obsèques auront lieu au cimetière parisien de Pantin, le lundi 26 novembre, à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

95, boulevard Magenta,
75010 Paris.

— Le président et le bureau des médecins dentistes et pharmaciens,
Amis d'Israël,
ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Serge WEISSBERG,
ancien déporté d'Auschwitz,
vice-président
de l'*Union des médecins dentistes et pharmaciens,*
Amis d'Israël.

La levée du corps se déroulera le lundi 26 novembre, à 15 h 45, à l'hôpital Lariboisière.

Les obsèques auront lieu à 16 heures, entrée principale du cimetière de Pantin.

Remerciements

— Mireille Brunet-Jailly
remercie tous ceux qui ont manifesté leur sympathie et leur amitié lors de la longue maladie et lors du décès de

Bernard Marie André FAUQUET,

survenu le 27 octobre 1984 à Aix-en-Provence.

— Les familles Le Moan, Mello et Tufféry,
très touchées par les marques de sympathie qui leur ont été prodiguées à l'occasion du décès de

Georges LE MOAN,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Communications diverses

— Au Collège international de philosophie. — La première manifestation du Forum sur les « Lumières » organisé par le Collège international de philosophie aura lieu le mardi 11 décembre, à 18 h 30. Jean Starobinski parlera de : « Diderot : le démontrable et l'indémontrable », débat public ouvert par Elisabeth de Fontenay, 1, rue Descartes. Bâtiment Foch. Amphithéâtre Poincaré.

Société

AUX ASSISES DES HAUTS-DE-SEINE

Le combat pathétique de Josette Pignard

Le 15 avril 1982, avenue du Roule, à Neuilly, dans l'appartement qu'il occupait, Pierre Pignard, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale, est mort, à soixante-deux ans, frappé de deux balles, l'une tirée dans la tempe, l'autre à l'arrière de l'épaule gauche et qui traversa l'aorte. Samedi 24 novembre, à 2 h 15, la cour d'assises des Hauts-de-Seine à Nanterre a déclaré coupable de ce meurtre et condamné à cinq ans de prison celle qui était alors son épouse, Josette Pignard, au terme d'un procès de trois jours, qui, pour elle, fut un combat pathétique, mais souvent irritant pour ceux qui en furent les témoins.

Josette Pignard se battait non seulement contre une accusation qu'elle repoussait désespérement, nonseulement contre les enfants de Pierre Pignard, nés de mariages précédents et aujourd'hui partie civile, mais encore, et bien davantage, contre elle-même. Car, tout au long de ces audiences éprouvantes, ce qu'elle refusait, c'était bien d'abord l'image qu'elle redoutait de livrer et l'anéantissement d'une union qu'elle avait vue soudain se défaire après dix-sept ans de mariage.

A cinquante-trois ans, elle n'apparaissait point pourtant à ses juges comme une de ces possessives qui, d'ordinaire, se retrouvent dans sa situation. Une opération pour un cancer de l'utérus en 1969, deux ans et sept mois de détention provisoire ont alourdi et couperosé un visage sans grâce particulière.

Elle naquit à Angoulême sans avoir connu son père, mort avant sa naissance. Très tôt, à dix-huit ans, elle se marie avec le fils d'un notaire charentais qui devait mal réussir dans une entreprise de construction. Trois filles élevées aussi sagement qu'elle l'avait été elle-même, un dépôt de bilan, tels ont été les résultats de ce premier mariage.

Pierre Pignard, encore jeune policier et beau gaillard, rencontre alors Josette. Il va aider celle-ci et son mari. Il trouve pour l'un et l'autre un emploi. Très vite, Josette lui plaît. L'un et l'autre bientôt vont divorcer. Pour lui, ce sera la troisième fois. On est en 1965. Pendant dix-sept ans, le ménage paraîtra heureux. Assurément, Pierre Pignard n'est pas un modèle de fidélité. Josette le sait et s'en accommode.

Une autre femme

En 1975, Pierre Pignard atteint l'âge de la retraite. Ce ne sera pas pour lui celui du repos. Il déborde au contraire d'activités multiples. Josette l'assiste, mais pour lui elle doit être seulement l'épouse qui reste à la maison. Elle y reste et s'occupe des enfants, des siens et de ceux de Pierre. *« J'ai fait ce que j'ai pu. Des garçons de quinze ans, c'est difficile à élever, mais je peux les regarder en face ; je les aimais seulement comme mes fils. »*

Elle ne voulait pas, assure-t-elle, imposer à leur père la moindre contrainte : *« J'étais conciliante, car c'était un caractère singulier. »*

Pouvait-elle demeurer conciliante autant qu'elle le dit lorsqu'elle découvrit, à la fin de 1981, qu'il existait une autre femme dans la vie de Pierre, plus jeune qu'elle ? Elle s'appelait Christiane Tellier. Tout montrait qu'il ne s'agissait plus, cette fois, d'une aventure passagère. Elle l'admet : cette liaison, elle ne pouvait l'officialiser. Mais lui n'en démordait pas ; chaque jour montrait sa détermination. Il y eut entre eux des scènes pénibles.

Que se passa-t-il le 15 avril 1982 ? Dix jours plus tôt, comme folle, elle avait fait constater l'adultère : *« En vérité, monsieur le président, c'était bien plus un constat de tendresse. »* Le week-end de Pâques avait été pour l'autre. Josette aurait voulu qu'il reste au moins avec elle la fin de semaine suivante. Le 15 avril, ce fut l'épilogue. Pierre Pignard gardait une arme dans un placard derrière son bureau. C'est de ce pistolet que partirent les balles du drame. Mais comment ?

Lorsqu'on découvrit le corps, on ne constata d'abord que la blessure à la tête. Comme sur la main de la victime se trouvait le pistolet, on crut, durant quelques heures, à un suicide. C'est seulement à l'autopsie que fut révélée la présence d'une seconde balle, tirée, elle, dans le dos. Josette Pignard, interrogée, se débattit comme elle put. Elle avoua aussi avoir tiré puis se rétracta. Aujourd'hui, elle n'arrive pas vraiment à dire que Pierre se tira une balle dans la tête et que, en voulant écarter l'arme, elle fit partir le second coup, le seul mortel.

Mme Edith Dubreuil, avocat général, capable de requérir près de trois heures sans ennuyer, a présenté une thèse terrible : Josette, disait-elle, a bien tiré, et les deux fois, mais pas comme on pourrait le croire. La première balle fut celle qui frappa dans le dos ; ce n'est qu'ensuite que fut tirée la seconde dans la tête, pour faire croire au suicide. Crime passionnel donc, mais d'une femme qui n'eut pas le courage de l'assumer et contre laquelle avaient été demandés six à huit ans de réclusion criminelle. Proposition jugée inacceptable par une défense qui, avec Mes Jean-Louis Pelletier et Didier Seban, s'est battue pour l'acquittement, *« au moins au bénéfice du doute »*. Entre ces deux propositions, la cour d'assises n'a voulu ni être excessive ni, pour autant, absoudre.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

POUR LA DÉFENSE DES VOYAGEURS DE BONNE FOI

Dans le rapport d'activité pour 1983 qu'elle a publié le 23 novembre, la commission des clauses abusives (qui dépend de la direction générale de la concurrence et des prix) défend les consommateurs de bonne foi et estime que, dans certains cas (notamment les transports), ils se voient pénaliser injustement, car ils n'ont pas reçu une information suffisante de la part des transporteurs.

La commission a estimé recevables vingt-quatre requêtes.

Elle souhaite que tout voyageur qui prend son billet soit aussi destinataire d'un document reproduisant au moins un extrait significatif des conditions de transport. Elle étudie également le cas des suppléments réclamés par la SNCF, notamment sur certains trains, et propose que, si le convoi ne remplit pas son objectif de rapidité, le voyageur puisse obtenir le remboursement du supplément payé.

Les « sages de la consommation » évoquent, en outre, le cas d'un voyageur de bonne foi mais sans billet ou en possession d'un billet non composté. Selon eux, *« il est inadmissible de l'assimiler à un fraudeur et de le contraindre à verser une somme forfaitaire en guise d'amende »*.

Les associations de consommateurs, d'usagers des transports ou les particuliers vont donc disposer, avec ce rapport, d'éléments nouveaux et importants qui sont de nature à nourrir le contentieux, déjà abondant, entre les entreprises de transport et leurs usagers.

● *Des avocats dénoncent des dérapages à la cour d'appel de Bastia.* – Dans un conférence de presse à Paris, le 22 novembre, Mes Antoine Comte et Marie-Hélène Mattei, avocats – le premier à Paris, la seconde à Bastia, – ont attiré l'attention sur *« le fonctionnement de l'appareil judiciaire »*, qui, en Corse, *« s'éloigne dangereusement de celui d'un Etat de droit »*.

LA HUITIÈME ÉDITION DES «GRANDS ARRÊTS DE LA JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE»

Un best-seller juridique

Il serait sans doute abusif de dire qu'on reçoit une nouvelle édition des *Grands Arrêts de la jurisprudence administrative* comme on le ferait d'un Arsène Lupin inédit. Encore que les petits drames humains, qui sont si souvent à l'origine de ces grandes décisions du Conseil d'Etat, puissent être marqués d'une certaine verdeur.

Quel ancien étudiant en droit, fût-ce le plus nul d'entre eux, n'a pas conservé le souvenir de l'arrêt dit «Dames Dol et Laurent» en date du 28 février 1919, par lequel ces deux plaideuses, *«se disent filles galantes»*, ont donné l'occassion au Conseil d'Etat d'établir dans quelle mesure les circonstances exceptionnelles nées de la guerre limitent la liberté d'aller et venir...

La présente édition est la huitième, la première étant née d'une idée émise voilà trente ans par René Cassin, alors vice-président du Conseil d'Etat, et par le professeur Marcel Waline. Le succès fut prodigieux et mérité. Les *Grands arrêts* n'allaient pas cesser d'être un best-seller juridique.

Deux arrêts seulement figurent dans cette nouvelle édition, mais ils touchent au cœur des libertés et sont d'une incontestable actualité. Le premier, en date du 8 décembre 1978, s'interroge sur les conditions du regroupement familial des immigrés. Six ans après...

Le second, du 22 décembre 1978, rendu à la requête de M. Daniel Cohn-Bendit, est relatif à la liberté de circulation des ressortissants de la Communauté, mais bien davantage à la force juridique des directives européennes par rapport au droit français (*le Monde* du 28 décembre 1978). En fait, l'intérêt de la décision n'était pour M. Cohn-Bendit que théorique puisque, l'avant-veille de l'audience, le ministre de l'intérieur avait abrogé l'arrêté d'expulsion qui pesait sur lui depuis la fameuse année 1968.

Ph. B.

★ *Les Grands Arrêts de la jurisprudence administrative*, par Marceau Long, Prosper Weil et Guy Braibant, Sirey éditeur, 638 pages, 130 francs.

A Montreuil-sous-Bois

UN POLICIER TUE UN JEUNE HOMME

Le procureur de la République de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a chargé l'inspection générale des services (IGS), de faire la lumière sur la mort d'un jeune homme tué par un policier à Montreuil-sous-Bois, le vendredi 23 novembre.

Peu avant 18 heures, deux policiers, dont l'identité n'a pas été révélée, membres d'une compagnie départementale d'intervention, circulent à Montreuil-sous-Bois à bord d'une voiture de service. Passant à proximité d'une station-service, boulevard Théophile-Sueur, ils repèrent un véhicule signalé quelques heures plus tôt comme ayant été volé. Les policiers se mettent en devoir d'interpeller les deux jeunes hommes qui se trouvent à proximité de la voiture suspects.

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'un des deux hommes, Jackie Blanchard, vingt ans, se serait alors mis au volant et aurait tenté de lancer la voiture sur les deux policiers, qui, se sentant menacée, ouvraient aussitôt le feu. Touché à la tête, Jackie Blanchard devait décéder peu après, sur place, tandis que son compagnon était arrêté. Selon la police, la victime était un malfaiteur connu e ses services. Les deux policiers ont été entendus par l'IGS aussitôt après que celle-ci eut été saisie du dossier, dans la soirée du 23 novembre.

Dédouanement d'un médecin condamné pour avortement

Montpellier. – En février 1983, à Millau (Aveyron), le docteur Pierre Roubault pratiquait gratuitement dans son cabinet un avortement sur une jeune femme âgée de dix-neuf ans qui, en pleurs, lui avait exprimé sa détresse. Les délais exigés par la loi étaient suffisants pour une intervention dans un centre agréé, mais cette solution proposée par le médecin n'avait pas été acceptée par la jeune femme, qui appartient à une famille d'émigrés calabrais très rigoriste. Victime par la suite d'un début d'infection, la jeune femme, après avoir alerté sa famille, se retourna contre le médecin pour *«violences et voies de fait»*.

Le tribunal correctionnel de Millau avait, le 8 juin dernier, condamné le docteur Roubault à 10000 francs d'amende, six mois de suspension d'exercice de la médecine, 20000 francs de dommages et intérêts pour la patiente et au franc symbolique pour l'ordre et le syndicat des médecins de l'Aveyron.

En appel, la cour de Montpellier, reconnaissant *«les qualités de probité, de conscience professionnelle et de désintéressement»* du praticien, a blâmé *«les circonstances et les conditions contestables»* de l'intervention. Elle a accordé à l'ordre et au syndicat des médecins de l'Aveyron le franc symbolique, mais a débouté la jeune femme de sa demande de dommages et intérêts. Elle a réduit l'amende à 5000 francs, et la suspension d'exercice de la profession à un mois. – *(Correspondance)*.

AUX ÉTATS-UNIS

Le deuxième homme à recevoir un cœur artificiel

Une nouvelle « implantation » de cœur artificiel sur un être humain devait être tentée, le 25 novembre, par le docteur William Devries au Humana Hospital Audubon de Louisville (Kentucky). C'est la seconde fois qu'une équipe chirurgicale entreprend de remplacer définitivement un cœur humain par une prothèse. La première intervention concernait M. Barney C. Clark, un dentiste à la retraite qui souffrait d'une forme grave de maladie cardiaque.

Réalisée à Salt-Lake-City en décembre 1981, cette implantation avait soulevé de très nombreuses questions éthiques. Elle avait aussi divisé la communauté médicale, certains spécialistes allant jusqu'à s'indigner publiquement qu'une telle expérience puisse être réalisée, compte tenu de l'état des travaux sur la prothèse.

Loin d'être un appareil totalement « implanté », celle-ci est en effet reliée à un compresseur (de la taille d'un réfrigérateur) par deux tuyaux qui traversent la poitrine du malade. Cette situation, ajoutée au fait qu'aucun des animaux d'expérience n'avait survécu plus de quelques mois, ne laissait guère d'espoir quant aux chances de survie du premier volontaire. Barney C. Clark devait mourir cent douze jours après l'intervention, établissant ainsi au prix d'un véritable calvaire ce qui ne manqua pas d'être présenté comme un record. Sera-t-il battu ?

Il y a quelque mois, le docteur Devries quittait l'hôpital de Salt-Lake-City, à la suite de désaccords avec la direction. Il estimait que celle-ci n'acceptait pas assez vite une nouvelle tentative. Il s'est alors installé au Humana Hospital Audubon de Loisville, propriété d'un groupe privé (Humana Incorporated) qui aurait offert au chirurgien le financement d'une centaine de transplantations. Voilà quelques jours, le centre de chirurgie cardiaque de cet hôpital faisait savoir qu'il avait déjà reçu une vingtaine de demandes de malades âgés de cinquante à soixante ans.

Un appareil modifié

De son côté, la Food and Drug Administration avait accordé, le 8 novembre, son autorisation à cet établissement en précisant que les patients devaient être atteints de maladies cardiaques irréversibles parvenues à un stade avancé. Le malade retenu, M. William Schroeder, ancien employé de l'armée américaine, est âgé de cinquante-deux ans. Il est atteint d'une cardiomyopathie, forme de dégénérescence du muscle cardiaque. La prothèse qui va être utilisée a, comme celle de Salt-Lake-City, été mise au point par M. Robert Jarvik. Quelques modifications ont néanmoins été apportées. C'est ainsi que le compresseur de 150 kilos pourra, si tout se passe bien, être remplacé, pour de courtes périodes, par un autre, de la taille d'une valise et d'un poids de 6 kilos, qui peut être porté sur l'épaule.

L'initiative du docteur Devries ne manquera pas de soulever une nouvelle fois de difficiles questions. Il reste, en particulier, à comprendre pourquoi de telles « prothèses » ne sont pas utilisées à titre temporaire, dans l'attente d'une greffe d'organe, méthode dont tous les sprécialistes soulignent les taux croissants de succès.

JEAN-YVES NAU.

Treize morts dans la collision en vol de deux Transall

De notre correspondant

Toulouse. – Deux avions Transall de l'armée de l'air se sont heurtés en vol, puis écrasés au sol, vendredi après-midi 23 novembre, près de la bourgade de Saint-Avit, dans le Tarn. La collision s'est produite alors que les deux appareils volaient à très basse altitude. Selon un témoin de l'accident, l'un des avions aurait brusquement heurté une aile de l'autre appareil, précipitant les deux C-160 dans le champ. Arrivés quelques temps après, les secours (pompiers et parachutistes) n'ont pu que constater la catastrophe, qui a provoqué la mort de treize personnes (douze membres des deux équipages et un photographe militaire).

Les deux Transall avaient décollé quelques minutes plus tôt de la base 101, une base de l'armée de l'air située à Toulouse-Francazal. Selon certaines sources, ces avions participaient à un entraînement au vol, dit tactique, pour déjouer à très basse altitude la surveillance radar.

La base de Francazal comptait sept Transall ; leur équipage se compose, à l'ordinaire, de deux pilotes, deux mécaniciens et un navigateur. Mais cet équipage peut être renforcé pour certaines missions. L'armée de l'air possède, à ce jour, quatre-vingts appareils de ce type, un avion très sûr qui a fait ses preuves sur de très nombreux terrains d'opération, notamment lors des expéditions en Afrique noire. Cet appareil à long rayon d'action est spécialisé dans le transport et le largage de troupes aéro portées. C'est la première fois qu'il est à l'origine d'un accident aussi grave. L'armée de l'air reste pour l'instant muette sur les causes de cette collision. Une enquête a été ouverte.

GÉRARD VALLÈS.

[Voici l'identité des treize victimes : commandants Poincelet et Florisiak ; capitaine Julien ; lieutenants Sire, Guyot et Gallia ; majors Vochelet et Borie ; adjudants-chefs Hupliez, Natton et Ehrmann (ce dernier était photographe à l'antenne « air » du Service d'information et de relations publiques des armées) ; adjudant Billard et sergent-chef Thibault.]

Treize pays européens lancent quatre projets communs d'armements classiques

Les ministres de la défense de treize pays européens membres du Groupe européen indépendant de programmes (GIEP), dont M. Charles Hernu, ministre français de la défense, sont convenus, vendredi 23 novembre à La Haye, d'élargir encore leur coopération en matière de fabrication d'armements classiques.

C'est ainsi que, selon leur porte-parole, M. Michael Heseltine, ministre britannique de la défense, le GIEP a décidé d'entreprendre des études communes sur quatre projets : la mise au point de composants entrant dans la fabrication d'un nouveau char de combat, la construction d'un missile sol-air qui remplacerait le Roland, la conception d'un nouvel avion de transport qui succéderait au Transall, et la production de systèmes de communications et de commandement du champ de bataille (Command, Control and Communications, selon l'OTAN).

Les quatre projets représentent un coût de plusieurs dizaines de milliards de dollars et ils devraient donner matière à la production de matériels opérationnels pour les années 90.

C'est la première fois que se réunissaient les ministres de la défense du GIEP, un organisme créé il y a plusieurs années au niveau des directeurs nationaux d'armements. Le GIEP est le correspondant technique d'un organisme plus politique, l'Union de l'Europe occidentale (UEO), même s'il réunit davantage de ministres responsables que n'en rassemble l'UEO.

M. Michael Heseltine considère que l'accord de La Haye est un pas majeur en direction d'une coopération encore plus étroite en Europe en matière de fabrication d'armements. Il est, selon lui, la preuve que les Européens, contrairement à ce dont les accusent les Américains, sont prêts à faire un effort propre d'équipement militaire pour leur défense commune.

● *Le Diamant bleu adjugé à 4,6 millions de dollars.* – Le Diamant bleu de 42,92 carats, adjugé le 14 novembre pour la somme record de 4,6 millions de dollars au cours d'une vente aux enchères à Genève, a été acheté par un marchand arabe, selon la compagnie britannique Christie's. Le Diamant bleu était un des diamants de la couronne de France. Il avait été acquis par Louis XIV. Dérobé en 1792, il fut retrouvé et servit de gage aux emprunts d'État avant d'être vendu en 1886.

Sports

TENNIS

Noah battu a Toulouse

Yannick Noah, qui faisait sa rentrée dans un tournoi de tennis du Grand prix à Toulouse, a été battu, vendredi 23 novembre, en quart de finale, par l'Américain Mark Dickson (6-3, 7-5). Le numéro un français qui avait déjà éprouvé les pires difficultés pour s'imposer en cinq sets face à ce même adversaire à Roland-Garros, a cette fois, été débordé par le puissant service-volée de l'Américain (51e au classement ATP). Noah qui a reconnu ses faiblesses actuelles, notamment sur les retours de service, s'estime toutefois *« capable de revenir parmi les meilleurs »*, après un mois qu'il va consacrer à l'entraînement.

Pascal Portes, le deuxième Français encore en compétition, a lui aussi été battu (3-6, 6-2, 6-2) en quart de finale par le Suisse Heinz Gunthardt, vainqueur en 1983. Les deux autres qualifiés pour les demi-finales sont le Suédois Anders Jarryd, qui a battu le Tchécoslovaque Jaro Navratil (6-1, 6-1) et l'Allemand de l'Ouest Michael Westphal, vainqueur de son compatriote Ricky Osterthun (6-4, 7-6).

D'une discipline à l'autre

● ATHLÉTISME : *Zola Budd indécise.* – La jeune athlète d'origine sud-africaine, qui avait annoncé sa décision de renoncer à la citoyenneté britannique et, donc, à sa carrière sportive (*le Monde* du 3 novembre), participera le 30 décembre à la course sur route de Zurich. *« Je réfléchirai ensuite à mon avenir*, a-t-elle déclaré. *Toutes les options sont possibles, mais j'ai de nouveau envie de courir à l'étranger. »*

● ATHLÉTISME : *Marti Vaino reconnaît s'être dopé.* – Le Finlandais Marti Vaino, qui avait dû rendre sa médaille d'argent du 10 000 mètres des Jeux olympiques de Los Angeles après un contrôle antidopage positif, reconnaît avoir pris de la testostérone (hormone mâle) dans un livre publié sous le titre : *« Marti Vaino, une course à l'agonie »*.

● FOOTBALL : *Match à rejouer en Coupe de l'UEFA.* – La commission d'appel de l'Union des associations européennes de football a décidé de faire rejouer le 12 décembre, à 150 kilomètres au minimum de Glasgow, le match retour des seizièmes de finale de la Coupe de l'UEFA entre le Celtic de Glasgow et le Rapid de Vienne. Les dirigeants du Rapid ont fait valoir qu'un de leurs joueurs, Rudolf Wienhofer, avait dû être évacué du terrain après avoir reçu une bouteille à dix minutes de la fin du match. Le Celtic s'était qualifié en s'imposant 3 à 0, après avoir été battu à Vienne par 3 à 1.

LE CINÉMA DE DIVERTISSEMENT A LA FRANÇAISE

Gérard Oury par lui-même

« A partir de 1945 », dit Gérard Oury, j'ai mené une carrière de comédien de théâtre et de cinéma. Le métier d'acteur me donnait satisfaction. Pourtant, à la fin des années 50, j'ai brusquement voulu prolonger cette expérience en écrivant des histoires. A force de jouer les textes des autres, on a tendance à vouloir inventer soi-même. La création cinématographique m'intéressait. J'ai participé alors à divers scénarios, dont celui du Miroir à deux faces d'André Cayatte, où j'étais le partenaire de Michèle Morgan et Bourvil.

La montée de la « nouvelle vague » était en train de bouleverser les rapports producteur-réalisateur. En 1959, je suis passé, comme on dit, derrière la caméra, pour la Main chaude, une étude de mœurs plutôt noire et amère. Ce fut un gros échec. Mon deuxième film, la Menace, d'après un roman de Frédéric Dard, n'a pas très bien marché. Mais, en 1962, Le crime ne paie pas, film à sketches inspiré de bandes dessinées historiques de Paul Gordeaux dans France-Soir, m'a mis en contact avec des scénaristes que j'admirais : Aurenche et Bost, Henri Jeanson, Jacques Sigurd. Là j'ai appris que pour le scénario ce sont d'abord les idées qui comptent.

Il y avait, dans un épisode moderne de ce film, une idée originale : un homme qui allait commettre un meurtre, passait, en attendant, deux heures dans un cinéma où on présentait Le crime ne paie pas. Il était victime d'un accident de voiture en sortant de la salle. Louis de Funès, avec qui j'avais joué un petit rôle, autrefois, faisait le barman, personnage épisodique. Nous avons tellement ri en tournant qu'il m'a dit : « Tu devrais faire des films comiques. » Cela m'a trotté dans la tête. Je me suis rendu compte que, depuis la Main chaude, j'étais allé contre ma nature. Oui, la Main chaude aurait pu être un excellent sujet de comédie. Le crime ne paie pas a eu du succès. Mais je vivais, en privé, une période difficile. C'est seulement en octobre 1963 que m'est venue l'idée du Corniaud, avec deux personnages destinés à Bourvil et à de Funès. Le producteur Robert Dorfman avait entendu parler du projet. Il m'a payé pendant un an pour l'écrire et m'a promis qu'on partagerait les pourcentages de recettes. Je me suis mis au travail (l'adaptation a été faite avec Marcel Jullian) ; cela me plaisait énormément, mais je ne pensais pas au succès.

Après sa sortie, en 1965, le Corniaud a été amorti en trois semaines. Je n'en revenais pas. On a eu envie de recommencer un film avec le même tandem. D'où la Grande Vadrouille. J'ai écrit et réalisé pour un cachet fixe, je n'ai pas demandé de pourcentage. Je doutais de moi. Cela paraît incroyable, mais je vous assure que c'est vrai. J'ai mis longtemps à m'habituer au succès, et je ne pense pas à l'argent, aux recettes. Bien sûr, du moment où mes films ont très bien marché, cela m'a facilité les choses.

A partir de la Grande Vadrouille, ma fille, Danièle Thompson, a travaillé avec moi aux scénarios. Nous n'avons jamais essayé de refaire exactement un sujet qui avait fait ses preuves commerciales. J'ai des coups de cœur pour les idées. Elles peuvent être bonnes ou mauvaises, – je m'en rends compte a posteriori, je ne suis pas satisfait de certains films, – mais je trouve le schéma général à partir de ces idées. Puis, quand l'histoire prend forme, Danièle et moi pensons aux comédiens qui nous paraissent pouvoir être les personnages. Nous les rencontrons et, si cela leur plaît, nous écrivons pour eux.

– Etre arrivé au cinéma de grande distraction c'est, pour moi, un plaisir. Les choses naissent d'elle-même, du sujet, de l'époque à laquelle on tourne. Je ne fabrique pas des films « sur ordinateur ». J'ai la réputation de dépenser beaucoup d'argent pour mettre au point les gags. C'est vrai, mais je n'ai jamais gonflé un budget par mégalomanie. Certains gags ne sont pas coûteux. D'autres demandent une minutieuse préparation. On a souvent cité celui de la hallebarde dans la Folie des grandeurs. J'aurais bien d'autres exemples du même genre ailleurs. Ma méthode est de ne pas rejeter un gag qui coûtera cher s'il représente une bonne idée pour une bonne scène.

Tenez, pour la Grande Vadrouille, j'étais persuadé qu'il me fallait le vrai décor de l'Opéra de Paris, lorsque de Funès répète avec l'orchestre, et la suite. C'était impossible à obtenir. Je suis allé trouver André Malraux, afin d'avoir l'autorisation et, à la mise en scène j'ai réalisé ce que je sentais. Ces histoires d'argent, de budget, sont agaçantes si on ne juge que les dépenses, sans dire ce qu'elles ont finalement rapporté.

Le comique coûte cher

Je ne peux pas travailler autrement, et je m'amuse comme un fou en faisant mes films, sans être par avance sûr du succès commercial. J'ai maintenant soixante-cinq ans et je ne suis pas du tout blasé. D'une certaine manière, je joue les prolongations et j'ai parfois l'angoisse de ne plus mener cette vie un peu folle de cinéaste si ma santé me l'interdisait ou si le public ne venait plus.

Il y a toujours eu une part d'aventures dans l'action de mes comédies. Il y avait beaucoup d'aventures dans l'As des as. La Vengeance du serpent à plumes est tout à fait un film d'aventures, à cause du Mexique. Quand on tourne dans un pays lointain et fascinant comme celui-là, il se produit forcément un choc. L'aventure, je le sais maintenant, c'est mon imaginaire. Pendant la réalisation au Mexique j'ai vécu d'une façon fabuleuse. J'aime les situations exceptionnelles et la manière dont réagissent à ces situations des personnages ordinaires. Mais là tout a été exceptionnel. Pendant des mois, j'ai connu un investissement physique et moral très palpitant.

Au départ, il y a eu une idée rattachée à une tentative de comprendre les phénomènes sociaux et politiques. Ma belle-mère possédait, rue Flatters, un petit appartement qu'elle louait à des étudiants. Un jour, la police a cerné le quartier et donné l'assaut à l'appartement qui était une planque de terroristes armés, liés à la bande à Baader. En pensant à cette affaire, Danièle et moi nous nous sommes demandés quelles seraient, aujourd'hui, les réactions d'anarchistes décidés à supprimer toute forme de pouvoir, et d'un garçon comme Coluche, amoureux d'une fille ravissante vouée au terrorisme. C'est la première fois que nous avons écrit un rôle de femme (celui de Maruschka Detmers) d'une importance équivalente aux rôles masculins.

Et Cancun, où avait eu lieu, en 1981, la conférence des chefs d'Etat pour le développement, était un site construit, il y a quelques années, au bord de la mer des Caraïbes, près des temples mayas. Quetzalcoatl, le légendaire serpent à plumes, figure un dieu opposé aux sacrifices humains. Or le monde est aujourd'hui livré à la violence. Nous n'avons pas eu l'ambition de concurrencer les films d'aventures américains, nous sommes restés logiques avec nous-mêmes.

Le comique, l'aventure, coûtent cher. Un budget de 60 millions de francs, c'est beaucoup pour un film français, mais loin des budgets de Spielberg. Nous tenons essentiellement à la psychologie, au réalisme des personnages. Ici, les aventures sont, pour Loulou Dupin (Coluche), les situations exceptionnelles dont je parlais. Elles le révèlent à lui-même.

Il y a dix ans, dans les Aventures de Rabbi Jacob, de Funès était un PDG raciste, antisémite. De nos jours, le raciste est un petit bonhomme comme Loulou Dupin, semblable à beaucoup de gens qu'on rencontre dans la rue. Cela mérite réflexion. Par le comique, par l'aventure justement.

Lorsque les Mexicains ont demandé à lire le scénario, j'ai craint qu'ils ne comprennent pas l'humour et l'imagination exercés sur leurs lieux sacrés et sur cette conférence de Cancun, qui avait été organisée par un président dont ils ont un mauvais souvenir. Je suis tombé sur des gens formidables et généreux qui ont saisi et approuvé ce que nous voulions faire. Sur place, on nous a rendu d'immenses services pour les problèmes techniques. Un seul type d'hélicoptère, Alouette-3, pouvait soulever la statue piégée qui, même creuse, était lourde avec un homme assis dessus. Ces appareils appartenaient à la police mexicaine. On nous les a prêtés.

Aux essais, la statue est tombée près d'une autoroute. On a frôlé la catastrophe. Cela s'est arrangé. Il y a eu aussi des difficultés pour la séquence au-dessus de la mer des Caraïbes, infestée de requins. Les policiers mexicains ont piloté les hélicoptères. Et je n'avais évidemment pas prévu que Mme Gandhi, citée avec Mme Thatcher, les présidents Reagan et Mitterrand dans les participants à la conférence de Cancun, allait être assassinée.

Maintenant, je reviens de l'aventure mexicaine comme d'un rêve. J'ai constaté qu'il y avait souvent dans mes films des hélicoptères, des avions, des planeurs, des statues, des animaux. Je suis aussi obsédé par les dentiers. Pourquoi tout cela ? Faut-il en déduire qu'un film est une psychanalyse du metteur en scène, sans qu'il s'en rende compte ? Le cinéma à grand spectacle, c'est très difficile, surtout lorsqu'il faut faire rire. Même si le public n'a pas à se préoccuper de mes états d'âme, je crois qu'ils agissent quelque part. Et qu'un cinéaste ne cesse pas d'apprendre à se connaître. »

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER.

« LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES »

Loulou Dupin et le secret de la cité maya

Un rôle dramatique dans *Tchao Pantin* a changé, l'an dernier, l'image de Coluche. Malgré les honneurs qu'il lui a valus, l'acteur tient, avant tout, à sa fonction de comique. Dans le nouveau film de Gérard Oury, son personnage de Loulou Dupin, Français moyen de trente-six ans, blond rondouillard aux idées étroites et au langage populacier, revient à cette fonction, mais étoffée psychologiquement d'une énergie, d'un aspect sentimental et d'une générosité progressivement découverts au fil d'aventures débridées.

Employé à Courchevel, Loulou revient à Paris pour prendre possession d'un appartement hérité de sa grand-mère. Il veut en virer deux étudiantes en sous-location. La beauté de l'une, Laura (Maruschka Detmers) le fait changer d'avis. Il cherche à la séduire.

En avance sur Loulou, le spectateur sait déjà, par un prologue dans une cité maya au sud du Mexique et une arrestation à Poissy, que Laura et sa copine appartiennent à un groupe de terroristes caché dans l'appartement et qui veut délivrer son chef.

Première partie vaudeville : Loulou passe constamment à côté d'évènements où il risque sa vie, détraque l'organisation, est dupé par sa belle.

Petits gags drolatiques et personnages typés jusqu'à la caricature. Deuxième partie roman d'aventures : accompagné du forain Luis Rego et de son chimpanzé, Loulou, en difficulté avec la police française, fait une virée au Mexique, pour retrouver Laura et empêcher un attentat contre vingt-trois chefs d'Etat qui vont se réunir en conférence à Cancun.

Ni héros ni féru d'idéologie, Loulou agit alors, par amour et bon sens. « Commentée » par une musique originale de Polnareff, la mise en scène vaudevillesque, impeccablement réglée sur des quiproquos, s'accélère en course-poursuite vers la cité maya où tout a commencé. Coluche, déguisé en squelette avec une tête de mort claquant des dents, fauche une moto appartenant à celui qui figure le Christ dans une procession religieuse de la Passion.

Du coup, celle-ci se disloque pour rattraper le voleur, et la couronne d'épines s'écrase, gag loufoque entre autres.

Gérard Oury reprend à l'histoire contemporaine quelques faits (le racisme dit ordinaire, le terrorisme international, les prises d'otages) dont Coluche, intérieurement transformé, est chargé de redresser le cours avec, en prime, la charme de Maruska Detmers, personnage féminin suivant une autre prise de conscience.

Face aux grands modèles américains qui attirent les spectateurs, ce film d'aventures français passant par le Mexique, révèle chez Gérard Oury une expérience de comique humaniste dont il ne faut surtout pas se priver. Il s'en explique ici, dans l'entretien qu'il nous a accordé.

J. S.

★ Sortie mercredi 28 novembre.

« RAMAYANA », poème indien par les Marionnettes de Stockholm

Plus de dix ans après l'*Ubu roi* de Nancy et le *Petit Prince* de la Chapelle royale de Vincennes, Michael Meschke est de retour à Paris avec les Marionnettes de Stockholm. Entre temps, Meschke a changé. Il a longtemps séjourné au Japon et appliqué les techniques du Bunraku à des marionnettes géantes pour une *Antigone* présentée à Athènes. Cette osmose de l'Occident et de l'Orient donne une véritable féerie : le *Ramayana* qu'il faut aller voir à la Maison des cultures du monde.

Le grand poème épique hindou est là, dans ses grandes lignes, avec ses démons cruels dont triomphe le singe Hanuman, ses princes exilés, ses princesses enlevées, ses montagnes magiques, ses palais enchantés... Silhouettes maniées en lumière noire, à l'indonésienne, marionnettes à tige et à gaine de toutes tailles, parées de bijoux fabuleux, animées de gestes ravissants, glissant derrière des écrans de soie ou s'articulant sur de grands panneaux fidèles à la poésie minutieuse des anciens livres de l'Orient et qui figurent la nature et les palais.

De vrais danseurs prennent parfois le relais des marionnettes. Des musiciens thaïlandais accompagnent le spectacle d'une authentique musique thaïe. Et le conteur, Meschke lui-même, déroule paisiblement, à l'autre bout de la scène, le fil d'un récit des merveilles.

BERNARD RAFFALLI.

★ Maison des cultures du monde, 101, bd Raspail, 75006 Paris. Tél. : 544-72-30. Jusqu'au 28 novembre.

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Quand Raphaël conduit à l'archéologie

Il faut tout l'appareil d'une séance publique annuelle sous la Coupole pour rappeler au public l'existence de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'importance du rôle qu'elle est appelée à jouer. C'est elle, par exemple, qui patronne l'Ecole nationale des chartes et annonce les noms des nouveaux archivistes paléographes. C'est sous sa tutelle qui sont placés maints organismes et instituts de recherches, dont les travaux ont été énumérés au cours d'un bilan impressionnant, le 23 novembre.

Auparavant l'assistance a entendu notre collaborateur André Chastel, membre de la Compagnie, se laver en quelque sorte de l'accusation – formulée, le printemps dernier à Florence, lors d'un des congrès de l'année Raphaël – d'avoir porté atteinte au génie de ce peintre en parlant de sa dette envers Léonard de Vinci.

La cause semblait entendue depuis Vasari. Encore fallait-il des preuves irréfutables. Ces preuves se sont les dessins de Raphaël, et ceux de Léonard, étudiés et confrontés aux tableaux. Une solution de continuité évidente apparaît entre le Raphaël élève de Pérugin et le Raphaël venu à Florence en 1504. Mais il y a rupture entre le *Couronnement de la Vierge* de 1502 et *la Madone au chardonneret* de 1506. Entre-temps, la leçon de Léonard le novateur – diversifier et accentuer les contrastes, etc. – avait porté ses fruits.

En ce qui concerne les missions parrainées par l'Académie, M. Jean Leclant, secrétaire perpétuel, a convié l'auditoire à un véritable tour du monde en faisant le point sur les recherches archéologiques françaises à l'étranger. Non seulement en effet elle exerce sa tutelle sur les Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, l'Ecole biblique de Jérusalem, l'école française d'Extrême-Orient, etc. Mais sur toutes les ramifications qu'on peut imaginer : en Italie, au Maroc et en Tunisie (à Kairouan, à Carthage...), en Yougoslavie, en Grèce classique et à Chypre, en Turquie, en Egypte, jusqu'en Birmanie et en Ethiopie sans oublier les émirats du golfe Persique où jusqu'alors la recherche française n'avait guerre de place, l'Afrique noire, ni l'Amérique latine avec les deux instituts français de Mexico et de Lima, qui dépendent de la direction des relations culturelles. Six pays de l'Amérique du Sud ont reçu en outre des équipes françaises : le Chili, l'Uruguay, le Brésil, le Pérou, l'Equateur et la Colombie.

Si nos méthodes sont désormais rigoureuses, si nos techniques sont en pointe, ajoute M. Leclant, notre retard en techniciens et en équipements ne cesse malheureusement de s'accentuer. L'un des soucis majeurs est celui du recrutement et de la formation des jeunes archéologues. Les candidats ne manquent certes pas mais pour un rendement satisfaisant une longue formation est nécessaire. Et l'orateur, qui est également secrétaire général de la Commission des fouilles, passant en revue tous les organismes, insiste sur la nécessité d'un financement décent de l'« archéologie de l'extérieur », sur l'importance de cette discipline.

JEAN-MARIE DUNOYER.

MORT DE MICHEL EMER COMPOSITEUR ET PAROLIER

Le compositeur et parolier Michel Emer vient de mourir à Paris, a-t-on appris le 23 novembre. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

[Né le 19 janvier 1906 à Saint-Petersbourg (Leningrad), en Russie, mais arrivé la même année à Paris, Michel Emer avait écrit de nombreuses chansons à succès, interprétées notamment par Edith Piaf (de *l'Accordéoniste* en 1940 jusqu'à *A quoi ça sert l'amour*, en 1963) et par sa femme Jacqueline Maillan. Il avAIt aussi composé des musiques de film.]

LE VIOLON LE PLUS CHER

Un stradivarius a été vendu 487 000 dollars (environ 4,5 millions de francs), à Londres, le 22 novembre. C'est un record pour un instrument de musique (récemment un violoncelle avait été acquis pour environ 3,2 millions de francs). Le violon, fabriqué en 1707, baptisé « la cathédrale », et acquis par un marchand londonien, M. Peter Biddulph, appartiendra désormais, a indiqué ce dernier, à un violoniste amateur européen.

● *Précision.* – La disparition d'une conjonction de coordinatioin, dans l'article consacré à Marguerite Duras et à son film (*le Monde* du 24 novembre), pouvait laisser entendre que c'était le ministère de la culture qui *« n'avait jamais parlé du distributeur »*. Il s'agissait, bien sûr, du producteur délégué.

Communication

APRÈS LA LEVÉE DU MOT D'ORDRE DE GRÈVE

Les négociations continuent dans l'audiovisuel public

Le gouvernement a estimé que l'image d'une radiotélévision pléthorique et mal gérée ne correspondait pas à la réalité. On fait en particulier remarquer qu'avec 17 700 employés le service public de l'audiovisuel fournit un service équivalant à celui de la BBC (29 000 salariés) ou des chaînes ouest-allemandes (26 000).

Les négociations doivent continuer dès lundi 26 novembre – avec M. Georges Fillioud et avec M. Jacques Pomonti, PDG de l'Institut national de la communication audiovisuelle et président de l'Association des employeurs du service public – sur les emplois nouveaux, la modernisation, la reconversion des personnels, etc.

« Si nous avons levé notre préavis de grève, c'est que les pouvoirs publics ont changé de doctrine concernant l'emploi dans l'audiovisuel public », a affirmé la CFDT vendredi 23 novembre. La position de principe exprimée par M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, (*le Monde* du 24 novembre), – en substance : à charges nouvelles, recettes nouvelles et emplois nouveaux – satisfait les principales organisations syndicales. M. François Werner, secrétaire général du Syndicat unifié de radio-télévision (SURT-CFDT), a toutefois déclaré au cours d'une conférence de presse que le déblocage d'une quarantaine d'emplois, promis par le gouvernement, était encore *« insuffisant »*.

● *Deux radios libres saisies.* – Sur commission rogatoire du parquet de Lille, la gendarmerie a saisi, vendredi 23 novembre, deux radios locales non autorisées à Comines et à Tourcoing dans le Nord : Radio Deulys, qui émettait depuis 1982 à destination d'un public du troisième âge, et Radio RALI (Radio associative libre immigrante) qui s'adressait à la communauté portugaise. C'est l'aboutissement d'une procédure lancée depuis un an à la suite d'une plainte de TDF, qui reprochait aux deux stations de brouiller l'une, les messages radio d'un ambulancier, l'autre les émissions de télévision de tout un quartier. – *(Corresp.)*

UNE SOCIÉTÉ SUÉDOISE INVESTIT DANS LE PROJET DE SATELLITE CORONET

La « Société d'études Coronet », qui prépare à Luxembourg un projet de satellite de télévision à vocation européenne, vient d'annoncer l'arrivée au capital de la future société d'exploitation de la société suédoise Investment Ab Beijer. Celle-ci pourrait acquérir 10 % du capital de Coronet (prévu pour 50 millions de dollars). Le groupe suédois joue son rôle de premier plan dans le développement du câble et du satellite en Europe du Nord.

Cette participation relance un projet, estimé à 180 millions de dollars, qui piétinait depuis plusieurs mois et que le gouvernement français s'est efforcé de contrer avec la signature d'un accord franco-luxembourgeois sur le programme TDF 1 (*le Monde* daté 28-29 octobre). La société, qui est *« en discussion avec une dizaine de groupes »*, espère que cette décision *« fera boule de neige »* et que la société d'exploitation pourra être créée *« dans quelques semaines »*.

Regroupement dans les radios locales privées

LE GROUPE HERSANT PREND LE CONTROLE DE L'AGENCE FRANÇAISE DE COMMUNICATION

Le groupe Hersant, par l'intermédiaire de sa régie publicitaire, Publiprint, annonce qu'il vient de prendre le contrôle de l'Agence française de communication (AFC), dont le gérant reste M. Dominique Carbonnier (par ailleurs membre du comité central du RPR). L'AFC continuera à fournir à ses quelque trente radios locales privées abonnées des bulletins d'information et à en assurer la régie publicitaire extra-locale, mais rompt ses accords de régie publicitaire avec Publicat.

L'agence bénéficiera en outre, sur le plan rédactionnel, de l'appui du *Figaro* et de *France-Soir*. A ses premiers abonnés viendront enfin s'ajouter la quinzaine de stations locales ayant passé un accord avec l'une des publications du groupe Hersant, notamment : Digitale à Paris, Grand Large au Havre, Bleu marine à Lorient, Loire FM à Nantes, Vallée de l'Oise à Pontoise, La Méduse à Valence, etc. (*le Monde* du 14 septembre).

● *Radios libres menacées.* – La commission Galabert, saisie par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle sur le cas de trente-neuf radios locales privées « fantômes » – c'est-à-dire occupant une fréquence sans émettre suffisamment (*le Monde* du 21 novembre) – s'est déclarée favorable au retrait de vingt et une des vingt-huit stations de province. A Paris, en revanche, où la situation est plus confuse, neuf des onze radios visées pourraient bénéficier d'un sursis ; seules Radio Vocation et Radio Solidarnosc auraient reçu un avis défavorable de la commission.

Paris / programmes

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA OU VOUS ÊTES : Théâtre Montansier (950-71-18), sam., 21 h.

LE BRÉVIAIRE D'AMOUR D'UN HALTÉROPHILE : Lucernaire (222-26-50), sam., 22 heures.

LA CHASSE AUX DRAGONS : Théâtre de l'Œuvre (874-42-52), 21 h, sam. 19 h et 21 h 30 ; dim. 15 h 30.

RENDEZ-VOUS DANS LE SQUARE : Théâtre de l'Ouest parisien (772-09-59), sam.

MY FAIR LADY : Théâtre de Boulogne-Billancourt (603-60-44), 20 h 30, sam.

VODKA COLA : Studio Fortune, le sam., 21 h.

ARCHIPEL PAPOU : Théâtre 13 (588-16-30), sam., 20 h 30, dim. 15 h.

Les salles subventionnées

OPERA (742-57-50), sam., 19 h 30 : l'Enlèvement au sérail ; dim., 19 h 30 : le Chevalier à la rose.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), dim., 20 h 30 : la Critique de l'Ecole des femmes ; l'Ecole des femmes, dim., 14 h 30 : le Misanthrope ; sam. (dern.), 20 h 30 : Ivanov ; les 23, 27 à 20 h 30 : les Corbeaux.

CHAILLOT (727-81-15) ; Grand Foyer, sam., 15 h et 18 h 30 : Polichinelle ; Grand Théâtre sam., 20 h 30, le dim., 15 h : l'Empire de Dadi ; Théâtre Gémier sam., 20 h 30, dim. 15 h : Une pièce d'amour.

ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), sam., 20 h 30, dim., 15 h : l'Illusion.

PETIT ODÉON, Théâtre de l'Europe (325-70-32), sam./dim., 18 h 30 : Tchécoslovaquie : poésie, humour et théâtre.

TEP (364-80-80), Théâtre, sam., 20 h 30, dim., 15 h : Othello ; Cinéma : dim., 20 h : Fièvre sur Anatahan, de J. von Sternberg (v.o.) ; El (Lui), de L. Bunuel (v.o.).

BEAUBOURG (277-12-33), Débats ; sam., 15 h à 16 h : Rencontre autour des nouvelles images ; sam., 16 h à 18 h : Feudou, de J. Marol ; le Chat et le Diable, de Blachon ; dim., 18 h : A propos d'Orgia ; sam., 18 h : Nouvelle musique improvisée ; dim., 17 h, sam., 21 h : Forum des percussions ; Cinéma-vidéo : dim. 10 h : Nostos II, de Thierry Kuntzel ; Nouveaux films BPI : sam./dim., 16 h : Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : naissance du cinéma parlant, de C.-J. Philippe ; 19 h : Jacques Brel, de R. Pradines ; Théâtre/Danse : sam. 20 h 30, dim., 16 h : Orgia, de P.P. Pasolini.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) : dim., 14 h 30 : la Fille de Madame Angot ; sam., 20 h 30 : la Chauve-souris.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), sam., 20 h 30, dim. 14 h 30 : le Chevalier à la rose ; sam. 18 h 30 : le Quatuor Alban Berg de Vienne.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), sam. 18 h 30 (dern.) : Oreste ; sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Panne.

Les autres salles

ANTOINE - SIMONE BERRIAU (208-77-71), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h : le Sablier.

ARTISTIC-ATHEVAINS (379-06-18), sam. 20 h 30, dim. 16 h 30 : la Ville marine (dern.).

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), sam. 21 h, dim. 15 h : la Reine morte.

ATALANTE (606-11-90), sam. 20 h 30 : Sang d'encre (dern.).

ATELIER (606-49-24), sam. 21 h, dim. 15 h : la Danse de mort.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle L.-Jouvet, sam. : 20 h 30 : l'Ouest, le vrai. – Salle Ch.-Bérard, sam., 20 h 30 : le Rêve de d'Alembert.

BASTILLE (357-42-14), sam. 17 h et 19 h 45 : les Escaliers du Sacré-Cœur (voir aussi Festival d'automne).

BOUFFES DU NORD (239-34-50), sam. 15 h et 20 h 30 : Dom Juan (dern.).

BOURVIL (373-47-84), sam. 20 h : Elles nous parlaient d'amour.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16) sam. 18 h et 21 h : Théâtre de Bouvard.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (372-00-15), sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 : N'être.

CARTOUCHERIE, Epée de Bois (808-39-74), sam. 20 h, sam., dim. 15 h 30 : le Prince travesti. – Th. de l'Aquarium (374-99-61), sam. 20 h 30, dim. 16 h : l'Intruse - Léonie est en avance.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre, sam. 20 h 30 : Corneille. – La Resserre ; sam. 20 h 30 : Lucrèce Borgia.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Le Retour de la villégiature.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Léocadia.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Messieurs les ronds-de-cuir. II. sam. 19 h, dim. 17 h 30 : le Journal de Jules Renard (dern.).

DÉCHARGEURS (236-00-02), sam. 19 h : Orphée ; 21 : Et si je mettais un peu de musique.

223, RUE LECOURBE, sam. 20 h : la Chatte sur un toit brûlant.

DIX HEURES (606-07-48), sam. 20 h : la Quasimodo ; 20 h 30 : Au secours papa, maman veut me tuer ; 22 h : Pleure pas, c'est de la politique.

EDOUARD-VII (742-57-49), sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h : Désiré.

ESPACE GAITE (327-95-94), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Morpioni's Palace ; 22 h : E Pericoloso Sporgersi.

ESPACE KIRON (373-50-25), sam. 20 h 30 : Cie Daru.

ESPACE MARAIS (584-09-31), sam. 18 h 30 : Hop Signor ; sam. 20 h 30 : Avez-vous des nouvelles du docteur ?

ESSAION (278-46-42), I. sam. 19 h : Mary contre Mary (dern.) ; 20 h 45 : la Couronne de fer. – II. sam. 18 h 30 : la Tour d'amour ; 21 h : Toril.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (237-41-56), dim. 21 h : la Dernière Répétition de Freshwater de Virginia Woolf.

FONTAINE (874-74-40), sam. 20 h 15 : les Trois Jeanne.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) sam. 20 h 45, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Grand-père.

GALERIE 55 (326-63-51), sam. 20 h 30 : Educating Rita.

HUCHETTE (326-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

JARDIN D'HIVER (255-74-40), sam. 21 h : Noises (dern.).

LA BRUYÈRE (874-76-99), sam. 20 h 30 : Guérison américaine.

LUCERNAIRE (544-57-34). I. sam. 20 h 15 : Ubu enchaîné. – II. 18 h 30 : la Femme fauve (dern.) ; sam. 20 h 15 : Pour Thomas ; 22 h 15 : Hiroshima mon amour. Petite salle, 18 h 30 : Parlons français, no 2 ; 22 h 30 : le Seaside rendez-vous.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61) sam. 20 h, dim. 17 h : l'Ecole des filles ; sam. 22 h 30 : Waiting for the Sun ou la Nef des fous.

MADELEINE (265-07-09), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : Un otage.

MANUFACTURE (722-09-58), sam. 20 h 30 : les Nuits difficiles.

MARIE-STUART (508-17-80), sam. 22 h : Savage/Love ; sam. 20 h 15 : Angel City.

MARIGNY (256-04-41), sam. 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon. – Salle Gabriel (225-20-74), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : la Berlue.

MATHURINS (265-90-00), sam.-dim. 20 h 45 : Meli-Meloman II. – Petite salle, sam. 21 h, dim. 15 h 45 : Attention à la p'tite marche.

MICHEL (265-35-02), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : le Bluffeur.

MOGADOR (285-28-80), sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 16 h : Duo pour une soliste. – Petite salle, sam. 21 h, dim. 16 h : la Carte du tendre.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon.

POCHE (548-92-97), sam. 20 h, dim. 17 h : Gertrude morte cet après-midi.

PORTE DE GENTILLY (580-20-20), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Talca, Paris et Broadway.

SAINT-MARTIN (607-37-53), sam. 20 h, dim. 14 h 30 : Kean.

QUAI DE LA GARE (585-88-88), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Phœnix Park.

RENAISSANCE (208-18-50), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h : Une clé pour deux.

SAINT-GEORGES (878-63-47), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : On m'appelle Emilie.

SALLE M.L. KING (370-48-88), sam. 20 h 30 : la Nuit des Bulgares.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : De si tendres liens.

TEMPLIERS (278-91-15), sam. 20 h 30 : la Vie d'artiste.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79). I. sam. 20 h 30, dim. 15 h : Victimes du devoir. II. sam. 20 h 30 : Huis clos. III. sam. 22 h, dim. 17 h : Leonore d'Este.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), sam. 21 h, dim. 17 h : la Nouvelle Figurante d'opéra.

THÉATRE MÉNILMONTANT (366-60-60), sam. 17 h, dim. 15 h : le Journal d'un fou.

THÉATRE NOIR (346-91-93), sam. 20 h 30, dim. 17 h : le Bourreau d'Antigone.

THÉATRE 18 (226-47-47), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Dialogue d'exilés.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, sam. 20 h 30, dim. 17 h : Letters Home.

THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Chambres calmes, vue sur la mer.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Ubu Président.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Grande salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Savannah Bay. – Petite salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Compagnie (de Beckett).

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), sam. 21 h : Lysistrata.

THÉATRE DE L'UNION (246-20-83) sam. 20 h 45, dim. 16 h 30 : Dis à la Lune qu'elle vienne.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), sam. 16 h et 21 h, dim. 16 h : Amour et colère.

VARIÉTÉS (233-09-92), sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Temps difficiles.

VINAIGRIERS (245-45-54), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Bandoléon.

Samedi 24 - Dimanche 25 novembre

Les concerts

SAMEDI 24

Théâtre de l'Epicerie, 19 h 30 : Chœur Haendel (Haendel).

Théâtre des Champs-Elysées, 17 h : Sextuor à cordes de l'Orchestre national de France (Onslow, Strauss, Tchaïkovski).

Théâtre de l'Epicerie, 19 h 30 : Chœur Haendel (Haendel).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre de chambre de Budapest.

Eglise Saint-Merri, 21 h : Chorale Melodia de Mielec.

UNESCO, 20 h 30 : Orchestre Pro-UNESCO, dir. J.-L. Corres (Mozart).

DIMANCHE 25

Eglise Saint-Merri, 16 h : Atelier musical de Touraine (Bach, Mozart, Debussy).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Krust.

Théâtre des Champs-Elysées, 18 h 30 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Beethoven).

Théâtre du Rond-Point, 15 h : J.-J. Kantorow, J. Rouvier (Mozart, Schumann, Stravinski) ; 10 h 45 : J.-J. Kantorow, J. Rouvier (Mozart, Schumann, Stravinski).

Conciergerie, 17 h 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du Roy (Vivaldi).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 17 h : G. et Ch. Andranian (Mozart, Schubert, Brahms...).

Eglise Saint-Louis des Invalides, 17 h : S. Landale (Duruflé, Tournemire, Vierne).

Eglise des Billettes, 10 h : R. Duval (Du Mage, Sweelinck, Van Noord...) ; 17 h : N. Nagatomi (Schubert, Schumann, Debussy...).

Salle Gaveau, 17 h 45 : A. Krust (Schumann, Chopin).

Eglise Saint-Pierre, 16 h : Ensemble de Handbells D. Marshall (Haendel, Bach, Mozart...).

La danse

STUDIO BERTRAND (783-64-66), sam., 21 h : Ballets Lemba.

THÉATRE DU JARDIN (747-77-86), sam., 15 h et 20 h 30, dim., 15 h : Ballets E. Pagava.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), sam., 20 h 30, dim., 17 h : Cie Ph. Decoufle, (dern.).

Opéra

A DEJAZET (887-97-34), sam., 21 h, dim., 15 h : Le Médium.

ESPACE CARDIN (266-17-81), sam., 20 h 30, dim., 15 h : Orphée aux enfers.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), sam., 20 h 30 : Medea ; dim., 14 h 30 : la Périchole.

Festival de l'Ile-de-France

(723-40-84)

Saint-Cyr-l'Ecole, chapelle Saint-Louis (058-45-75), sam. 21 h.

Paris, Conciergerie (353-29-83), dim. 17 h 30.

Le Mée-sur-Seine, église de la Nativité (437-06-61), sam. 20 h 45 : les Arts florissants (Monteverdi, Cavalli, Grandi).

Limeil-Brévannes, église des Deux-Communes (599-96-40), sam. 21 h : Orchestre de chambre J.-F. Paillard (Vivaldi, Galuppi).

Festival d'automne

(296-12-27)

Centre G.-Pompidou (227-12-33), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Orgia.

Théâtre de Chaillot, salle Gémier (727-81-15), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Une pièce d'amour.

Théâtre de la Bastille (357-42-14) sam. 21 h, dim. 17 h : Spinoza.

Théâtre des Champs-Elysées (723-47-77), sam. 19 h 30 : Medea.

Gennevilliers, théâtre (793-26-30), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Entre chien et loup.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
SAMEDI 24 NOVEMBRE

15 h : l'Idiot, de G. Lampin ; 17 h : soixante-dix ans d'Universal : le Fils de Dracula, de R. Siodmark ; 19 h : Hollywood Parade, de E. Sutherland ; 21 h : Hommage à Fritz Lang : House by the river.

DIMANCHE 25 NOVEMBRE

15 h : Justice est faite, de A. Cayatte ; 17 h : soixante-dix ans d'Universal : House of Frankenstein ; 19 h : l'Imposteur, de J. Duvivier ; 21 h : Hommage à Fritz Lang : Guerillas.

BEAUBOURG (278-35-57)
SAMEDI 24 NOVEMBRE

15 h : la Quatrième Alliance de Dame Marguerite, de Carl Dreyer ; Divers aspects du cinéma japonais : 17 h : la Poupée brisée, de K. Yoshimura ; 19 h : Pavillon dans le brouillard du soir, de T. Tasaka ; Pasolini scénariste : 21 h : Ostia, de Sergio Citti.

DIMANCHE 25 NOVEMBRE

Pasolini scénariste : 15 h : 12 décembre 1972, de G. Bonfanti ; Divers aspects du cinéma japonais : 17 h : Histoire d'Echigo, de T. Imai ; 19 h : la Zone près de la rivière, de T. Kinugasa ; 21 h : Pasolini scénariste : 21 h : Histoires scélérates, de S. Citti.

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

AMADEUS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ANNEE DES MEDUSES (Fr.) : Forum, 1er (296-80-40) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Paramount Montparnasse, 18e (606-34-25).

L'ARBALETE (Fr.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01)

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

L'AMOUR PAR TERRE (Fr.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

AMOUREUX VOLONTAIRE (Sov., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94)

AVE MARIA (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LE BAL (Fr.-It.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

BLASTFIGHTER (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

CAL (Irl., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40). – V.f. : UGC Opéra, 2e (574-93-50).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-It., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

EMMANUELLE IV (**) (V. Ang., v.f.) : George-V, 8e (562-41-46).

ET LA VIE ET LES LARMES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544.28-80).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LES FAUSSES CONFIDENCES (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (246-49-07).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; République Cinéma, 11e (805-51-33).

LE FUTUR EST FEMME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

HOLLYWOOD VIXENS (A., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg (H. sp.), 3e (271-52-36).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

JE SUIS JAZZ... C'EST MA VIE : (V.o.) : Club de l'Etoile, 7e (380-42-05).

JOYEUSES PAQUES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Paris Ciné-I, 10e (770-21-71) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

JOURNAL INTIME (Hong., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (H. Sp.) (544-43-14).

LE JUMEAU (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Français, 9e (770-33-88).

LIBERTÉ LA NUIT (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (326-80-25).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (354-47-62) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE MEILLEUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

1984 (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) : Images, 18e (522-47-94).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

LE MONTREUR D'OURS (Fr.) : Le Latina, 4e (278-47-86).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Movies les Halles, 1er (260-43-99) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

PAR OU T'ES RENTRÉ, ON T'A PAS VU SORTIR (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

POLICE ACADEMY (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (554-46-85).

QUILOMBO (Brésilien v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Latina, 4e (278-47-86) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98) Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

RIVE DROITE RIVE GAUCHE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

REUBEN REUBEN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; (v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-07) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES RUES DE FEU (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (574-84-50) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

SOLLERS JOUE DIDEROT (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

SOUVENIRS SOUVENIRS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

SPLASH (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

STAR WAR LA SAGA, LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) ; Balzac (v.o., v.f.), 8e (561-10-60).

LE TARTUFFE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LA TÊTE DANS LE SAC (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

THE HIT (Angl., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

THIS IS THE ARMY (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (H. sp.) (633-97-77).

TOP SECRET (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LES TROTTOIRS DE BANGKOK (Fr.) (**) Bergère, 9e (770-77-58).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Studio Galande, 5e (H. sp.) (354-72-71) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES YEUX LA BOUCHE (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

LES FILMS NOUVEAUX

BOY MEETS GIRL, film français de Leos Carax : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

L'HISTOIRE SANS FIN (The never ending Story), film allemand de Wolfang Petersen (v.o.) ; Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

MAD MISSION, film de Hongkong de Tsui Hark (v.f.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25.

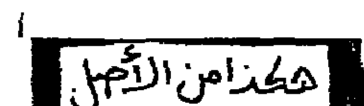
MATAGI, LE VIEUX CHASSEUR D'OURS, film japonais de Toshio Gotoh (v.f.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65).

MOSCOU A NEW-YORK, film américain de Paul Mazursky (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (272-63-32) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (561-94-95) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Murat, 16e (651-99-75.

ROCKING SILVER, film danois d'Erik Clausen (v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

UN AMOUR INTERDIT, film franco-italien de Jean-Pierre Dougnac : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; La Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE (v.o./v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93). Se reporter aux Festivals.



RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 24 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 Série noire : Neige à Capri.
D'après le roman de P. Paoli. Réal. G. Luigi Calderone. Avec P. Le Roy-Beaulieu, L. de Filippo, K. Donati...
Détournement de produit illicite dans une superbe villa de Capri.

22 h 10 Droit de réponse, l'esprit de contradiction : la dictature de l'intelligentsia.
Les vingt ans du *Nouvel Observateur.*

0 h 5 Journal.

0 h 25 Ouvert la nuit.
Alfred Hitchcock présente... le Mobile du crime.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
Autour de Karen Cheryl : Hervé Vilard, Jaïro...

22 h 5 Magazine : Les enfants du rock.
Sex Machine, avec Indochine, Hall et Oates, Dennis Edward, Mister T... ; en 2e partie : Lio, un portrait de la chanteuse pop acidulée, réalisé par M. Vuillermet.

23 h 20 Journal.

23 h 35 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Au nom de l'amour.

21 h 30 D'amour et de Kriss.

21 h 45 Journal.

22 h 10 Feuilleton : Dynastie.

22 h 55 La vie de château.
Jean-Claude Brialy reçoit trois invités : Danielle Thompson, Jean-Albert Cartier, Laurent Terzieff.

23 h 25 Prélude à la nuit.
Festival de Monte-Carlo. « Prélude à l'après-midi d'un faune », de C. Debussy, par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. L. Foster.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 35, L'invité PIC (J. Rigaud, président du musée d'Orsay) ; **18 h**, Troisième rang de face ; **18 h 25**, Un trait c'est tout ; **18 h 30**, Amours, délices et orgues ; **19 h**, Magazine du jazz ; **19 h 15**, Informations ; **19 h 50**, Atout PIC : M. Papon, directeur du CNRS.

CANAL PLUS

20 h 30, Football : Metz-Sochaux ; **22 h 20**, Le radeau d'Olivier ; **23 h**, L'éventreur de New-York, film de L. Fulci (épouvante) ; **0 h 30**, **pour la peau d'un flic**, film d'A. Delon (policier) ; **2 h 10**, **la Bête**, film de V. Borowczyk (érotique) ; **4 h 45**, **El**, film de L. Bunuel (drame) ; **6 h 10**, Sur la piste du bison blanc.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : entretien avec les auteurs, et « Et toi, la grande », de M.-L. Bargues, « la Grande pièce », de J.-P. Amette.

22 h 10 Démarches, avec Hubert Lucot.

22 h 30 Musique : concert-hommage à Yilmaz Guney.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de Montpellier) : « Divertimento K 136 », de Mozart ; « les Quatre Saisons », de Vivaldi, par l'Orchestre de Wurtenberg-Heilbronn, dir. J. Faerber, sol. A.S. Mutter, violon.

22 h Concertos : « Concerto pour piano et orchestre », de Rimski-Korsakov, par l'Orch. de la radio de l'URSS ; « Concerto pour violoncelle en si mineur », de Dvorak, par l'Orch. philharmonique tchèque.

23 h 5 Les nuits de France Musique, en direct de Reims. La péninsule Ibérique et l'Orient ; musique traditionnelle de Perse ; musique traditionnelle de Turquie.

Dimanche 25 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h 30 Journal.

9 h Emission islamique.

9 h 15 A Bible ouverte.

9 h 30 La source de vie.

10 h 00 Présence protestante.

10 h 30 Le Jour du Seigneur.

11 h Messe célébrée avec la communauté des malentendants à la paroisse Ste-Thérèse d'Angers.

12 h 2 Midi presse. Emission de Pierre-Luc Séguillon.

12 h 30 Télé-foot.

13 h Journal.

13 h 25 Série : Starsky et Hutch.

14 h 20 Sports-dimanche.
Rugby : Dax-Agen.

16 h 30 Variétés : La belle vie.

17 h 30 Les animaux du monde.

18 h 10 Série : Alambic et torpédo.

19 h Magazine : 7 sur 7.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : l'Aîné des Ferchaux.
Film français de J.-P. Melville (1962), avec J.-P. Belmondo, C. Vanel, M. Mercier, S. Sandrelli, A. Certes.
Un vieux banquier, fuyant la justice française, s'en va aux États-Unis avec un boxeur raté.

22 h 15 Sports dimanche soir.

23 h Journal.

23 h 25 C'est à lire.

23 h 30 Clignotant.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 35 Journal et météo.

9 h 40 Récré A2.

10 h 10 Les chevaux du tiercé.

10 h 40 Gym tonic.

11 h 15 Dimanche Martin. Entrez les artistes.

12 h 45 Journal.

13 h 15 Dimanche Martin (suite).

17 h Série : Thérèse Humbert (rediffusion).

18 h Stade 2 (et à 20 h 25).

19 h Série : Dans la tourmente.

20 h Journal.

20 h 35 Jeu : La chasse aux trésors. A Corfou, en Grèce.

21 h 40 Mœurs en direct : Vieillesse, j'aurai ta peau.
Pourquoi, à partir de 60 ans et parfois bien plus, des hommes et des femmes, se lancent à corps perdu dans l'étude de l'italien, du chinois, ou du latin ?

22 h 30 Musique : Opus 84.
Hommages à Georges Thill, Marguerite Long et Jacques Thibaud ; la reprise du « Chevalier à la rose » ; le Forum des percussions au Centre Pompidou...

23 h 15 Journal.

23 h 30 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Mosaïque. Emission de l'ADRI.

12 h D'un soleil à l'autre. Magazine agricole.

13 h Quatre-vingt-quatre. Émission du GMF.

14 h 40 Objectif entreprise. Emission de l'APIE.

15 h Musique pour un dimanche (et à 16 h 40).

15 h 15 Théâtre : Palais de justice.
Autour d'une audience qui eut lieu le 15 février 1981 au tribunal de Strasbourg. Purement fictif.

17 h Boîte aux lettres. Emission de J. Garcin.
Spécial Françoise Sagan.

18 h Emissions pour la jeunesse.

19 h 40 RFO Hebdo.

20 h Fraggle Rock.

20 h 35 Décors et mirages : Les trésors de l'Opéra.

21 h 30 Aspects du court métrage français.

22 h Journal.

22 h 30 Cinéma de minuit (cycle curiosités) : Mission to Moscow.
Film américain de M. Curtiz (1943), avec W. Huston, A. Harding, O. Homolka, G. Tobias, G. Lockhart, V. Sokoloff, M. Kippen (v.o. sous-titrée. N.).

0 h 30 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7 h, Tous en scène ; **7 h 40**, les chemins de la cocaïne ; **8 h 40**, Cabou Cadin ; **9 h**, Paul et les dizygotes ; **9 h 25**, Mister T ; **9 h 50**, Les quatre filles du Dr March ; **10 h 10**, Benji ; **10 h 45**, Gym à gym ; **11 h**, **J'ai épousé une ombre**, film de R. Davis (suspense) ; **13 h 30** Max Romana ; **14 h**, L'Australienne ; **15 h 15**, Batman ; **15 h 50**, Sur la piste du bison blanc ; **16 h 45**, Portrait d'Hitchcock ; **17 h 45**, Top 50 ; **19 h 15**, Le club de la presse ; **20 h 30**, **la Ballade de Narayama**, film de Sh. Imamura (drame) ; **22 h 40**, **Danton**, film de A. Wajda (histoire) ; **0 h 55**, **Harry Tracy**, film W. Graham (aventure).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Atelier de création radiophonique : « Cow-boys », ou le retour en Amérique du Nord par le détroit de Behring.

22 h 30 Musique : libre-parcours jazz.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Grands concerts d'archives (concert donné le 15 avril 1955 au Carnegie Hall de New-York) : ouverture du « Freischütz », de Weber ; « Symphonie n° 6 », de Mahler, par l'Orchestre Philharmonique de New-York, dir. D. Mitropoulos ; à 22 h 30, après concert : « la Fille de Pohjola », de Sibelius, et « Fantaisie pour violon et piano », de Schönberg ;

23 h Les soirées de France-Musique : ex-libris ; à 1 h, les mots de Françoise Xenakis.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 25 NOVEMBRE

— *Mme Marie-France Garaud*, présidente de l'Institut international de géopolitique, est l'invitée de l'émission « Midi-Presse », sur TF 1, à 12 heures.

— *M. Jean-Claude Gaudin*, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, est reçu au « Forum », de RMC, à 12 h 30.

— *M. Edgar Faure*, ancien président du conseil et sénateur du Doubs, participe au « Grand Jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

— *M. Pierre Joxe*, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, répond aux questions des journalistes du « Club de la presse », sur Europe 1 et Canal Plus, à 19 h 15.

LUNDI 26 NOVEMBRE

— *M. Louis Mermaz*, président de l'Assemblée nationale, est l'invité de « Face au public », sur France-Inter, à 19 h 20.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3848

HORIZONTALEMENT

I. Triste réalité faisant obstacle à bien des rêves. Se livre à une opération de bourse. — II. Ses classes sont d'un niveau assez élevé. Tel un sujet décontractant ou un excercice contraignant. — III. Dénature la poésie, mais embaume l'histoire. Lance-pierres en vogue bien avant la Fronde. — IV. Article. Un César impérial. Couveuse artificielle et légendaire. — V. Radical égalitaire. Tel l'accent de la Canebière. — VI. Se tord parfois comme un ver. Etant serrés, ils ne sont évidemment pas larges. — VII. Ses chars ne livrent que des batailles de fleurs. Emprunte des voies d'eau tout en les craignant. Participe passé. — VIII. Ouvrage de planches. Sa raison est la plus forte, mais pas toujours la meilleure. Pièce ou partie de pièce. — IX. Son fil est aussi connu que celui d'Ariane. Tests au labo ou succès au stade. — X. Voisins de classe. Divinité. Un grand tour à Fontainebleau. Copulative. — XI. Peuvent rester classiques tout en étant originales. Préposition. Ouvrage des gens de lettres. — XII. Eléments isomorphes entrant dans la composition de l'alcool. Adverbe répétitif. Recueil n'incitant pas au recueillement. — XIII. Revêtement froid exigeant des vêtements chauds. Appréciation marginale. — XIV. Numéro original. Entrée de canal. Grecque. Pacha peu charitable. — XV. Est piquant. Contrées. Dénotent un certain tirage quand on les pousse.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I									■						
II						■									
III							■							■	
IV			■						■						
V				■						■	■		■		■
VI						■								■	
VII					■								■		
VIII						■					■				
IX							■		■						
X		■			■			■					■		
XI									■			■			
XII	■			■		■				■				■	
XIII												■			
XIV			■					■			■				■
XV				■						■					

VERTICALEMENT

1. Pour lequel l'hypothèse d'une hypothèque s'avère hypothétique. Participe passé. — 2. Un besoin pressant. Service à la carte. — 3. Mot latin succédant à un propos où l'on risque de perdre son latin. Privation de sortie pour mauvaise conduite. — 4. Héros danois. Promoteur de la presse à sensation. Naissance d'un Empire. — 5. Le torchon y brûle parfois quand la flamme s'éteint. A pour principes : discrétion et indiscrétion. Breton séparatiste. — 6. « Faucheur » faisant du foin. Personnalité qui nous est très proche. Pimpant ou pompette. — 7. Carrefour ferroviaire. On ne peut rien trouver d'aussi lunatique. Réclame des concessions à perpétuité. — 8. Certains de ses effets physiologiques sont inconnus des chauves. Figure biblique. — 9. Privatif. Fit une observation en gardant ses distances. Peau de crapaud. — 10. Peut être le bruit précurseur d'un grand vacarme. Le coup de grâce pour un mari trompé. Négation. — 11. Double accent de sérénade. Interjection. Aréopage. — 12. Style dépouillé. Symbole. 13. Abats. Démonstratif. Où même le moins communicatif finit par manger le morceau. — 14. Note. Morceau de sucre. Canal littoral. Sacrée à Rome et exécutée à Toulouse. — 15. L'âme sœur. Plaisir ou supplice, selon qu'il s'agisse d'un aigle ou d'une buse.

Solution du problème n° 3847

Horizontalement

I. Amour. Feu. — II. Martinet. — III. Ote. Féras. — IV. Urémie. Gê. — V. Ri. If. Fer. — VI. Ecolier. — VII. Tend. Taon. — VIII. Aïe ! In. — IX. Ergotes. — X. Oruro. Ha ! — XI. Eté. Envol.

Verticalement

1. Amourette. — 2. Matrice. Rôt (rot). 3. Orée. Onagre. — 4. Ut. Mildiou. — 5. Rififi. Etre. — 6. Née. Et. Eon. — 7. Fer. Frais. — 8. Etage. On. Ho ! — 9. Serin. Bal.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24.11.84 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 25.11.84 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 25 NOVEMBRE A 0 HEURE (GMT)

ÉVOLUTION DU TEMPS PRÉVU POUR DIMANCHE DE 0 HEURES A MINUIT.

Persistance sur la France d'un flux rapide de Sud-Ouest perturbé.

Dimanche, le matin, de belles éclaircies seront observées sur le Nord, la Bretagne, la Normandie, le Sud-Est de la France et l'extrême Est mais elles ne dureront pas et rapidement le temps couvert, venteux et faiblement pluvieux des autres régions se généralisera. Seul l'extrême Sud-Est du pays sera épargné par les faibles pluies. En soirée, les vents modérés à assez forts de Sud-Ouest se renforceront près de l'Atlantique et seront accompagnés de pluies plus fortes. Mais le temps restera exceptionnellement doux pour la saison, 9 à 10° en général le matin, mais 14 près de la méditerranée et 7 dans le Nord et le Nord-Est. L'après-midi, il fera 13 à 14, sauf dans le Midi où le thermomètre atteindra 16 à 18.

Les vents de Sud-Ouest souffleront encore à 45 km/h en journée avec rafales dans le Sud-Ouest et le Centre du pays, 55 à 60 km/h le soir. Ils seront plus faibles ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 24 novembre, à 7 heures, de 1006,4 millibars, soit 754,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 23 novembre au 24 novembre) : Ajaccio, 20 et 9 degrés ; Biarritz, 23 et 14 ; Bordeaux, 18 et 12 ; Bourges, 16 et 11 ; Brest, 15 et 10 ; Caen, 16 et 10 ; Cherbourg, 14 et 9 ; Clermont-Ferrand, 17 et 14 ; Dijon, 15 et 13 ; Grenoble-St-M.-H., 12 et 5 ; Grenoble-St-Geoirs, 16 et 9 ; Lille, 13 et 10 ; Lyon, 16 et 14 ; Marseille-Marignane, 18 et 7 ; Nancy, 16 et 12 ; Nantes, 16 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 21 et 10 ; Paris-Montsouris, 15 et 11 ; Paris-Orly, 15 et 11 ; Pau, 22 et 13 ; Perpignan, 17 et 7 ; Rennes, 15 et 11 ; Strasbourg, 17 et 13 ; Tours, 15 et 10 ; Toulouse, 20 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 6 ; Amsterdam, 13 et 10 ; Athènes, 18 et 10 ; Berlin, 12 et 8 ; Bonn, 14 et 10 ; Bruxelles, 13 et 10 ; Le Caire, 24 et 12 ; îles Canaries, 26 et 19 ; Copenhague, 9 et 6 ; Dakar, 27 et 22 ; Djerba, 21 et 15 ; Genève, 17 et 12 ; Istanbul, 13 et 10 ; Jérusalem, 17 et 8 ; Lisbonne, 17 et 14 ; Londres, 15 et 8 ; Luxembourg, 12 et 10 ; Madrid, 17 et 6 ; Montréal, 4 et — 3 ; Moscou, — 3 et — 4 ; Nairobi, 25 et 13 ; New-York, 7 et 1 ; Palma-de-Majorque, 20 et 10 ; Rio-de-Janeiro, 28 et 21 ; Rome, 18 et 14 ; Stockholm, 4 et 2 ; Tozeur, 21 et 11 ; Tunis, 23 et 12.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

LUNDI 26 NOVEMBRE

« Le musée de Cluny », 11 heures, 6, place Paul-Painlevé, Mme Allaz.

« La Mosquée », 14 h 30, place du Puits-de-l'Ermite, Mme Hulot.

« La Sorbonne », 15 heures, dans le hall, 43, rue des Ecoles, Mme Allaz.

« La place des Victoires et ses alentours », 15 heures, devant l'église Notre-Dame-des-Victoires, Mme Vermeersch

« L'hôtel Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« Peinture de la Renaissance française », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Les Impressionnistes », 13 heures, musée du Jeu de paume (Arts et curiosités de Paris).

« Dans les ateliers d'un doreur-argenteur », 14 h 30, guichet du métro Arts-et-Métiers (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les ateliers de fabrication de l'hôtel de la Monnaie », 15 heures, 11, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Galeries et passages couverts », 14 h 30, 6, rue Vivienne (Les Flâneries).

« L'Opéra », 15 heures (Paris et son histoire).

« L'Habitat populaire autrefois », 14 h 30, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« Hôtel du Marais, village Saint-Paul », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (Présence du passé).

CONFÉRENCES

LUNDI 26 NOVEMBRE

14 h 45 : 23, quai Conti, M. Guillaume Gillet : « Courants et contre-courants dans l'architecture du XXe siècle ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 24 novembre :

UN DÉCRET

● Modifiant le décret du 28 août 1958 relatif au statut particulier des fonctionnaires de l'Ecole nationale d'administration.

DES ARRÊTÉS

● Fixant la valeur de reprise des obligations 4,5 % 1973 à capital garanti.

● Portant ouverture, à titre expérimental, d'un centre de commutation de messages bancaires, dénommé « service CCMB » et fixation de la tarification provisoire

● Portant nomination des membres des conseils d'administration des ports autonomes de Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes, Saint-Nazaire et Rouen.

Économie

Une PME de Cambrai signe un accord avec l'URSS

De notre correspondant

Lille. — La société Herriau, entreprise de construction de matériel betteravier installée à Cambrai, vient de passer un accord de coopération avec l'Union soviétique pour la mise au point et la production d'une machine permettant la récolte des betteraves. Il s'agit de moderniser et de rendre plus performante une machine automotrice déjà produite actuellement à plus de quatre mille unités par an en URSS. L'entreprise française fournira un nouvel arracheur qui sera expédié à l'usine de machines agricoles de Dernopol pour y être monté sur la partie motrice de la récolteuse soviétique.

Une quinzaine de machines ainsi modifiées sont déjà à l'essai en URSS et dans d'autres pays du Comecon. L'accord devrait entrer en application à partir de 1985 pour une période de cinq ans, au moins. La machine, qui peut également être équipée d'un semoir pour betteraves à sucre conçu par l'entreprise cambrésienne, pourra être commercialisée en France et dans les pays de la CEE.

C'est donc un marché important qui s'ouvre pour cette entreprise française : la production betteravière de l'URSS représente dix fois celle de la France. On y vend chaque année quatre mille récolteuses automotrices contre deux cent cinquante en France.

Créée en 1954, la société Herriau emploie cent vingt salariés et réalise un chiffre d'affaires de 80 millions de francs, dont plus de 50 % à l'exportation. Ce contrat, le plus important signé par Herriau avec l'étranger, devrait *« se traduire dans un premier temps par une hausse de 30 % du chiffre d'affaires de l'entreprise »*, estime M. Auguste Herriau, le président de la société.

Herriau a fait appel pour la représenter en Union soviétique à la société Interagra. M. Jean-Baptiste Doumeng, son PDG, qui assistait à une présentation de la nouvelle machine jeudi 22 novembre à Cambrai, en présence d'une délégation soviétique, souligne que ce contrat est un exemple de coopération entre une firme française dans un domaine où elle dispose d'une avance technologique, et une firme soviétique de dimension industrielle mondiale. *« Une vraie collaboration économique entre la France et l'URSS permettrait de résorber 25 % du chômage en France »*, affirme le PDG d'Interagra.

JEAN-RENÉ LORE.

Les coursiers internationaux demandent une extension du rôle de la « poste privée »

De notre correspondant

Nice. — Au cours d'une réunion qu'il tenait le 22 novembre à Nice, le Syndicat français des coursiers internationaux (SFCI) — une poste parallèle privée qui entend pallier les carences du service public — n'a pas ménagé ses critiques à l'égard des PTT, jugées anachroniques, peu fiables, hors du temps.

« Nous sommes le seul pays occidental à refuser la poste privée », a notamment déclaré M. François Giscard d'Estaing (cousin de l'ancien président de la République, directeur honoraire de la Banque française du commerce extérieur), conseiller du Syndicat, pour qui, là comme ailleurs, *« le temps, c'est de l'argent »*. Selon lui, on pénalise les industriels avec un système lent et incertain, et du même coup la compétitivité de la France.

Pour tolérée qu'elle soit dans certains cas, à Paris et en banlieue, moyennant le paiement d'une redevance à l'administration, la *« poste parallèle »* est interdite en province, ce dont se plaint le SFCI. D'autre part, M. Mexandeau, ministre délégué chargé des PTT, ayant annoncé dans une réponse écrite à M. Jacques Médecin, député et maire de Nice (apparenté RPR), qu'il serait mis fin aux activités actuelles des *« courses »* dès que les PTT disposeraient de moyens suffisants, le SFCI craint de disparaître.

Tolérance limitée et provisoire donc, qui déroute le Syndicat : comment l'État peut-il condamner un système auquel il a parfois recours, s'interroge-t-il. L'un des plis acheminés par les coursiers internationaux et saisi à Roissy la veille du voyage, en mars 1984, de M. Mitterrand aux Etats-Unis, par les douanes, au motif que ce procédé portait atteinte au monopole des PTT, ne provenait-il pas, souligne-t-il, du consulat de France à Los Angeles ? Il contenait des notes destinées à la préparation du discours du chef de l'Etat...

Pour les coursiers, la France restera à la traîne aussi longtemps que son courrier le sera.

MICHEL VIVES.

Échecs

LE CHAMPIONNAT DU MONDE

Ajournement dramatique

S'en sortira-t-il ? Avec un pion de moins, un autre bien mal en point, des fous de même couleur, la position de Kasparov à l'ajournement de la vingt-septième partie du championnat du monde apparaît, pour la majorité des experts, comme désespérée. Ainsi la série record de dix-sept parties nulles consécutives a-t-elle de fortes chances d'être interrompue, samedi, à la reprise de cette dramatique partie.

On savait que chacun des deux adversaires attendait, depuis la neuvième partie, la faute, l'imprécision de l'autre. Elle est venue selon Mikhail Tal, au dix-septième coup de Kasparov, qui a mis trente minutes avant de jouer : Fb7 alors que Fd7 semblait préférable. L'art avec lequel Karpov encercla alors le point c5, point faible des noirs, avant de le prendre, est un régal pour les amateurs.

Si Kasparov perd cette partie, il sera mené 5-0 ; autant dire qu'il aura perdu le match puisqu'il ne restera plus à Karpov qu'un point à marquer pour conserver son titre.

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV
Vingt-septième partie
Gambit de la dame

1. Cf3	d5	22. Ce1	Tb4
2. d4	Cf6	23. Fd1	Tb7
3. c4	e6	24. f3	Td8
4. Cc3	Fe7	25. Cd3	g5
5. Fg5	h6	26. Fb3	Rf8
6. Fxf6	Fxf6	27. Cxc5	Cxc5
7. e3	0-0	28. Txc5	Td6
8. Dc2	c5	29. Re2	Re7
9. dxc5	dxc4	30. Td1	Txd1
10. Fxc4	Da5	31. Rxd1	Rd6
11. 0-0	Fxc3	32. Ta5	f5
12. Dxc3	Dxc3	33. Re2	h5
13. bxc3	Cd7	34. e4	fxe4
14. c6	bxc6	35. fxe4	Fxe4
15. Tb1	Cb6	36. Txg5	Ff5
16. Fe2	c5	37. Re3	h4
17. Tfc1	Fb7	38. Rd4	e5+
18. Rf1	Fd5	39. Rc3	Fb1
19. Tb5	Cd7	40. a3	Te7
20. Tc5	Tb8	Ajourn.	
21. c4	Fc6		

LA FIN DU QUINZIÈME CONGRÈS DE FO

Des principes intangibles et des risques réels

Plébiscité par son quinzième congrès, qui s'est achevé le 23 novembre au Parc floral de Vincennes, honoré par une partie de la communauté syndicale internationale (1), M. André Bergeron a été réélu, le 24 novembre à l'unanimité du comité confédéral national pour un huitième et dernier mandat de secrétaire général de FO. Ainsi a pris fin un rituel syndical qui pour Force ouvrière a eu cette année la forme d'une tranquille réunion de famille où chacun des membres a pris soin de laisser de côté ses griefs pour ne pas gâcher le triomphe de celui qui aura soixante-trois ans le 1er janvier prochain.

Jamais l'autorité de M. Bergeron, secrétaire général depuis vingt et un ans, n'aura été aussi forte. L'unanimisme s'est ainsi retrouvé dans tous les votes, qu'il sagisse du rapport d'activité (98,72 %), du rapport financier (97,88 %), de la déclaration générale (adoptée à main levée avec 41 mandats contre et 9 abstentions) ou de la dizaine de résolutions sociales. Pour autant, cet unanimisme — qui ne sera que très temporaire en raison de la perspective de la succession — n'a pas empêché quelques divergences d'apparaître, discrètement, ici et là.

Ainsi, M. Bergeron ayant réussi à ne pas se faire imposer par son congrès un mandat impératif pour l'organisation d'une grève interprofessionnelle (*le Monde* du 24 novembre), M. Giauque, le « patron » des fonctionnaires, est étrangement revenu à la charge en demandant qu'une date soit fixée avant les négociatioins salariales dans la fonction publique pour 1985. C'est M. Pé (défense nationale) qui s'est chargé de repousser cette ultime tentative, en précisant que la date et les modalités d'une action seraient fixées par un comité confédéral national extraordinaire lorsque les militants diront que *« la marmite bout suffisamment »*... Ainsi, les rares opposants à la déclaration se sont trouvés, notamment chez les municipaux de Marseille, mécontents de la dénonciation de la politique de décentralisation, ce qui a provoqué des tensions vives au sein de la Fédération des services publics et de santé. Enfin, la résolution sur la protection sociale a provoqué des débats très animés en commission...

Pour l'essentiel, le quinzième congrès de FO a été davantage un congrès de ratification — ou même de consécration — que l'amorce de nouvelles réflexions. Au Parc floral de Vincennes, on a fait du sur-place. Sur le syndicalisme, la doctrine réaffirmée dans la déclaration reste immuable, avec une insistance particulièrement nette sur la *« totale indépendance »* de FO. Tous les principes forgés par la centrale au cours de son histoire se trouvent de nouveau proclamés avec une force qui leur donne un caractère intangible. A propos du blocage de la *« pratique contractuelle »*, gouvernement et patronat sont ensemble condamnés. Mais il est clair que, tout au long du congrès, M. Bergeron a mis la pédale douce dans ses critiques de l'action gouvernementale. Il n'y a eu à cet égard aucune dérive politique.

En revanche, le durcissement est sensible à l'encontre du patronat. D'emblée M. Bergeron a averti qu'il n'y aurait plus de concessions sur l'assurance-chômage. Une résolution sur les emplois précaires indique que pour les contrats à durée déterminée et le travail temporaire, les dispositions légales et réglementaires, jugées insuffisantes, sont *« une protection minimale qui ne saurait être remise en question »*. La négociation sur la flexibilité de l'emploi apparaît si verrouillée qu'un accord sera encore plus difficile à obtenir. *« Je reste persuadé*, a déclaré M. Bergeron à la presse, *que si on détruit même partiellement les règles qui actuellement existent, on ouvre la porte à toutes sortes d'abus. »* Et dans son discours de clôture, il a vivement attaqué la recommandation salariale du CNPF : *« Ne va-t-on pas par enchaînement mettre en cause le contrat collectif ? »*.

Les débats sur l'école *« républicaine »*, dans la perspective des élections du 3 décembre dans l'enseignement, ont occupé une grande place, M. Bergeron donnant un coup de chapeau à M. Chevènement et se défendant de vouloir *« déstabiliser »* la FEN (objectif pourtant avoué par plus d'un délégué). Une nouvelle victoire ? A plus d'un titre cependant, FO a donné le sentiment face à ses partenaires syndicaux d'être dans un camp retranché : M. Bergeron a réservé ses coups à la CGT, épargnant une CFDT vilipendée par les délégués. Tout le monde a ignoré les autres syndicats réformistes (CGC et CFDTC). Le congrès a également évité, ce qui est plus préoccupant, toute réflexion sur l'adaptation du syndicalisme, alors même que M. Bergeron a reconnu que *« le risque de désyndicalisation est réel »*. Suffit-il de prétendre représenter le *« véritable syndicalisme »* pour conjurer les maux d'aujourd'hui et de demain ? Le risque pour FO serait que l'unanimisme, aussi provisoire soit-il, ne débouche sur une certaine forme de *« nombrilisme »*. En concluant son discours le 23 novembre par un appel à la tolérance, M. Bergeron a lancé : *« Qui peut parmi vous prétendre détenir la vérité ? Nous ne sommes pas sûrs d'avoir toujours raison... »* La logique de cet appel voudrait que FO, même victorieuse, ne se replie pas sur elle-même.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Vingt-cinq organisations syndicales étrangères avaient envoyé des délégations au congrès. Un message de M. Walesa a été lu. M. Bergeron s'est vu décerner par l'AFL-CIO le prix George-Meany (défense des droits de l'homme et des droits syndicaux). La centrale israélienne Histadrout l'a *« inscrit au Livre d'or de Jérusalem »*.

[M. Jean-Louis Duffaud, secrétaire général de l'Union départementale de l'Hérault, a été élu, le 24 novembre, membre du bureau confédéral de FO (c'est le seul nouveau). Né le 16 septembre 1935, M. Duffaud est cheminot. Secrétaire du Syndicat des cheminots dans sa région en 1954, il a été membre du bureau fédéral de la Fédération des cheminots. En 1973, il est devenu secrétaire général de l'UD de l'Hérault et était depuis 1982 responsable de la région Languedoc-Roussillon. Marié, M. Duffaud est membre du PS (tendance « SFIO-maintenue »).]

Pour 1985

L'UIMM PRÉCONISE DES HAUSSES DE SALAIRES DE 4,5 %

L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), organisation patronale de la métallurgie, estime, pour 1985, qu'*« il faut que les augmentations du niveau moyen des salaires bruts se situent à l'intérieur d'une limite de 4,5 % »*. Ces 4,5 % correspondent aux espoirs gouvernementaux de limiter l'inflation à 4,5 % en glissement.

Cette volonté de l'UIMM fait suite aux recommandations du CNPF d'une politique salariale aussi rigoureuse qu'en 1984, mais aussi plus libérale (*le Monde* du 24 novembre). Si ces recommandations ont été approuvées par la CGC, qui réclame cependant une négociation contractuelle, elles ne le sont ni par la CGT ni par FO, qui jugent que l'individualisation des salaires serait *« la remise en cause du principe même du contrat collectif »*.

ASCO-MÉTAL (ACIERS SPÉCIAUX) DEVRAIT SUPPRIMER 4 000 EMPLOIS SUR 10 000

L'usine d'Ugine-Fos fermée et environ quatre mille emplois supprimés, telles sont les deux décisions majeures du plan que la société Asco-Métal présentera aux syndicats à partir du 27 novembre. Décisions conformes aux directives fixées pour le secteur des aciers spéciaux de construction par le conseil des ministres du 29 mars dernier (Asco-Métal avait été créé à cette date pour regrouper les activités de Sacilor et d'Usinor dans cette branche), mais qui risquent de surprendre désagréablement les syndicats. La CGT, en effet, s'attendait à deux mille huit cent cinquante emplois supprimés seulement sur un effectif de dix mille personnes.

L'usine d'Ugine-Fos semblait également devoir être épargnée, le plan remis par Asco-Métal au gouvernement comportant une alternative. La direction de Sacilor penchait pour le maintien du site d'Ugine-Fos (*le Monde* du 20 novembre).

Faits et chiffres

Agriculture

● **Le Finistère invite François Guillaume.** — M. François Guillaume, président de la FNSEA, a été invité à l'assemblée générale de la FDSEA du Finistère, le 6 décembre. Après quinze ans de brouille entre cette fédération départementale et la centrale paysanne, la première étant jugée trop progressiste et la seconde trop libérale, c'est la réconciliation. Celle-ci est intervenue à la faveur d'un changement de majorité au sein de la fédération du Finistère.

A la suite de la question des quotas laitiers, M. Guillaume Roué, secrétaire général du CDJA, un des meneurs des manifestations paysannes en Bretagne, a été élu en remplacement de M. Raymond Henaff, à la direction de la FDSEA. M. Henaff avait été mis en minorité car il demandait une répartition plus équitable des quotas.

Affaires

● **Démission du président de l'UMB.** — M. Mustapha Abderrahim, président de l'Union méditerranéenne de banques (UMB), a présenté sa démission lors du conseil d'administration de cet établissement qui s'est tenu le 23 novembre et qui a décidé la mise en liquidation de l'UMB (*le Monde* du 24 novembre 1984). Une prochaine réunion du conseil d'administration — prévue pour le 29 novembre — devrait être consacrée au volet social (possibilités de reclassement du personnel) consécutif au processus de liquidation engagé à la demande des actionnaires français et algériens de l'UMB.

● **Création de la Compagnie financière du CCF.** — Destinée à détenir 51 % du capital du Crédit commercial de France (CCF), de l'Européenne de banque (EB) et de l'Union des banques à Paris (UBP), cette société-holding, dont la création prochaine avait déjà été annoncée (*le Monde* des 9 et 10 novembre), sera présidée par M. Claude Jouven, l'actuel patron de CCF. Au vu des modalités exactes qui viennent d'être annoncées officiellement, son capital appartiendra pour 90 % à l'Etat, et il sera contrôlé, pour le reste, à hauteur de 6 % par le CCF et de 2 % pour chacun des deux autres établissements

Conjoncture

● **Excédent des paiements courants au troisième trimestre.** — La balance des paiements courants de la France a enregistré, en chiffres corrigés des variations saisonnières, un excédent de 6,6 milliards de francs (+ 3,5 milliards en données brutes) au troisième trimestre, après avoir été déficitaire de 5,7 milliards de francs au deuxième trimestre et de 6,2 milliards de francs au premier trimestre. Ce résultat est lié à la forte contraction du solde négatif du commerce extérieur enregistré de juillet à septembre, alors que le surplus des échanges de services a représenté 6,6 milliards de francs et le déficit des transferts 6,4 milliards, le poste « autres biens et services » ayant été excédentaire de 7,6 milliards.

Pour les neuf premiers mois de 1984, le déficit corrigé de la balance courante a atteint 5,3 milliards de francs. En données brutes, ce déficit a représenté 5,8 milliards de francs contre 36,6 milliards de janvier à septembre 1983.

● **Le PIB a augmenté de 1 % au troisième trimestre.** — Le produit intérieur brut marchand (PIB) de la France a augmenté, selon les comptes de l'INSEE, de 1 % au troisième trimestre, après avoir baissé de 0,5 % au deuxième trimestre et augmenté de 1 % au premier trimestre. Sur un an, la progression est de 2,2 %. Elle pourrait donc être supérieure pour l'ensemble de 1984 aux prévisions officielles (+ 1,3 %) à cause de très bonnes récoltes de céréales.

Toujours au cours du troisième trimestre 1984, la production industrielle a augmenté de 2,4 %, les exportations de 3,1 %. Mais les investissements ont baissé de 0,8 %, et la consommation des ménages regressé de 0,2 %.

● **Nouveau recul des grands contrats à l'exportation.** — Le montant des grands contrats obtenus à l'étranger par des entreprises françaises a atteint 9,7 milliards de francs (part française transférable) au troisième trimestre, marquant un nouveau recul par rapport au deuxième (12,6 milliards) et au premier trimestre (14,5 milliards). Selon le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, il y a eu *« peu de gros acheteurs et peu d'affaires importantes »*, l'Irak, le Brésil et l'Algérie ayant été les trois principaux clients.

Le bilan des neuf premiers mois de 1984 s'établit à 36,8 milliards de francs, contre 42,8 milliards durant la même période de 1983 et 63,5 milliards de janvier à septembre 1982. POur l'ensemble de l'an dernier, le montant des grands contrats à l'exportation avait atteint 56,3 milliards de francs.

Énergie

● **Total passe commande d'une plate-forme off shore à la CFEM à Fos.** — Total Oil Marine, filiale britannique de la CFP, vient de passer à la Compagnie française d'entreprises métalliques (CFEM), installée à Fos-sur-Mer, une commande d'éléments pour une plate-forme pétrolière. Cette plate-forme sera destinée à l'exploitation du gisement d'hydrocarbures d'Alwin (Nord) situé en mer du Nord. L'ensemble du projet est estimé à 16 milliards de francs, Total intervenant pour un tiers et Elf UK pour deux tiers. La commande passée à la CFEM représente un investissement de quelque 160 millions de francs et 600 000 heures de travail, indique le conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● **La Cogema signe des contrats d'enrichissement d'uranium avec deux sociétés suisses.** — Les sociétés suisses d'électricité Kernkraftwerk Leibstadt (KKL) et Kernkraftwerk Gosgen Daniken (KKG) ont signé avec Cogema des contrats à long terme aux termes desquels la société française leur fournira, grâce à l'usine d'Eurodif de Tricastin, des services d'enrichissement d'uranium destiné à la fabrication des éléments combustibles pour les centrales nucléaires de Leibstadt et de Gosgen.

Social

● **Fives-Cail Babcock : 469 suppressions d'emplois prévues.** — Fives-Cail Babcock (FCB), l'un des premiers exportateurs français d'équipements lourds pour l'industrie, envisage de supprimer 469 emplois sur un total de 3 519 personnes employées. La direction justifie *« son projet de réduction des effectifs pour un motif économique »*, expliquant qu'elle *« ne veut pas se retrouver un beau jour dans la situation de Creusot-Loire, avec 2 000 personnes en trop »*. Ce projet sera présenté dans quelques jours au comité central d'entreprise.

● **SEITA : la grève marque le pas selon la direction.** — La grève des salariés de la SEITA qui dure depuis plusieurs semaines dans les principaux centres de production marque le pas, selon la direction. Les usines fonctionnent à Nancy, Dijon, Toulouse et dans la région de Nantes. Cette grève a été déclenchée par la CGT et FO pour s'opposer au projet de nouveau statut des personnels de la société. Les négociations syndicats-pouvoirs publics doivent reprendre le 26 novembre.

RECHERCHE DES SITUATIONS DE DÉTRESSE EN MOSELLE

« Fichage de la pauvreté » ou « prévention sociale »

La commission nationale de l'informatique et des libertés, par un avis rendu le mardi 13 novembre, a autorisé la Caisse nationale d'allocations familiales à modifier son système de traitement informatique des prestations pour repérer les familles « en état de détresse ». L'avis a été donné sous plusieurs conditions : le droit pour les intéressés d'accéder aux données qui les concernent et la possibilité de refuser l'aide qui leur est proposée, l'interdiction de faire entrer dans les fichiers les informations anonymes recueillies en retour sur l'action menée et de les conserver plus de deux ans. Cette décision touche en particulier un système mis en place en mai 1982 par la Caisse d'allocations familiales de la Moselle : cette dernière devra en modifier le fonctionnement pour se conformer aux règles générales.

« Une affaire exemplaire », c'est ce qu'affirme le syndicat CFDT des assistants sociaux de la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) de Moselle. Rien de moins qu'une atteinte aux libertés : un « fichage » informatisé de certains allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du département qui a motivé, à la fin de novembre 1982, une intervention auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés), et, par contrecoup, bloqué le développement du projet.

Depuis mai 1982, un programme informatique prévient automatiquement chaque semaine le service social de la caisse, par une fiche *ad hoc*, d'événements signalés par les familles et révélateurs de difficultés : décès du père ou de la mère, séparation des parents, incarcération, attribution d'une allocation de parent isolé, fin prochaine du droit à celle-ci, saisie-arrêt sur l'allocation logement, fin des droits aux allocations familiales pour une *« fille assimilée »* (ayant dépassé l'âge normal de versement), naissances multiples, arrivée de la famille d'un travailleur étranger...

Lorsque les dossiers peuvent faire craindre des *« situations de détresse »* dans les familles, les assistantes sociales de la CAF transmettent à leur tour ces informations à leurs collègues des secteurs d'action sanitaire et sociale, afin que celles-ci puissent intervenir auprès des familles, s'assurer qu'elles perçoivent bien les prestations auxquelles elles ont droit et les aider, en cas de besoin, à obtenir une aide supplémentaire. On leur demande de remplir ensuite une *« fiche d'évaluation »* codée donnant des renseignements à la fois sur leur intervention et sur la situation des familles concernées.

L'expérience a touché une trentaine de secteurs dans l'est du département (Bitche, Sarreguemines, Forbach, Behren et Freyming, Merlebach (1). Pour les responsables de la CAF, elle s'insérait dans une politique définie par la Caisse nationale d'allocations familiales et les pouvoirs publics bien avant que l'on redécouvre la « nouvelle pauvreté » pour ne pas laisser de familles — en particulier parmi les plus « fragiles » — passer à travers les mailles de la protection sociale. Mais elle avait aussi des raisons locales, notamment le nombre de femmes seules : *« La CAF de Moselle arrive au deuxième rang des caisses pour le nombre d'allocations de parent isolé* (versées aux mères seules à faibles ressources), dit M. Desanti, son directeur. *Et ces femmes, veuves ou abandonnées, qui souvent n'ont jamais travaillé n'ont ici aucune chance de trouver un emploi aujourd'hui. »*

La CAF a voulu faire œuvre de prévention : *« Dans les permanences,* ajoute M. Desanti, *nous voyons arriver des gens en situation de crise, sans ressources, qui ont reçu la visite d'un huissier à cause de traites impayées, ou qui sont menacés d'expulsion à la suite de retards de loyer. Il est parfois trop tard pour agir. L'informatique nous permet à la fois de n'oublier personne et de ne pas attendre que la situation se soit dégradée. »*

L'initiative n'est-elle pas justifiée par ses résultats ? Dans cette région riche en populations défavorisées (immigrés, chômeurs, etc.), elle a révélé, selon un rapport de la CAF, que *« 43 % des familles faisant l'objet d'un signalement n'étaient connues d'aucun service social »* et que chez celles qui l'étaient les événements signalés étaient inconnus dans 21 % des cas. L'intervention des assistantes sociales a permis d'obtenir pour une veuve le règlement d'une pension de reversion, pour une autre des rappels d'allocation logement et d'allocation orphelin, un secours de 2 000 F et une allocation de 1 000 F ; pour une femme abandonnée le versement des allocations familiales dues en même temps que la garde de ses enfants... (2)

Quant à la *« fiche d'évaluation »*, M. Desanti fait valoir qu'elle a précisément pour but d'éclairer l'action sociale de la caisse et d'éviter à celle-ci d' *« arroser le sable »*.

La justification ne convainc pas le syndicat CFDT : *« les familles qui ont signalé les événements n'ont pas demandé l'intervention d'une assistante sociale... La caisse va au-delà de leur demande. »* Selon lui, la fiche d'évaluation n'est pas vraiment anonyme puisque — de fait — y figure le numéro d'allocataire de la personne concernée et qu'elle comporte des rubriques touchant aux difficultés intimes de la famille (alcoolisme, drogue, santé mentale, problème conjugal, par exemple). Pour le syndicat, elle tombe sous le coup de l'article 2 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, qui s'oppose à la détermination de profils de comportement à partir de traitements informatiques.

Des « risques d'assistanat systématique »

Derrière la prévention, des travailleurs sociaux voient apparaître la recherche de *« populations à risques »* — comme dans les systèmes GAMIN (Gestion automatisée de médecine infantile) et AUDASS (Automatisation des directions des affaires sanitaires et sociales) des années 70 (3) — et ils dénoncent un *« assistanat systématique »* et une insatiable *« volonté de savoir »* qui aboutit au *« fichage des pauvres »* : *« Non seulement la CAF étend sa mission, qui est d'abord de gérer les prestations familiales, mais elle étend son contrôle sur les allocataires,* affirme un syndicaliste, *les auteurs du système ne peuvent supporter de ne pas tout connaître d'eux. »*

Autre argument, les risques de communication d'informations à des tiers, contraire à l'article 29 de la loi de 1978 : *« Il existe déjà nombre de listes nominatives. On multiplie les communications. Qu'un partisan de Le Pen devienne responsable du bureau d'aide sociale d'une municipalité, ne pourrait-il connaître la liste des familles immigrées en retard pour le paiement des loyers, celle des gens incarcérés ? »*

L'argumentation a rencontré certains échos. A la CNIL, un de ses membres, M. Roland Cadet, exprimait en septembre 1983 ses craintes de *« dérives possibles »* — risques de *« véritable assistanat des familles »*, de *« contrôle social excessif, les CAF déclenchant un mécanisme qu'elles pourraient bien ne pas maîtriser entièrement »*... Au ministère, où la direction de l'action sociale, interrogée, s'inquiétait d'*« une utilisation possible de l'information qui n'est pas connue de l'allocataire lorsqu'il la donne »*, alors qu'elle comporte *« des renseignements de caractère tout à fait intime »*. A la Caisse nationale d'allocations familiales, enfin, où l'affaire a suscité des réflexions sur l'usage de l'informatique pour l'action sociale. Du coup, le projet de règlement général soumis à la CNIL en avril dernier prévoit plusieurs « verrous » : avertissement des personnes concernées, quinze jours avant que les services sociaux soient prévenus, pas d'intervention obligatoire de l'assistante sociale sollicitée, pas d'introduction de données nouvelles dans les fichiers des CAF (ou d'autres), « retours » absolument anonymes et à usage purement statistique, enfin.

« Des informations, on en reçoit tout le temps »

En Moselle, les travailleurs sociaux avaient déjà obtenu que les familles concernées soient prévenues de la transmission des informations et qu'on leur donne en même temps les coordonnées du service social le plus proche. Au départ, cette procédure ne paraissait pas indispensable au directeur de la CAF : *« Je craignais que les gens ne répondent pas, ou même ne comprennent pas, car dans cette région, un habitant sur huit est étranger »*, explique-t-il aujourd'hui.

D'autre part, la plupart des assistantes sociales de « secteur » ont refusé de remplir les rubriques « sensibles » de la *« fiche d'évaluation »* : *« Que nous intervenions pour d'autres raisons que celles qui figurent dans les signalements, cela ne regarde pas la CAF. Pas plus que les problèmes affectifs ou conjugaux des familles... »*, souligne l'une d'elles. Et certaines ont même cessé de répondre au bout de quelques mois.

L'opposition quasi unanime des assistantes sociales à la fiche d'évaluation est justifiée par la crainte du fichage. *(« On ne sait pas où ça va »)*, mais met aussi en jeu d'autres ressorts. Désir de garder le contrôle de l'information recueillie, refus d'une demande qui paraît mettre en cause l'activité de l'assistante : *« Je répondais toujours que l'événement était connu et la famille suivie »*, dit sans fard l'une d'elles. Un tract distribué en novembre 1982 en Moselle par la CFDT et la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV) confirmait : *« Ce qui se profile à l'horizon, c'est la définition automatisée des tâches à accomplir par les travailleurs sociaux. »*

Réticents à tout ce qui peut apparaître comme une « commande » administrative, ceux-ci s'en méfient encore plus si l'administration en cause n'est pas la leur. Aussi la CFDT a-t-elle insisté sur le fait qu'aucune convention formelle n'avait été signée entre DDASS et Caisse d'allocations familiales. Cette dernière se voit souvent renvoyée à ses fourneaux : *« Qu'elle commence par accélérer le règlement des prestations,* dit une assistante. *J'ai aidé une famille étrangère à constituer son dossier pour les allocations familiales. Il a fallu dix mois pour qu'elles soient versées. »* D'autres citent une permanence réclamée en vain, des demandes d'information sur les prestations sans résultat. L'administration c'est l'autre.

Sur le signalement lui-même, en revanche, après une première réaction de défense *(« Tout ça, je le savais »)*, les positions sont partagées. *« Il n'est pas évident que les gens déclarent la même chose aux uns et aux autres, à la caisse d'allocations familiales et à nous »*, dit une assistante, rappelant que des mères de famille lui ont parfois demandé : *« Mais comment savez-vous cela ? »* Mais une autre dira : *« Les éléments signalés ne me paraissent pas scandaleux. Si les gens ne les donnaient pas, ils n'auraient pas droit aux prestations. »* Et elle ajoute : *« Ils savent bien que nous sommes en rapport les uns avec les autres. »*

En effet cette information-pouvoir, cette information-inquisition circule déjà : les assistantes sociales de la DDASS sont en relation avec des psychologues (lorsque les enfants ont eu des difficultés scolaires), des éducateurs de la justice ou de l'assistance éducative en milieu ouvert, des assistantes sociales des hôpitaux... *« Des informations,* reconnaît une assistante de secteur, *on en reçoit tout le temps. »* On en reçoit, n'en transmet-on pas aussi, inévitablement aux collègues des autres institutions, soumis aux mêmes règles de déontologie et de secret professionnel ? Et si l'informatique n'était que le révélateur de l'ambiguïté de l'action sociale ?

C'est sans doute ce qu'a considéré la CNIL, puisque, après enquête, elle ne s'est pas opposée à la transmission aux assistantes sociales d'informations recueillies par la CAF, ni à l'usage de *« fiches d'évaluation »*, à condition de respecter les règles générales déjà prévues par la Caisse nationale, auxquelles elle a ajouté l'obligation d'interrompre ces fiches retour et d'effacer les données le 1er janvier 1987 au plus tard.

GUY HERZLICH.

(1) Dans cette zone de 114 communes, 13600 familles reçoivent des allocations familiales. En un peu plus de deux ans, 2 092 ont été concernées par les signalements, dont 1 073 ont été « contactées » par une assistante sociale de la DDASS ou de la CAF.

(2) Selon un rapport de la CAF, entre mai 1982 et juin 1983, 63 % des familles touchées ont obtenu — outre diverses prestations légales — des aides ou des secours supplémentaires s'élevant en moyenne à 2 140 F sur six mois.

(3) Le système GAMIN, créé en 1974, permettait d'enregistrer sur ordinateur les certificats médicaux établis après la naissance. La CNIL a obtenu en juin 1981 que les indications portées soient anonymes. Le système AUDASS enregistrait des informations sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance : fugues, démêlés avec la justice, alcoolisme du père, désunion des parents, ainsi que la religion et la nationalité. En 1978, Mme Veil, alors ministre de la santé, avait fait supprimer la religion et les motifs de l'aide. En décembre 1980, M. Jacques Barrot, son successeur, fit retirer la mention du passé judiciaire des intéressés, ainsi que le nom de l'employeur des parents et la CNIL a fait effacer les données au bout de quinze mois.

● **La CGT appelle à une quinzaine d'action du 3 au 15 décembre.** — Ces deux semaines comporteront un *« temps fort »* le 3 pour *« faire échec à la stratégie du patronat »* et amener le gouvernement à *« modifier ses décisions »*. *« Le monde du travail doit se mobiliser pour se faire entendre »*, a affirmé, le 23 novembre, M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, à l'issue des travaux du comité confédéral national réuni les 21 et 22 novembre.

Interrogé sur le congrès FO au cours d'une conférence de presse le 23 novembre, M. Krasucki a déclaré : *« Le congrès FO a souligné comme nous les responsabilités gouvernementales dans les difficultés actuelles. »* M. Krasucki a *« pris note que FO est décidée à ne pas reculer devant les exigences actuelles du patronat en matière de législation sociale. J'espère que cela se traduira par des actes. »*

● **Pas de grève dans l'aviation le 1er décembre.** — Les syndicats du personnel navigant technique d'Air France, d'UTA et d'Air Inter ont décidé, le 23 novembre, d'annuler leur grève prévue pour le 1er décembre en solidarité avec les pilotes et officiers mécaniciens français licenciés par la compagnie Air Afrique. Le SNPL (Syndicat national des pilotes de ligne), le SNOMAC (officiers mécaniciens de l'aviation civile), le SNPNAC (personnel navigant de l'aviation civile), réunis en intersyndicale, ont pris cette décision afin de *« faciliter l'ouverture de négociations entre Air Afrique et son personnel »*.

Les sinistrés du logement

La rampe de l'escalier est humide, il faut monter dans le noir, les murs sont froids. Ici et là, aux différents étages, si on a une lampe de poche ou une bougie, on peut apercevoir une porte récemment condamnée. Mais toutes les autres chambres sont habitées.

Depuis bientôt six mois cent vingt et une personnes vivent ici sans eau, sans électricité, sans chauffage ; soit une cinquantaine de familles, des Français, des Haïtiens, des Africains, des Marocains, des Algériens, des Portugais, qui habitent dans deux hôtels meublés, 141, avenue Gabriel-Péri et 9, rue Kléber, au Radio Hôtel et au Nouvel Hôtel, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

Ils auraient bien voulu continuer de payer leur loyer comme ils le faisaient, certains depuis six, sept ou quatorze ans ; mais le gérant des deux hôtels a disparu en mai dernier et a laissé de nombreuses notes impayées (à l'URSSAF, aux impôts, à l'EDF, à la Compagnie des eaux...). Depuis, les locataires, qui essayent de négocier avec toutes les administrations compétentes, se trouvent dans une situation inextricable et sont très concrètement placés devant l'alternative : soit une expulsion si les arrêtés de fermeture administrative pris par la municipalité pour insalubrité et manque de sécurité étaient appliqués, soit passer l'hiver dans des murs glacés.

Le relogement des familles, on ne sait trop pourquoi, pose un problème insurmontable tant pour la mairie (PC) de Saint-Ouen, pour qui la solution n'est envisageable qu'à l'échelon régional (par une affiche collée dans la mairie la municipalité a fait savoir qu'elle n'entendait *« pas prendre à sa charge le coût des problèmes que créent les exploitants de garnis »*), que pour la préfecture de la Seine-Saint-Denis. Renvoyés depuis des mois d'une administration à l'autre, d'un service à un autre, et après de nombreuses démarches, les locataires des deux hôtels sont venus manifester, mercredi 21 novembre, à la mairie de Saint-Ouen. Ils ont été reçus par le secrétaire général, assez sèchement. On a beaucoup joué sur les mots : est-ce la mairie ou l'EDF qui s'oppose à ce qu'on rétablisse l'électricité (les locataires sont prêts à la payer), sont-ils *« objectivement sinistrés »* ou pas ? Après deux heures de discussions byzantines, la mairie s'est engagée à demander à la préfecture une réunion commune. Réponse promise le 29 novembre.

CATHERINE HUMBLOT.

La dernière croisade de l'abbé Pierre

(Suite de la première page.)

Encouragé, selon son entourage, par l'hôtel Matignon lui-même, le prêtre a plaidé, avec sa chaleur habituelle — quel contraste, sur l'immense scène du Palais des Congrès, entre la voix de tribun et la transparente silhouette ! — pour le développement, en France, d'une banque alimentaire comparable à celle qui existe depuis dix ans au Canada. Celle-ci, la banque alimentaire d'Edmonton, a recueilli, durant les neuf premiers mois de cette année, 234 tonnes de denrées, permettant de nourrir 5 623 personnes. En France, les statuts de la Banque alimentaire (BA) viennent d'être déposés, sur l'initiative de trois organisations fondatrices, le Secours catholique, l'Armée du salut et Emmaüs.

Association loi 1901, la BA — pouvait-on trouver sigle plus évocateur ? — fonctionnera sans argent : ni compte bancaire ou postal ni espèces. Tout sera, selon l'abbé Pierre, *« don et partage »*. Tout le monde aussi est sollicité : industries alimentaires, chaînes de restauration, traiteurs, grossistes, détaillants, grand public. Dans l'immédiat, la BA a non seulement besoin de personnes bénévoles et très disponibles (1), mais aussi d'un entrepôt d'au moins 500 mètres carrés avec téléphone, d'un camion frigorifique, de chambres froides et de matériels divers.

« Apportez tout ce que vous avez en trop, s'est écrié l'abbé Pierre, *viande, sucre, lait, pain ; restaurants de luxe, apportez vos surplus. Malheur aux riches qui accumulent les richesses ; la fortune doit être partagée. Vous, les riches, vous avez le devoir de créer des entreprises, des emplois et des salaires, vous avez le devoir de dépenser. »* Le fondateur des communautés Emmaüs a rappelé qu'au moins 20 % de la production agricole des pays industrialisés était annuellement gaspillée et *« jetée légalement »*.

Oui : quel que soit le sentiment de gêne ou de honte que l'on puisse ressentir, des gens ont faim dans la France de 1984. Des « nouveaux » pauvres ? L'expression est trop commode, trop exploitée politiquement, comme si la récession datait de l'après-mai 1981. Avec raison, la Confédération générale du logement (2) titre ainsi l'éditorial de son dernier bulletin : *« Nouveaux, non ! Mais de plus en plus nombreux »*, et elle écrit d'évidence : *« Ils sont de plus en plus nombreux du fait de la persistance de la crise économique, du redéploiement industriel, de la montée irrésistible du chômage et de la diminution dramatique des ressources lorsque l'on est en « fin de droits ».*

Générosité

Lors de la conférence de presse réunie jeudi 22 novembre (*le Monde* du 24 novembre) par l'Armée du salut, le capitaine Jacques Pierquin, responsable du service des relations publiques, avait constaté : *« On a encore trop tendance à considérer que les gens qui mendient dans la rue, surtout des personnes jeunes, sont des paresseux. En fait, on est dans l'incapacité de leur donner du travail, et ils n'ont vraiment plus rien pour s'acheter à manger. »*

L'Etat a pris quelques mesures d'urgence (conseil des ministres du 17 octobre), la Ville de Paris et ses bureaux d'aide sociale font des efforts non négligeables, encore que trop sélectifs, les associations charitables, débordées, font preuve d'un maximum de dévouement, et il n'est pas vrai que l'égoïsme a rongé tous les cœurs : la générosité d'un grand nombre de particuliers — dont beaucoup de « petites gens » — est réelle.

Mais tout cela se révèle encore insuffisant, et il est particulièrement angoissant d'observer que, trente ans après sa campagne en faveur des sans-logis, l'abbé Pierre est de nouveau contraint de « monter au créneau » pour cet autre besoin élémentaire qu'est la nutrition. *« Il faut,* a-t-il dit, *que les voix des hommes sans voix empêchent les puissants de dormir. »*

A la sortie de l'auditorium du Palais des congrès, de grandes poubelles avaient été installées pour recueillir les dons les plus divers. La récolte a déçu les responsables d'Emmaüs. Mais les auditeurs de l'abbé Pierre avaient déjà acquitté un prix d'entrée et puis, tout le monde n'avait sans doute pas les moyens de cette vieille dame très digne, qui est venue, il y a quelque temps, remettre au prêtre quatre-vingts louis d'or. Argent qui a servi à louer la salle de la porte Maillot.

MICHEL CASTAING.

(1) Le Secours catholique, 106, rue du Bac, Paris 7e, tél. : 320-14-14 ; l'Armée du Salut, 76, rue de Rome, 75008 Paris, tél. : 387-41-19 ; Emmaüs, 32, rue des Bourdonnais, 75001 Paris, tél. : 233-61-06.

(2) La CGL, 45, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, tél. : 280-43-89.

RISTOURNE POUR IMMIGRÉS

Un tract reproduisant le label de la société Calberson, l'une des plus importantes compagnies françaises de transports (plus de 12 000 salariés), a été diffusé aux journaux et agences de presse, ainsi qu'à des associations de défense des immigrés. Ce texte, qui est censé s'adresser à la fois aux gitans, aux juifs et à diverses catégories d'immigrés, les invite à *« profiter au plus vite de l'aide au retour »* et annonce que la société Calberson accorde une ristourne de 50 % pour les déménagements hors frontières.

« Il s'agit évidemment d'un faux, et c'est un canular de mauvais goût, en même temps qu'une vilenie », nous a déclaré M. Morin, responsable du service déménagement de l'entreprise. La société Calberson a déposé plainte contre X, le 19 novembre, auprès du cabinet des délégations judiciaires.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 19 au 23 novembre 1984

Les magasins ont la cote

LE septième art et le temple de l'argent... Telle était en effet la courte séquence que l'on interprétait, vendredi, sur le groupe C, où l'actrice de cinéma Nastasia Kinski, *« étroitement entourée »* par des représentants de la Chambre syndicale (et non pas *« serrée de près »* comme on avait pu le penser initialement), procédait à quelques prises de vues. A la grande joie des commis, trop heureux de faire la comparaison entre la personnalité de la comédienne, qui portait pour la circonstance un tailleur strict adapté à la rigueur des lieux, et celle de l'autre invité-vedette venu la semaine précédente se prêter aux feux de la rampe : Pierre Bérégovoy.

Les boursiers étaient-ils devenus tout à coup des cinéphiles inconditionnels ? Toujours est-il que la cote était prise d'emballement dès les premières minutes de transactions. L'indicateur instantané, qui gagnait un peu moins de 1 % à l'ouverture, concluait la séance de vendredi sur un gain de 1,24 %, permettant ainsi aux valeurs françaises de progresser de 1,4 % sur l'ensemble de la semaine.

Plus sérieusement, cette *« dernière séance »*, pour rester sur la même image, coïncidait avec le début du nouveau terme boursier, celui du mois de décembre, une période généralement propice aux intiatives puisque les professionnels disposent d'un mois de crédit (jusqu'à la date de liquidation) pour acheter et vendre au fil de l'analyse qu'ils font de la situation. Mais, au-delà de ce facteur cyclique, certains observateurs croyaient déceler dans l'abondance des ordres d'achat le signe d'un mois de décembre qui s'annonçait *« particulièrement bon »* après le mois précédent qui, reconnaissons-le, a plutôt déçu la communauté financière. Déjouant les pronostics plutôt haussiers, novembre a été effectivement maussade si l'on en juge par le bilan publié jeudi à l'occasion des opérations de liquidation, qui ont conduit à un marché étale ce jour-là (plus 0,10 %) tandis que les valeurs françaises affichaient une hausse totale de 3,3 % pour cette période mensuelle et de 19 % environ depuis le début de l'année.

Pourtant, certains titres ont accompli un beau parcours d'une liquidation à l'autre, il en est ainsi de Berger, coté à Marseille, avec une hausse mensuelle de 28,5 % environ, suivi par Moteurs Leroy-Somer (plus de 27,5 %), Nouvelles Galeries (+ 25 %), Nordon, Maisons Phénix, Euromarché, Docks de France, Primagaz, Chiers-Châtillon, Guyenne-Gascogne, Printemps et CIT-Alcatel, pour ne citer que les valeurs qui ont grimpé de 15 à 20 % dans le même temps.

Cette semaine, on a retrouvé au *« hit-parade »* quelques-unes de ces mêmes sociétés, telle Berger, qui s'est encore distinguée avec une hausse de près de 30 %, Maisons Phénix en nette reprise après un sérieux passage à vide (plus 15 %) et Galeries Lafayette (plus 9 %), symbole d'un secteur, celui de la distribution et des grands magasins, qui continue à filer vers le large. Depuis le début de l'année, l'action Galeries Lafayette, qui demeure très demandée depuis plusieurs mois, a déjà gagné plus de 115 %, et d'aucuns considèrent que le mouvement n'est pas terminé. De même pour Printemps qui a suscité quelques applications importantes, Nouvelles Galeries ou encore Promodès, toujours très prisées.

Tandis que le calme revenait sur l'action Michelin (un peu chahutée ces derniers temps) après la publication des comptes du troisième trimestre, jugés plus favorablement par la communauté financière, l'intérêt des investisseurs se portait sur des titres en situation particulière. C'est ainsi que Générale Occidentale a progressé dans la perspective de l'introduction en Bourse de sa filiale, la Compagnie occidentale forestière, et de l'intérêt accru marqué par le président James Godsmith à l'égard des Etats-Unis où il n'exclut pas de s'intéresser à certain grand groupe tel Colgate-Palmolive.

Classée parmi les *« grands comptoirs »* pour des raisons naturellement historiques, la société commerciale CFAO, aujourd'hui plus diversifiée, a également fait l'objet d'achats importants. *« L'action a cassé la barre des 700 F (elle terminait vendredi à 716 F), et c'est là un facteur qui mérite d'être suivi »*, commentait à ce sujet un spécialiste du marché, faisant remarquer par ailleurs les perspectives de résultats favorables (plus 15 % en termes de bénéfices) qui s'offrent aux entreprises françaises à l'horizon 1985, de l'avis d'organismes spécialisés.

Pour l'heure, les capitaux disponibles restent importants. *« Les trois ou quatre plus grosses SICAV disposent de 200 à 400 millions de francs qu'elles avaient plus ou moins bloqué dans la perspective d'opérations financières telles que l'émission de certificats d'investissement de la Société générale ou les nombreuses introductions au second marché prévues pour novembre-décembre mais la possibilité d'obtenir les titres convoités est tellement faible, en raison de l'abondance de la demande, que ces organismes sont contraints de réinvestir ailleurs »* explique-t-il, pronostiquant, de ce fait, une bonne allure du marché pour les prochains jours.

SERGE MARTI.

Alimentation

	23-11-84	Diff.
Béghin-Say	302	+ 2
Bongrain	1 740	− 20
BSN G.-Danone	2 548	+ 93
Carrefour	1 846	− 29
Casino	912	+ 4
Cédis	585	+ 3
Euromarché	826	− 22
Guyenne et Gasc.	329,50	+ 9,60
Lesieur	1 073	+ 72
Martell	1 800	− 109
Moët-Hennessy	1 840	+ 40
Mumm	608	+ 18
Occidentale (Gle)	688	+ 9
Olida-Caby	288	inch.
Pernod-Ricard	748	+ 22
Promodès	1 655	+ 47
Source Perrier	492	− 0,50
St-Louis-Bouchon	341	+ 11
C.S. Saupiquet	590	+ 30
Veuve Clicquot	2 350	+ 30
Viniprix	910	inch.
Nestlé	21 900	− 100

Métallurgie construction mécanique

	23-11-84	Diff.
Alspi	99	+ 1,50
Avions Dassault-B.	750	− 20
Chiers-Châtillon	37	+ 1,40
Creusot-Loire	N.C.	N.C
De Dietrich	376	− 43,50
FACOM	939	inch.
Fives-Lille	315,90	+ 17,90
Fonderie (Générale)	51,80	− 4,50
Marine Wendel	111,80	+ 3,30
Penhoët	598	− 6
Peugeot SA	210	+ 5
Poclain	49	+ 1
Pompey	138	+ 1
Sagem	1 299	− 66
Valéo	241	− 2
Vallourec	83,90	− 1,10

Matériel électrique services publics

	23-11-84	Diff.
Alsthom-Atlantique	289	+ 9,80
CIT-Alcatel	1 345,00	+ 46
Crouzet	225	+ 10,50
Générale des Eaux	530	− 6
Intertechnique	2 080	+ 20
Legrand	1 883	− 47
Lyonnaise des Eaux	664	+ 9
Matra	1 676	− 74
Merlin-Gérin	1 459	+ 14
Moteurs Leroy-Somer	444,50	− 6,50
Moulinex	93,90	+ 0,50
PM Labinal	364,50	− 1,50
Radiotechnique	227	+ 2
SEB	353	+ 10
Signaux	715	+ 7
Téléméc. Electrique	2 100	+ 10
Thomson-CSF	369,80	+ 0,80
IBM	1 247	+ 11
ITT	277	+ 3,50
Philips	161,50	− 3,70
Schlumberger	406,50	− 2,50
Siemens	1 548	− 10

Mines d'or, diamants

	23-11-84	Diff.
Amgold	960	− 7
Anglo-American	140,40	− 0,40
Buffelsfontein	450	− 3
De Beers	48,90	− 0,80
Driefontein	310	− 5,5
Free State	328,10	− 15,1
Goldfields (1)	64	+ 1,35
Gencor	145	− 2,30
Harmony	171,50	− 3,5
President Brand	359,80	− 15,20
Randfontein	504	− 746
Saint-Helena	228	− 6
Western Deep	470	+ 4,5
Western Holding	379	+ 4

(1) Compte tenu d'un coupon de 185 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	23-11-84	Diff.
Géophysique	805	+ 25
Imétal	83	− 1,50
Michelin	796	+ 30
MM Penarroya	68,50	− 1,50
Charter	26,20	− 2,30
INCO	113	− 0,80
RTZ	78	− 1,60
Zambia	1,94	− 0,03

Bâtiment, travaux publics

	23-11-84	Diff.
Auxil. d'entreprises	840	+ 15
Bouygues	660	+ 2
Ciment Français	308,50	− 3
Dumez	648	− 1
GTM	232,50	− 4,50
J. Lefebvre	144	+ 1,50
Lafarge	378	+ 7
Maisons Phénix	194	+ 25
Poliet et Chausson	378	− 7
SCREG	140,50	+ 9,50
SGE-SB	55,60	+ 1,70

Filatures, textiles, magasins

	230-11-84	Diff.
André Roudière	237	+ 0,80
FF Agache-Willot	285	− 21
BHV	214	+ 11
CFAO	716	+ 28
Damart-Serviposte	2 290	− 80
Darty	1 190	− 5
DMC	123	+ 5,50
Galeries Lafayette	328	+ 26
La Redoute	1 246	+ 26
Nouvelles Galeries	155	+ 19
Printemps	199,90	+ 11,40
SCOA	53,70	− 0,70

Pétroles

	23-11-84	Diff.
Elf-Aquitaine	227	− 9,50
Esso	573	− 2
Francarep	301	+ 4
Petrofina	1 155	− 60
Pétroles (Française)	238	− 2,50
Pétroles B.P.	124,80	− 3,20
Primagaz	279	− 1
Raffinage	82	+ 0,90
Sogerap	490	+ 10
Exxon	453	+ 9
Royal Dutch	504	− 20

Produits chimiques

	23-11-84	Diff.
BASF	568	− 4
Bayer	614	+ 1
Hoechst	602	− 4
ICI	82,20	− 3,30
Institut Mérieux	1 362	− 23
Laboratoire Bellon	823	− 2
Norsk Hydro	131	− 5
Roussel-Uclaf	1 570	− 80

Valeurs diverses

	23-11-84	Diff.
Accor	239,70	+ 1,20
Agence Havas	722	− 1
ADG	245	− 3
Arjomari	548	+ 19
Bic	504	+ 12
Bis	251	+ 11
CGIP	421	+ 0,90
Club Méditerranée	1 079	+ 43
Essilor	2 850	+ 10
Europe 1	824	− 22
Hachette	1 670	− 30
L'Air Liquide	551	+ 1
L'Oréal	2 470	− 30
Navigation Mixte	305	− 3,50
Nord-Est	71,40	− 0,05
Presses de la Cité	1 765	+ 40
Skis Rossignol	1 720	− 4
Sanofi	537	− 2

Banques, assurances sociétés d'investissement

	23-11-84	Diff.
Bail Équipement	281	+ 11
Bancaire (Cie)	588	+ 17
Cetelem	464	+ 10
Chargeurs SA	334	− 4
CFF	644	− 14
CFI	235,20	+ 3,10
Eurafrance	990	+ 10
Hénin (La)	366	+ 18
Imm. Pl.-Monceau	398	+ 15
Locafrance	335	− 2
Locindus	731	− 22
Midi	1 945	− 16
Midland Bank	237,60	+ 13,50
O F P	848	+ 6
Parisienne de réesc.	815	− 10
Prétabail	1 041	+ 06
Schneider	N. C.	N. C.
UCB	280	− 8

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	23-11-84	Diff.
4 1/2 % 1973	1 695	− 25
7 % 1973	9 049	− 25
10,30 % 1975	97,05	+ 0,35
PME 10,6 % 1976	97,20	+ 0,70
8,80 % 1977	117,45	− 1,45
10 % 1978	97,30	+ 0,30
9,80 % 1978	96,48	+ 0,28
8,80 % 1978	97,10	+ 0,80
9 % 1979	93,60	+ 0,30
10,80 % 1979	99,30	− 0,10
12 % 1980	101,40	+ 0,10
13,80 % 1980	106,95	inch.
16,75 % 1981	113,25	+ 0,45
16,20 % 1982	117,30	+ 0,30
16 % 1982	117,50	+ 0,50
15,75 % 1982	115,31	+ 0,57
CNE 3 %	4 004,10	+ 39,10
CNB bq. 5 000 F.	102,85	− 0,35
CNB Paribas 5 000 F	103,10	− 0,50
CNB Suez 5 000 F	103,30	− 0,30
CNI 5 000 F	102,92	− 0,17

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 16 nov.	Cours 23 nov.
Or fin (kilo en barre)	101 000	101 750
— (kilo en lingot)	100 900	101 300
Pièce française (20 fr.)	604	600
Pièce française (10 fr.)	410	410
Pièce suisse (20 fr.)	588	588
Pièce latine (20 fr.)	574	582
● Pièce tunisienne (20 fr.)	577	577
Souverain	728	733
Souverain Elizabeth II	741	740
● Demi-souverain	381	388
Pièce de 20 dollars	4 480	4 600
— 10 dollars	2 022	2 050
● — 5 dollars	1 180	1 181
— 50 pesos	3 810	3 850
● — 20 marks	721	705
— 10 florins	604	612
● — 5 roubles	390	390

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
CNE 3 % (1)	26 414	105 525 785
4 1/2 % 1973 (1)	46 773	79 666 301
Lafarge (1)	200 927	75 603 676
BSN (1)	25 225	62 837 627
L'Air liquide (1)	94 998	51 947 276
Moët (1)	28 805	51 733 528
Michelin	61 438	48 167 392
Elf (1)	180 843	42 013 447
Lesieur	32 531	33 794 961
CSF (1)	82 716	30 167 491
Pernod	38 738	28 618 905
Midi	13 424	26 022 163
CGE part.	16 071	23 987 850

* Du 16 au 22 novembre inclus.
(1) Séance du 23 novembre comprise.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	19 nov.	20 nov.	21 nov.	22 nov.	23 nov.
RM	321 491	294 381	312 034	354 395	364 091
Comptant					
R. et obl.	2 239 634	2 491 979	2 057 296	2 312 393	2 147 135
Actions	44 323	55 262	108 231	65 009	71 706
Total	2 605 448	2 841 622	2 477 561	2 731 797	2 582 932
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1983)					
Franç.	118,1	117,9	118	118,1	—
Étrang.	89,9	89,5	89,6	89,6	—
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 29 décembre 1983)					
Tendance	118,8	118,8	119,4	119,4	121
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	180,2	179,7	180,1	180	180,9

Dumenil-Leble : une maison de titres au second marché

Le 6 décembre prochain, le second marché de la Bourse de Paris va accueillir pour la première fois une maison de titres, en l'occurrence la société Dumenil-Leble, à l'initiative de la Caisse centrale des banques populaires et de la charge d'agents de change Nivard-Flornoy, le prix d'offre minimal ayant été fixé à 300 francs par action. Une opération qui s'inscrit à présent dans la longue liste des introductions de sociétés de toute nature sur le second marché, tant à Paris qu'en province ? Sans doute, mais celle-ci aura sans doute l'avantage de mieux faire connaître au public l'existence de ces sociétés spécialisées, à la fois réceptacles des ordres de Bourse de la clientèle mais parfois aussi acteurs directs sur les marchés, notamment monétaire et obligataire.

C'est dans cette dernière catégorie que se rangent Alain et Philippe Dumenil, les petits-fils du fondateur de la Maison Dumenil-Leble. Née en 1912 avec pour objet initial d'effectuer des opérations de courtage en devises sur le marché des changes, cette société a progressivement élargi la gamme de ses services. Depuis quelque temps déjà, elle était connue des milieux spécialisés comme un intermédiaire important tant sur le marché primaire obligataire (émission des emprunts) que secondaire (cotation et transactions sur emprunts émis), une activité qui contribue désormais pour plus de 60 % aux résultats de la société.

Depuis 1981, Dumenil-Leble est agréé comme établissement financier spécialisé dans l'ensemble des opérations sur titres, ce qui le classe (aux termes de l'article 99 de la « loi bancaire » du 24 janvier 1984) dans la catégorie des sociétés financières constituées en association et rattachées à l'AFEF (Association française des établissements financiers), qui coiffe l'ensemble des banques, établissements et autres organismes financiers.

A ce titre, cette société, qui dispose de la possibilité de se refinancer en accédant directement au marché monétaire (la société Dumenil courtage bancaire a été constituée à cet effet), est sans doute la plus importante maison privée — et donc autonome — de la place, les autres établissements comparables (une trentaine) étant liés plus ou moins directement à des groupes bancaires, le solde (une vingtaine) fonctionnant de façon « balzacienne » (mais hautement rentable) pour le compte d'une clientèle sélectionnée.

L'évolution des résultats est à la hauteur des performances constatées sur les marchés où opère cette société. De 3,2 millions de francs en 1981, le bénéfice net de Dumenil-Leble est passé à 27,50 millions en 1983, et il devrait dépasser les 33 millions de francs cette année, le total du bilan atteignant 1,54 milliard de francs au 30 juin dernier. Cette croissance, qui résulte en grande partie du « boom » du marché obligataire en France, incite Dumenil-Leble à élargir — via l'introduction en Bourse — son assise financière pour faire face à la fois aux évolutions futures hexagonales (contrepartie consécutive à la mise en place envisagée pour mi-1985 d'un marché à terme d'obligations à Paris), mais aussi sur les marchés internationaux où Dumenil-Leble dispose déjà de certains moyens d'actions grâce à une association conclue avec Citicorp.

« Les Français sont de gros emprunteurs sur les marchés internationaux mais ils n'y disposent pas d'intermédiaires français directs », constatent les deux frères, qui voient dans la révolution financière actuellement en cours dans la City le moyen d'avancer quelques pions sur l'échiquier mondial. En attendant, Dumenil-Leble, qui veut créer, après l'introduction en Bourse, plusieurs SICAV et fonds communs de placement (FCP), envisage d'élargir sa clientèle aux entreprises, de plus en plus familiarisées avec le marché obligataire alors que s'accentue la sophistification des nouveaux produits obligataires avec, parallèlement, un recours accru aux références plutôt obscures pour les non-initiés (TRO, TAM, TMM, TME...).

D'où la nécessité de disposer de partenaires solides (une ouverture inférieure à 50 % du capital à des banquiers n'est pas exclue) et de collaborateurs « pointus » auxquels doivent être proposés à l'avenir des formules de partenariat inspirées du « partnership » tel qu'il est pratiqué dans les banques d'investissement britanniques. Une mutation importante pour cette entreprise familiale dont le capital de 6 millions de francs est détenu actuellement en totalité par Alain et Philippe Dumenil via trois sociétés (la Compagnie de gestion financière de la Grange-Batelière, la Société analyse et développement et la Société placements diversifiés) en attendant la mise en vente de 10 % d'actions, minimum requis pour une introduction au second marché boursier.

S. M.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Très forte reprise

Très abattu ces derniers temps, Wall Sreet a retrouvé cette semaine la forme qu'il avait perdue depuis les élections présidentielles et a, du même coup, regagné tout le terrain perdu en l'espace de quinze jours. Le mouvement de reprise a été particulièrement fort vendredi (plus 18,77 points) au lendemain du chômage observé la veille pour le Thanksgiving Day.

A la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 1 220,29 (contre 1 187,94 le 16 novembre).

Le facteur technique a joué un rôle non négligeable. Mais la décision de la Réserve fédérale d'abaisser le taux d'escompte de 9 à 8,5 % a ravivé l'optimisme quelque peu terni par les dernières statistiques économiques démontrant que l'expansion se ralentissait plus vite que prévu.

Les spécialistes refusaient toutefois de se prononcer sur la solidité de la reprise en raison de la trop faible activité ambiante.

	Cours 16 nov.	Cours 23 nov.
Alcoa	35 3/8	36 3/4
ATT	18 5/8	18 3/4
Boeing	54 5/8	56 7/8
Chase Man. Bank	42 3/4	43
Du Pont de Nemours	46 1/2	47 3/8
Eastman Kodak	73 1/2	75
Exxon	43 3/8	43 3/4
Ford	45 1/2	46 5/8
General Electric	56 1/8	57 5/8
General Foods	56 3/4	55 1/2
General Motors	74 3/4	77 1/4
Goodyear	24 7/8	25 3/8
IBM	121 1/8	122 5/8
ITT	26	26 5/8
Mobil Oil	28 1/2	29 1/2
Pfizer	38 5/8	40 7/8
Schlumberger	40 1/8	40 3/4
Texaco	34	34 3/8
UAL Inc.	39 1/2	42 1/8
Union Carbide	49 3/4	50 1/2
US Steel	24	25 5/8
Westinghouse	25 1/2	26 5/8
Xerox Corp	36 1/2	37 7/8

LONDRES

Manque de « punch »

La détente enregistrée sur le front monétaire, tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne, a continué de revigorer le marché. Cependant, en dépit du bon sentiment, le Stock Exchange a manqué de « punch » et s'est même effrité. A cela deux raisons : le phénomène du fait accompli qui a joué pour la baisse des taux, et l'émission massive d'actions British Telecom en voie de privatisation, qui a absorbé les liquidités disponibles. Ajoutons que le nouveau déficit de la balance des paiements a jeté un léger froid.

Indices « F.T. » du 23 novembre : industrielles, 910,3 (contre 920) ; mines d'or, 576,2 (contre 575,8) ; fonds d'État, 89,94 (contre 83,33).

	Cours 16 nov.	Cours 23 nov.
Beecham	358	355
Bowater	180	186
Brit. Petroleum	503	496
Charter	218	203
Courtaulds	125	123
De Beers (*)	490	473
Dunlop	27	27
Free State Geduld	32 3/4	30 1/2
Glaxo	1015	1010
Gt. Univ. Stores	661	664
Imp. Chemical	664	650
Shell	648	625
Unilever	1030	1038
Vickers	193	190
War Loan	36 3/8	36 1/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Amélioration

Les perspectives d'expansion du groupe Siemens, la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, enfin le raffermissement de Wall Street ont favorisé un léger redressement des cours. Le marché a regagné ce qu'il avait perdu la semaine précédente.

Indice de la Commerzbank du 23 novembre : 1086,6 (contre 1078,2).

	Cours 16 nov.	Cours 23 nov.
AEG	105,10	107,50
BASF	169,10	171,50
Bayer	180 70	182,80
Commerzbank	174,50	177
Deutschebank	378	381,40
Hoechst	176,80	179,50
Karstadt	246,80	249,10
Manneman	151	148,60
Siemens	453,50	458,50
Volkswagen	196	195,70

TOKYO

Indécis

La baisse des taux d'intérêt américain n'a produit aucun effet sur le marché japonais. Les opérateurs semblent appréhender un raffermissement du yen qu'une baisse du dollar provoquerait inévitablement. L'indécision a régné et la tendance a été assez irrégulière mais sans écarts de cours très importants.

Indices du 24 novembre : Nikkei Dow Jones, 11 237,40 (contre 11 254,71) ; indice général, 851,67 (contre 854,64).

	Cours 16 nov.	Cours 22 nov.
Akai	540	529
Bridgestone	558	563
Canon	1 520	1 510
Fuji Bank	1 020	1 030
Honda Motors	1 250	1 230
Matsushita Electric	1 450	1 420
Mitsubishi Heavy	235	230
Sony Corp.	3 630	3 610
Toyota Motors	1 280	1 250

Crédits - Changes - Grands marchés

L'euromarché

Une devise à part entière : l'ECU

L'une des plus heureuses surprises de ce mois de novembre a été le très chaleureux accueil réservé outre-Atlantique à l'émission de 150 millions d'ECU que la Communauté économique européenne (CEE) est venue offrir sur le marché américain des capitaux. C'est la première fois que du papier libellé en ECU était proposé aux investisseurs institutionnels américains. Mais alors qu'on aurait pu croire qu'ils s'intéressaient exclusivement à leur propre devise, ils ont, au contraire, fait preuve d'un très vif intérêt pour la devise de la CEE. Bien plus, ils ont montré à cette occasion qu'ils avaient une parfaite connaissance du mécanisme de la devise composite.

L'emprunt (d'un montant de 150 millions d'ECU) aura une durée de douze ans. Mais, compte tenu, après deux ans de franchise, d'un amortissement en dix annuités égales, sa vie moyenne sera de sept ans et demi seulement. Les obligations, qui seront cotées à New-York, se présenteront sous forme de coupures nominatives. Comme il en va toujours sur le marché américain des capitaux, le coupon et le prix d'émission ne seront officiellement fixés qu'une fois que la très sourcilleuse Securities Exchange Commission (SEC) aura donné son feu vert. La mise en souscription publique devrait intervenir dès la semaine prochaine. Le coupon sera semestriel et non pas annuel ainsi qu'il en est sur le marché euro-obligataire. Les conditions seront, toutefois, arrêtées sur la base de celles en vigueur sur l'euromarché pour des échéances similaires et des débiteurs de même standing.

Il faut souligner que l'emprunt dit « Yankee », qualificatif donné aux émissions de débiteurs étrangers à New-York, de la CEE sera libérable en ECU, que l'intérêt sera versé en ECU et que le capital sera également remboursé en ECU. Tout cela fait de l'unité composite de la CEE une devise à part entière.

Le Trésor français comprendra-t-il qu'il est de son intérêt de soutenir l'internationalisation de l'ECU ? La décision des autorités françaises de permettre l'émission en France par les entités supranationales européennes d'emprunts libellés en ECU, et qui devrait sous peu se matérialiser par une transaction très importante de la Banque européenne d'investissement (BEI), peut, en effet, être interprétée de deux façons différentes.

L'approche restrictive et finalement négative serait de faire de l'opération BEI un emprunt franco-français, c'est-à-dire exclusivement dirigé par un consortium bancaire français, uniquement destiné aux investisseurs de l'Hexagone et seulement coté à la Bourse de Paris. Cela reviendrait à « balkaniser » le marché de l'ECU en le fragmentant à l'intérieur des différents marchés européens des capitaux. Dans la foulée de l'émission « Yankee » de la CEE, un tel retour en arrière paraît peu concevable.

Par contre, le lancement en France d'une euro-émission pour la BEI qui serait accessible tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Hexagone, qui serait dirigée par un syndicat bancaire international et qui serait ultérieurement cotée aussi bien à Luxembourg qu'à Paris, serait un formidable pas en avant. Il faut savoir ce que l'on veut. Si les Européens désirent l'expansion d'une devise internationale capable de s'imposer parallèlement et comme solution de rechange au dollar, ils se doivent de faciliter l'internationalisation de l'ECU, et non sa balkanisation. Puisse le gouvernement français avoir une « praxis » claire et constante en la matière !

Dans un marché international conforté par l'abaissement du taux d'escompte américain et le ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis, les euro-émissions qui ont vu le jour cette semaine ont en général été bien reçues. L'exception inévitable à toute règle est venue d'un emprunteur français. La Caisse nationale de l'énergie (CNE), pour s'être montrée trop gourmande, a eu beaucoup de mal à faire accepter l'euro-emprunt de 125 millions de dollars qu'elle a lancé lundi sous la garantie de la République française. D'une durée de dix ans, il a été offert à 99,50 avec un coupon annuel de 11,75 %. Ces conditions considérées comme insuffisantes ont tout d'abord amené un certain nombre d'eurobanques à refuser leur participation dans le syndicat bancaire de direction. Par la suite, les euro-obligations ont, sur le marché gris, subi une forte décote. Celle-ci s'est même révélée nettement plus élevée que la commission bancaire de 2 % alors que l'ensemble du marché secondaire progressait de 100 à 150 points de base. La CNE aurait dû offrir un coupon d'au moins 12 % pour avoir quelque chance d'appâter l'euro-chaland.

En fait, le produit de la transaction n'est pas destiné à la CNE, qui n'emprunte jamais pour elle-même, mais à l'EDF. Cette dernière, pour obtenir des capitaux à taux variable à un coût de quelque 40 points de base inférieur au Libor dans le cadre d'un « swap » sous-jacent, a dû forcer (en baisse) sur le coupon. Mais, à trop vouloir euro-embrasser, l'EDF a fini par mal étreindre.

L'euro-appétit pour le papier américain

Près de 277 milliards de dollars d'obligations et de papier d'entités américaines dont 178 milliards émis par le Trésor des Etats-Unis étaient détenus par des non-Américains à la fin du mois de juin de cette année. Ces chiffres établis par Moody's, l'une des deux grandes agences américaines, qui, entre autres, définit la qualité de la dette des emprunteurs, révèlent l'ampleur des achats étrangers en papier américain. Cette explosion s'est surtout réalisée depuis 1977. En 1973, le montant de papier américain détenu par des étrangers s'élevait à 62 milliards de dollars. A la fin de 1977, il atteignait 134 milliards et passait la barre des 200 milliards en 1981. Les achats étrangers effectués en 1983 se sont élevés à 24 milliards de dollars. Ils avaient déjà atteint 24 milliards durant les seuls six premiers mois de 1984.

On savait que l'appétit pour le papier américain était considérable. On ne savait toutefois pas qu'il était sans borne. Simultanément, les investissements étrangers directs aux Etats-Unis ont connu une croissance très forte, puisqu'ils atteignaient 145 milliards de dollars à la fin du premier semestre de cette année contre seulement 21 milliards en 1973. Leur progression s'est récemment avérée deux fois plus importante que les investissements américains à l'étranger, qui ne sont passés que de 92 milliards de dollars en 1973 à près de 246 milliards à la fin du mois de juin 1894.

En contraste, les emprunts des débiteurs étrangers sur le marché américain des capitaux ont ces derniers temps progressé beaucoup moins rapidement. Ce n'est pas étonnant. L'extraordinaire développement du marché international des capitaux, qui permet de lever des capitaux à un coût inférieur à New-York, a permis de supplanter New-York, les Américains ayant été les premiers à appuyer ce mouvement. Au cours des dix premiers mois de cette année, les entités publiques et les sociétés privées américaines ont émis hors de leurs frontières pour 22 milliards de dollars d'obligations internationales. Dans ce domaine, les Etats-Unis ont de loin été les premiers. Le Japon s'est inscrit au second rang, les sociétés nippones ayant, dans le même temps, levé internationalement l'équivalent de 14 milliards de dollars de papier.

CHRISTOPHER HUGHES.

Marché monétaire et obligataire

La diète se poursuit

Après son indigestion aiguë de la première semaine de novembre, le marché obligataire de Paris a terminé sa deuxième semaine de diète, le meilleur remède pour ce genre d'affection. Aucune émission n'a été lancée afin de permettre aux rendements de refluer lentement sur le marché secondaire. A la veille du week-end, ces derniers s'établissaient à 11,23 % contre 11,25 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, à 10,99 % contre 11,13 % pour ceux de moins de sept ans et à 12,33 % contre 12,47 % pour les emprunts du secteur public, selon les indices Paribas.

De l'avis général, on ne saurait retrouver les rendements de fin d'octobre, les plus bas de l'année à respectivement 10,67 %, 10,11 % et 12,08 % avant la fin décembre. En janvier 1985, toutefois, l'avalanche de liquidités qui va déferler sur le marché avec, pêle-mêle, le coupon de l'emprunt 7 % 1973, celui des obligations indemnitaires, et d'autres encore, près de 25 milliards de francs au total, pourrait relancer la baisse des rendements.

A cette occasion, M. Pierre Bérégovoy, lors de sa conférence de presse hebdomadaire, tout en continuant à croire à la baisse des taux, a recommandé une grande prudence à ce sujet dans les prévisions budgétaires pour éviter, l'année prochaine, un « dérapage » du déficit analogue à celui de cette année (20 milliards de francs du seul fait des taux d'intérêt plus élevés que prévu pour la dette de l'Etat). *« On a été trop optimiste »*, a-t-il déclaré en commentant les pronostics faits par son prédécesseur, M. Jacques Delors, à savoir 8,5 % pour les taux d'intérêt des bons du Trésor, qui, en réalité, sont restés au « taux réel » de 11,7 % et 12 % pour celui des émissions à long terme (obligations) qui n'est revenu qu'à 12,7 %.

Certes, il est toujours commode de monter en épingle les erreurs d'un prédécesseur, mais M. Bérégovoy s'est hâté d'ajouter que *« ce qui était arrivé à d'autres pouvait très bien aussi lui arriver »*. C'est bien ce qui s'est passé pendant le mois d'octobre, où, manifestement, les chutes vertigineuses des taux faisaient son ravissement et celui du Trésor, jusqu'au moment où les excès d'anticipation et de spéculation ont provoqué une réaction violente.

La Banque de France freine

Dans cette affaire, on a pu voir également la main de la Banque de France. Celle-ci, s'alarmant d'une baisse aussi rapide, avec des taux à moyen terme revenus au-dessus de ceux à court terme, et soucieuse de conserver un écart des taux substantiel avec l'Allemagne fédérale pour ne pas mettre en danger le franc, a donné un net coup de frein. Depuis le début de septembre 1984, elle a maintenu à 11 % son taux d'intervention sur le marché monétaire, et, à plusieurs reprises, s'est empressée d'avertir que sa politique ne serait pas modifiée dans l'immédiat, malgré des espoirs et des illusions tenaces.

Les banques s'en aperçurent à leurs dépens, lorsque le loyer de l'argent au jour le jour, sur le marché monétaire, qui avait fléchi à près de 10 % fin octobre, se tendit brutalement à 12 % le 8 novembre. La situation est redevenue un peu plus ordonnée aux environs de 11 %, la Banque de France, ferme sur les prix, ayant fait connaître précisément qu'elle « servait » le marché au taux inchangé de 11 % jusqu'au 7 décembre, et même jusqu'au 21 pour une partie des échéances. Manifestement, le nouveau gouverneur a chaussé les bottes de l'ancien, du moins en ce domaine.

Notons tout de même que M. Bérégovoy risque d'avoir plus de chance dans ses prévisions que M. Delors. Ce dernier avait été gêné par la brutale remontée des taux américains qui avaient empêché la baisse des taux allemands, la ligne de mire française. Il est probable, sauf imprévu, qu'en 1985 on arrivera enfin aux 8,5 % sur les bons du Trésor, et à bien moins de 12 % sur les obligations.

Dans notre petite chronique, relative à l'établissement de la nouvelle « grille » des réserves obligatoires pour les banques, relevons que le débat entre les autorités monétaires et les banques est toujours aussi brûlant. Les réunions succèdent aux réunions, et la sortie de cette fameuse « grille », qui aurait dû avoir lieu il y a quinze jours, puis la semaine dernière, puis à la veille de ce week-end, pourrait bien ne pas intervenir avant mercredi ou jeudi prochain.

Commentant la boutade d'un banquier, citée la semaine dernière à propos des nouvelles normes d'octroi des crédits : *« On ne fera que changer de friture, et encore la bassine sera-t-elle plus petite »*, on pourrait ajouter que la température de l'huile paraît de plus en plus insupportable aux banquiers. Presque de quoi regretter l'ancien système d'encadrement du crédit, trop rigide et trop brutal, certes, mais, par certains côtés, plus confortable pour bien des établissements. Rien n'est parfait !

FRANÇOIS RENARD.

Les devises et l'or

Une remontée irrésistible du dollar

La baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, avec un taux d'escompte ramené de 9 % à 8,5 % et un taux d'eurodollar à six mois revenu de 10 % à près de 9 1/2 % ? Chansons ! Le dollar, qui, logiquement, aurait dû fléchir, selon un scénario devenu traditionnel ces dernières années, n'a fait que monter cette semaine, malgré les interventions ponctuelles de la Banque fédérale d'Allemagne qui, à plusieurs reprises, a tenté, sans grande conviction, d'endiguer le mouvement.

Sans doute, de nombreux experts qualifient-ils ce mouvement d'*« irrationnel »*, d'*« hérétique »*, même. Quoi, le billet vert, qu'on a dit si longtemps dopé par la hausse des taux américains, se permet d'être fort, alors que ces taux fléchissent ? C'est illogique et amoral ! Et pourtant, « il monte », comme dirait un moderne Galilée de la finance.

Au fait, pourquoi monte-t-il ? Pour la raison toute simple, et tout à fait suffisante, qu'il y a plus d'acheteurs que de vendeurs sur cette monnaie. A la veille du week-end, le dollar était même signalé comme « très, très demandé », terminant à plus de 3,03 DM et 9,30 F contre 2,96 DM et 9,09 F la semaine précédente. Ce phénomène autorise le spécialiste à pronostiquer une nouvelle hausse pour la semaine prochaine. Ces achats proviennent de sources différentes : on a cité les Sud-Africains, les Soviétiques (toujours eux !) et surtout les souscripteurs étrangers de bons du Trésor américain. Ce dernier continue à émettre à tour de bras pour combler un déficit budgétaire florissant.

A cet égard, le ralentissement marqué de l'économie des Etats-Unis au second semestre 1984 (1,9 % seulement de croissance au troisième trimestre et une chute de 4 % des commandes de biens durables en octobre) ne fait pas les affaires du gouvernement, qui va voir baisser ses recettes. Pour les milieux financiers américains et internationaux, la question est d'importance : ce ralentissement est-il temporaire et sera-t-il suivi d'un regain de l'expansion en 1985, ou marque-t-il la fin du cycle de reprise amorcé au second semestre 1982 ? S'il n'est que temporaire, la Réserve fédérale (FED) n'ira pas plus loin dans l'assouplissement de sa politique, de peur d'avoir à durcir à nouveau cette politique l'année prochaine, ce qui serait désastreux pour l'économie du pays. S'il est réel et appelé à se prolonger, la FED pourra être tentée d'aller plus loin et de laisser « filer » davantage les taux, d'autant que, pour l'instant, et contrairement à toutes les prévisions antérieures des experts et « gourous » — y compris le prix Nobel d'économie, Milton Friedman, l'inflation reste « sage » outre-Atlantique. Une seule restriction et de taille : comme cela a été répété dans ces colonnes, la FED ne voudrait à aucun prix d'une baisse brutale du dollar déclenchée par une forte baisse des taux et susceptible de relancer l'inflation par la hausse du coût des importations.

Une autre école, dont les tenants se font de plus en plus nombreux, veut que la tenue du dollar ne soit plus influencée par l'évolution des taux d'intérêt. De bons esprits soulignent, au surplus, que les partenaires des Etats-Unis, à l'exception du Japon, n'attendent qu'un signal venu d'outre-Atlantique pour diminuer leurs taux d'intérêt, à commencer, dit-on, par l'Allemagne fédérale. La Bundesbank, par la voix de son président, M. Karl Otto Poehl, s'est refusée à dévoiler ses intentions en la matière, mais il est possible qu'elle abaisse, prochainement, d'un demi-point, son taux d'avances sur titres (Lombard).

En Grande-Bretagne, à l'initiative de la Banque d'Angleterre, les établissements bancaires ont ramené leur taux de base de 10 % à 9 1/2 %. En Italie, le taux d'escompte officiel, relevé de 15,5 % à 16,5 % le 3 septembre dernier pour lutter contre l'inflation, pourrait être réduit dans les prochains jours. On voit donc que si baisse il y a aux Etats-Unis, tout le monde se hâte de suivre. Dans ces conditions, il n'y a pas beaucoup de marge pour un recul significatif du dollar, du moins pour l'instant. Au reste, et dans l'immédiat, les opérateurs internationaux ne voient guère d'alternative à la monnaie américaine, les autres devises ne les séduisant guère.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 16 NOVEMBRE AU 23 NOVEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,2210	–	10,7816	39,9680	33,8360	1,6447	29,3883	0,0533
	1,2615	–	10,9963	40,9165	33,7610	1,6717	29,9220	0,0543
Paris	11,3247	9,2750	–	370,70	306,40	15,2549	271,83	4,9519
	11,4721	9,0940	–	372,09	307,02	15,2023	272,11	4,9397
Zurich	3,0549	2,5020	26,9759	–	82,6560	4,1151	73,3294	1,3358
	3,0831	2,4440	26,8749	–	82,5118	4,0856	73,1299	1,3275
Francfort	3,5969	3,0270	32,6370	120,98	–	4,9786	88,7162	1,6161
	3,7366	2,9620	32,5709	121,19	–	4,9515	88,6296	1,6089
Bruxelles	74,2368	60,80	6,5552	24,3085	20,0858	–	17,8194	3,2461
	75,4629	59,82	6,5780	24,4763	20,1958	–	17,8995	3,2493
Amsterdam	4,1660	3,4120	36,7876	1,3637	112,71	5,6118	–	1,8216
	4,2159	3,3420	36,7495	1,3674	112,83	5,5868	–	1,8154
Milan	2286,93	1873	201,94	748,60	618,76	30,8059	548,94	–
	2322,42	1841	202,44	753,27	621,54	30,7757	550,87	–
Tokyo	299,26	245,10	26,4263	97,9616	80,9712	4,0312	71,8347	0,1308
	305,79	242,40	26,6549	99,1817	81,8366	4,0522	72,5314	0,1317

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 23 novembre, 3,7841 F contre 3,7517 F le vendredi précédent.

LES MONNAIES DU S.M.E.* : DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

23 novembre 1984

Lire italienne, Couronne danoise, Livre irlandaise, Franc français, Mark allemand, Florin, Franc belge

+0,25 ; 0 ; % ; 0 ; –0,25 ; –0,50 ; –0,75 ; –1 ; –1,25 ; –1,50 ; –1,75 ; –2,00 ; –2,25

Plafond ; Plancher

*Système monétaire européen

Les matières premières

Repli de l'aluminium et du sucre

MÉTAUX. — *Une reprise s'est produite sur les cours du cuivre au Metal Exchange de Londres qui ont récupéré, et même au-delà leur perte de la semaine précédente. Une grève vient d'éclater, paralysant les installations de la compagnie péruvienne la plus importante. Ne représente-t-elle pas les deux tiers de la production nationale de métal rouge ? Si la grève se poursuivait, il serait fait appel à la clause de force majeure pour réduire les livraisons de métal. Autre stimulant, la perspective d'achats chinois relativement importants attendus par le marché. Aussi la diminution plus que modeste — 250 tonnes — des stocks britanniques de métal, inférieure aux prévisions des négociants n'a-t-elle été que peu ressentie.*

Choc en retour sur le marché de l'aluminium à Londres où les cours ont effacé largement leur avance précédente. Pourtant la production des pays non communistes a enregistré une baisse en octobre mais elle est encore insuffisante pour rétablir assez rapidement l'équilibre entre l'offre et la demande. Tant que les stocks mondiaux ne seront pas revenus à un niveau normal, toute tentative de revalorisation des prix semble vouée à l'échec. Le plus important producteur nord-américain a décidé d'arrêter l'activité d'une usine à partir du mois prochain mais la réduction de l'offre qui va en résulter sera très faible (9 tonnes).

L'étain reste toujours soutenu à Londres. Une proposition autorisant le directeur du stock régulateur à opérer en dessous du prix plancher, ce qui donnerait plus de souplesse au marché, se heurterait à l'opposition de deux pays membres de l'accord international de l'étain, la Malaisie et l'Australie.

Légère avance du zinc à Londres. Pourtant, durant les neuf premiers mois de l'année, la production minière mondiale s'est accrue de 166 000 tonnes pour atteindre 3 730 000 tonnes. En outre les grèves ont cessé aux Etats-Unis. Un important producteur australien a décidé de réduire ses exportations de métal d'environ 50 000 tonnes l'an prochain afin de pouvoir reconstituer ses stocks amputés par une assez longue grève. En effet, pendant les trois premiers trimestres de cette année, sa production est revenue à un niveau inférieur à 300 000 tonnes ayant enregistré une baisse de 35 %.

Légère progression des cours du nickel à Londres en corrélation avec l'arrêt de l'activité d'une unité de production en Ontario (Canada) pendant deux semaines le mois prochain.

DENRÉES. — *Nouvelle baisse des cours du sucre sur l'ensemble des marchés. La perspective d'un excédent mondial de production, fonction toutefois de l'évolution des récoltes de canne au Brésil, à Cuba et en Inde, affecte le marché, d'autant que les stocks mondiaux se maintiennent à un niveau relativement élevé.*

Repli des cours du café.

CÉRÉALES. — *Raffermissement des cours du blé sur le marché aux grains de Chicago avec la perspective d'achats accrus de l'URSS aux États-Unis. Une réunion a eu lieu à ce sujet à Washington, la première depuis l'embargo décrété par le président Carter en 1980. Les achats soviétiques de céréales ont déjà porté sur 12 millions de tonnes. Une offre supplémentaire (10 millions de tonnes) aurait été faite par les États-Unis à l'URSS.*

Le mouvement de baisse semble avoir été stoppé sur le marché de tourteaux de soja. Il est à prévoir cependant un important excédent mondial de production. La diminution de la production américaine à laquelle s'ajoutera une légère réduction de celle du Brésil sera loin d'atténuer le déséquilibre important entre l'offre et la demande mondiales. La production d'huile de palme de la Malaisie est évaluée à 3,75 millions de tonnes.

LES COURS DU 23 NOVEMBRE 1984

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 1 101 (1 068) ; à trois mois, 1 117,50 (1 092) ; étain comptant, 9 715 (9 661) ; à trois mois, 9 705 (9 662) ; plomb, 367 (365) ; zinc, 641 (626) ; aluminium, 916 (954) ; nickel, 3 855 (3 745) ; argent (en pence par once troy), 614,50 (605). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) (59,90) ; argent (en dollars par once), 7,59 (7,62) ; platine (en dollars par once), 327,9 (332,50). — Penang, étain (en ringgit par kilo) : inch. (2 915).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, décembre, 64,57 (64,13) ; mars, 65,90 (66,03). — Londres (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), décembre, 510 (512). — Roubaix (en francs par kilo), laine, 51,50 (51,40).

CAOUTCHOUC. — Londres (en livres par tonne) : R.S.S. (comptant), 605-625 (600-615).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, décembre, 2 157 (2 351) ; mars, 2 121 (2 258) ; sucre, janvier, 4,66 (5,10) ; mars, 5,28 (5,60) ; café, décembre, 139,83 (143,85) ; mars, 136,45 (139,50). — Londres (en livres par tonne) : sucre, décembre, 128 (134,20) ; mars, 144,80 (151,60) ; café, janvier, 2 323 (2 383) ; mars, 2 233 (2 234) ; cacao, décembre, 1 885 (1 950) : mars, 1 835 (1 897). — Paris (en francs par quintal) : cacao, décembre, 2 108 (2 190) ; mars, 2 064 (2 149) ; café, janvier, 2 640 (2 710) ; mars, 2 526 (2 550) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 843 (1 510) ; mai, 1 533 (1 560). Tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), décembre, 151,40 (150,20) ; janvier, 154,80 (153,40). — Londres (en livres par tonne), décembre, 134 (132) ; février, 139,90 (136,20).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, décembre, 361 1/4 (355) ; mars, 361 (358 3/4) ; maïs, décembre, 273 1/2 (275 1/2) ; mars, 281 3/4 (282 3/4).

INDICES. — Moody's, 989,70 (987,50) ; Reuter, 1 868,70 (1 867).

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

PARIS REGRETTE QUE LONDRES ENVISAGE DE SE RETIRER DE L'UNESCO.

La France a « déploré », vendredi 23 novembre, la décision annoncée jeudi par la Grande-Bretagne de déposer un préavis de retrait de l'UNESCO pour la fin de l'année 1985 et exprimé l'espoir qu'elle reviendrait sur son intention et demeurerait dans l'organisation.

« *La France*, a déclaré le porte-parole du ministère des relations extérieures, *exprime sa préoccupation devant la décision de la Grande-Bretagne de déposer un préavis de retrait de l'UNESCO. Elle déplore d'autant plus vivement cette décision qu'une coopération fructueuse s'était établie entre les États membres et que, grâce à certaines initiatives communes aux deux pays, nous étions parvenus à obtenir des améliorations non négligeables au fonctionnement de l'organisation.* »

« *La France*, a encore indiqué le porte-parole, *espère que la Grande-Bretagne, membre fondateur de l'Organisation, dépositaire de la convention créant l'UNESCO et de tous les instruments d'acceptation des Etats membres, pourra revenir sur son intention et demeurer dans l'Organisation.* »

Mme Jacqueline Baudrier, représentant de la France auprès de l'UNESCO, a déclaré qu'elle « *regrettait vivement la décision britannique* ».

LA TEMPÊTE SUR LA FRANCE A FAIT DEUX MORTS

Après la Bretagne, très gravement affectée par la tempête qui sévit sur l'ouest de l'Europe depuis le jeudi 22 novembre, avec des rafales atteignant par endroits des vitesses voisines de 150 kilomètres à l'heure dans le sud du Finistère, et des pluies diluviennes entraînant des crues, la côte normande a été à son tour sévèrement touchée au cours de la nuit du vendredi 23 au samedi 24 novembre.

Arbres arrachés, lignes électriques et téléphoniques jetées à bas, toitures envolées, ne se comptent plus dans ces deux régions. Au Havre (Seine-Maritime), une grue de chantier déséquilibrée par la tornade s'est abattue contre la façade d'un immeuble d'habitation, éventrant deux étages. Dans la région de Nantes (Loire-Atlantique), un arbre déraciné a tué un automobiliste, M. Jean Brossand, dans la soirée du vendredi 23 novembre.

La tempête a sévi jusque dans la région parisienne, où un bébé de huit mois a été tué dans son berceau, à Neuilly-en-Thelle (Oise), par la chute d'un bloc de béton détaché d'un mur en construction voisin.

Selon la météorologie nationale, une tendance à l'accalmie devait se manifester à partir de ce samedi.

LA RÉUNION DU « PARLEMENT » PALESTINIEN A AMMAN

L'OLP ne semble pas prête à se rallier au plan suggéré par le roi Hussein

De notre envoyé spécial

Amman. – La direction de l'Organisation de libération de la Palestine n'a pas l'intention de se rallier, dans l'immédiat, au « plan Hussein » pour un règlement du conflit israélo-palestinien, bien qu'elle en approuve l'essentiel et la forme. Telle est la conclusion que l'on tire des propos tenus en public ou en privé par divers responsables de la résistance palestinienne.

Abou Jihad, membre du comité central du Fath, principale formation de l'OLP, nous a expliqué pourquoi les propositions du souverain étaient « *prématurées* ». « *L'OLP est certes déterminée à se conformer à la légalité internationale* » et s'est déclarée prête à appliquer « *l'ensemble des résolutions de l'ONU portant sur le problème palestinien* », y compris celle prévoyant la coexistence de deux Etats, l'un juif, l'autre arabe. Mais, ajoute-t-il, la résolution 242 du Conseil de sécurité, la seule à laquelle s'est référé le souverain jordanien (*le Monde* du 24 novembre) passe sous silence les « *droits légitimes du peuple palestinien* ». Certes, convient Abou Jihad, le texte onusien pourrait être amendé dans ce sens mais, en attendant, il n'en reste pas moins qu' Israël refuse tout règlement fondé sur de telles prémisses.

Quant aux autres aspects du plan Hussein, l'association jordano-palestinienne, la convocation d'une conférence internationale de la paix, notamment, l'OLP les approuve entièrement et sans réserve : elle estime cependant qu'il faudrait attendre que « *la situation mûrisse* » pour les concrétiser. A cet égard les dirigeants palestiniens se félicitent tout particulièrement de l'engagement pris par le roi de ne « *jamais conclure une paix séparée avec Israël* ».

Le ministre jordanien de l'information, Mme Leïla Charaf nous dit, pour sa part, que le souverain n'a pas d'autre objectif que « *d'inciter l'OLP à adopter une position positive* » tout en ne nourrissant aucune illusion sur la possibilité de déclencher, à brève échéance, le processus de paix, en raison de l'attitude « *résolument négative* » d'Israël et des Etats-Unis.

Le Conseil national palestinien (CNP), le « parlement » de la résistance, ne sera donc vraisemblablement pas invité à se prononcer sur les propositions du souverain jordanien et cela tout autant pour les raisons officielles invoquées que pour des considérations tactiques inavouées relevant de la conjoncture intérieure à la centrale des fedayins. Il ressort en effet de diverses confidences que M. Arafat et ses amis tiennent à ménager certaines organisations de l'OLP qui accusent le Fath, sinon de « trahison », du moins de chercher à composer avec les Etats-Unis, la Jordanie et l'Egypte considérés comme des ennemis de la cause palestinienne. Le Fath souhaiterait se réconcilier avec les formations qui composent l'Alliance démocratique, en particulier le Front démocratique de M. Hawatmeh, le Front populaire de M. Habache et le Parti communiste palestinien.

La destitution de M. Khaled Fahoum

Cette volonté de conciliation est motivée par le rayonnement de ces organisations dans l'opinion palestinienne en particulier dans les territoires occupés et les bonnes relations qu'elles entretiennent avec la Syrie et l'Union soviétique, jugées encore – malgré les divergences existantes – comme étant des « *alliées stratégiques* » de la résistance palestinienne. Le Fath tient compte d'autre part du fait que l'Alliance démocratique – contrairement aux autres groupes dissidents de l'Alliance nationaliste d'obédience syrienne – s'oppose à la scission définitive de l'OLP.

C'est précisément pour ménager tout à la fois l'avenir et l'opinion palestinienne que les dirigeants du Fath, M. Yasser Arafat en tête, se sont opposés vigoureusement, vendredi 23 novembre au soir, trois heures durant, à ce qu'un débat s'engage sur la destitution du président du CNP, M. Khaled Fahoum, décidée en raison de son soutien aux dissidents du Front démocratique. Rappelant que les Palestiniens de Jordanie, de Syrie, du Sud du Liban et des territoires occupés pourraient suivre sur leur petit écran le déroulement de la séance du CNP diffusée en direct par la télévision du royaume hachémite, M. Arafat a exhorté les délégués à « *ne pas laver notre linge sale en public* ». En fin de compte, M. Fahoum a été « *relevé de ses fonctions* » sans autre forme de procès, par 188 voix contre 7 et 11 abstentions.

Des considérations de politique intérieure l'ont également emporté dans l'élection du successeur de M. Fahoum, le cheikh Abdelhamid El Sayeh, au risque de donner à l'OLP, pour la première fois depuis sa fondation, un visage islamiste et confessionnel. Réfutant vigoureusement par avance cette interprétation, divers dirigeants palestiniens ont fait valoir à des journalistes occidentaux que le nouveau président du CNP était en réalité un « *musulman éclairé et moderniste* », un « *progressite* » surnommé le « *cheikh rouge* »...

L'élection du cheikh Sayeh

Il est vrai que le cheikh Sayeh qui a occupé les plus hautes fonctions religieuses, d'abord à Jérusalem puis à Amman – il est actuellement ministre des biens de mainmorte (*wakfs*) dans le gouvernement jordanien – est unanimement respecté, à gauche comme à droite, pour ses activités strictement nationalistes. Interné par la police britannique avant la création de l'Etat d'Israël en 1948, déporté par le gouvernement de l'Etat juif en 1967, il n'a cessé depuis lors de militer en faveur de la création d'un Etat palestinien.

Aux yeux de M. Arafat et de ses amis, le cheikh Sayeh a le triple mérite d'entretenir des relations confiantes avec le mouvement islamiste dans les territoires occupés – par ailleurs très hostile à l'orientation laïque de l'OLP – avec la gauche, marxiste ou non, et enfin avec les organisations dissidentes installées en Syrie. « *Le cheikh Sayeh est un homme politique accompli qui symbolise notre unité nationale* », soutien M. Khaled El Hassan, membre du comité central du Fath et « ministre » de l'information de la centrale des fedayins.

Cette élection correspond à la « *nouvelle phase de notre combat* », explique, pour sa part, M. Ahmed Abderrahmane, porte-parole de l'OLP. Il rappelle que la dernière session du CNP, tenue à Alger en février 1983, a été celle de l'attitude diplomatique dite « *des portes entrouvertes* ». « *Ni Israël, ni les puissances occidentales n'ont cru bon de profiter du climat conciliant qui régnait alors dans l'opinion palestinienne* », déclare le porte-parole de l'OLP avant d'ajouter : « *Le dialogue s'étant révélé impossible, nous avons dès lors décidé de fermer toutes les portes pour nous consacrer au combat, sous toutes ses formes, contre Israël.* »

C'est dire combien il apparaît improbable que le « Parlement » palestinien s'engage sur la voie de la paix que le roi Hussein a tracée dans son allocution du jeudi 22 novembre.

ERIC ROULEAU.

En Iran

LE CICR DÉNONCE LES VIOLATIONS DES DROITS DES PRISONNIERS IRAKIENS

Genève (*AFP*). – Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est sorti le vendredi 23 novembre de sa réserve habituelle pour critiquer violemment le comportement du gouvernement iranien à l'égard des prisonniers de guerre irakiens qu'il détient sur son territoire.

Evoquant le grave incident dont des délégués du CICR avaient été témoins et qui avait fait six morts le 10 octobre dernier dans le camp de prisonniers de Gorgan (nord-est de l'Iran), le président du CICR, M. Alexandre Hay, a affirmé qu'il ne s'agit pas d'« *un incident isolé* ». « *Il y a, hélas, plusieurs précédents que le CICR a pu établir* » en toute certitude, a ajouté M. Hay.

Pour le président du CICR, « *les violations graves et répétées par l'Iran des conventions de Genève sont le reflet d'une politique qui a pour principale caractéristique de dresser les prisonniers de guerre irakiens contre leur propre gouvernement* ».

Le président du CICR dénonce, en cette occasion, « *les attaques publiques d'une extrême gravité lancées par les plus hautes autorités iraniennes contre le CICR et ses représentants en Iran* ». M. Alexandre Hay en appelle à la communauté internationale pour faire respecter « *le droit international humanitaire (...) face aux graves menaces qui pèsent sur les quelque cinquante mille prisonniers de guerre irakiens captifs en République islamique d'Iran* ».

● *Protestation de dirigeants noirs contre Pretoria.* – Trois personnalités noires américaines, dont M. Walter Fauntroy, le délégué au Congrès du district de Columbia, ont été appréhendées, mercredi 21 novembre, à l'ambassade d'Afrique du Sud à Washington, où elles avaient pénétré pour exiger la libération de treize militants syndicaux noirs détenus dans ce pays. Les trois protestataires avaient déclaré qu'ils ne quitteraient pas les locaux de l'ambassade avant d'avoir obtenu satisfaction. Devant leur refus de se retirer, après une entrevue avec le chef de la mission sud-africaine, ils ont été emmenés de force, menottes aux mains, par des policiers américains, appelés par l'ambassade. – (*AFP.*)

En Corée

Washington considère comme « clos » l'incident de Panmunjon

Trois gardes-frontières nord-coréens et un « casque bleu » sud-coréen des forces des Nations unies ont été tués, vendredi, au cours d'un incident frontalier qui a eu lieu à Panmunjon, sur la ligne de démarcation entre les deux Corées (*le Monde* du 24 novembre). Un soldat américain et un soldat nord-coréen ont été blessés. L'incident a éclaté lorsque des soldats nord-coréens ont ouvert le feu pour tenter d'arrêter un homme qui franchissait la ligne de démarcation. Il s'agit d'un guide soviétique, M. V. Yakovlevich, âgé de vingt-cinq ans, accompagnant un groupe de visiteurs, a-t-on indiqué de source américaine à Séoul. Le transfuge a été conduit à l'ambassade des Etats-Unis dans la capitale sud-coréenne.

A Washington, M. Robert McFarlane, conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité, a déclaré que cet incident était « *tout à fait regrettable* », et « *semblait clos* ». Ce genre d'affaire « *arrive de temps en temps ; il faut s'y attendre* », a-t-il ajouté. Le gouvernement sud-coréen a rejeté, samedi, sur la Corée du Nord, l'entière responsabilité de l'incident.

Du côté nord-coréen, Radio-Pyongyang a précisé qu'un « *touriste étranger* » avait été à l'origine de la fusillade « *en passant par inadvertance* » la frontière.

A Séoul, où il se trouvait vendredi, M. Francis Gutmann, secrétaire général du Quai d'Orsay, a déclaré, vendredi 23 novembre, que la France n'envisageait pas, pour le moment, de reconnaître la Corée du Nord. – (*AFP, UPI.*)

● *Au Cameroun, nouveau procès.* – Un nouveau procès s'est ouvert, jeudi 22 novembre, à Yaoundé, pour juger des personnes accusées d'avoir participé au putsch manqué du 6 avril, a-t-on appris de source non officielle camerounaise. Aucune précision n'a été donnée sur l'identité de ces personnes.

La semaine dernière, le président camerounais Paul Biya avait annoncé l'ouverture prochaine de ce procès. Il avait précisé que cinquante-deux personnes y seraient jugées, et qu'il s'agirait du dernier procès de participants présumés à la tentative de coup d'Etat du 6 avril, au cours de laquelle des éléments de la garde républicaine camerounaise avaient tenté de le renverser. – (*AFP.*)

En Italie

Le Parlement a rejeté les motions de l'opposition contre M. Andreotti

De notre correspondant

Rome. – M. Andreotti reste M. Andreotti, l'« *insubmersible* » de la politique italienne. Une nouvelle fois, le vendredi 23 novembre, le ministre des affaires étrangères a évité l'écueil et peut poursuivre sa navigation politique au long cours commencée il y a quarante ans. Les parlementaires des deux chambres réunies (neuf cent six élus étaient présents) se sont laissé convaincre que M. Andreotti n'avait pas fait pression, il y a dix ans, pour obtenir la nomination à la tête de la police fiscale d'un général qui se trouve compromis dans le « scandale des pétroles », le général Giudice.

Votant à bulletin secret, les députés et sénateurs ont repoussé, en effet, les motions présentées par les communistes et par la droite nationale (MSI), qui demandaient soit un supplément d'enquête, soit une mise en accusation de M. Andreotti. Par conviction, à contrecœur ou dans un esprit d'apaisement, afin d'éviter une crise au gouvernement, députés et sénateurs ont absous le ministre des affaires étrangères. C'était la troisième fois en deux mois que ses activités passées étaient examinées par le Parlement. Seuls une soixantaine de membres de la majorité n'ont pas fait le carré autour du ministre.

Le scandale des pétroles

Dans son intervention, relativement brève et sèche, M. Andreotti, un peu ému tout de même, a repoussé point par point et chiffres à l'appui les « *odieuses insinuations* » propagées sur son compte. Puis il est passé à la contre-attaque, s'en prenant, en particulier, à certains magistrats qui utilisent « *la toge comme un instrument de lutte politique* ». A la sortie de l'hémicycle, retrouvant l'ironie froide qui le caractérise, M. Andreotti s'est contenté de déclarer : « *Je regrette que cette affaire ait fait perdre tellement de temps à mes collègues et à moi-même.* »

Les esprits mal intentionnés ou simplement soucieux de précisions ont fait les comptes : c'était la vingt-septième fois, au cours de ses quarante ans de carrière, que M. Andreotti était l'objet d'une instruction par la commission d'enquête parlementaire. Il a été mis en cause seize fois comme président du conseil, dix fois comme ministre de la défense et une fois comme ministre de l'industrie. Toutes ces affaires se sont conclues sur un non-lieu faute de preuve et ont été classées.

Le général Raffaele Giudice (dont le nom figure sur les registres de la loge P 2), nommé commandant de la garde des finances en 1974; alors que M. Andreotti était ministre de la défense, est l'une des figures les plus importantes du « scandale des pétroles ». Selon les enquêtes menées par deux juges de Turin, sa nomination avait été organisée par un groupe de pétroliers qui entendaient l'utiliser pour mener à bien l'une des plus énormes escroqueries de ces dix dernières années.

Pour obtenir cette nomination, le groupe aurait versé en deux tranches 150 millions de lires au Parti social-démocrate et 450 millions de lires à la démocratie chrétienne et au Parti socialiste. M. Andreotti aurait, d'autre part, été contacté par le futur cardinal Poletti, qui lui recommandait par écrit le général Giudice comme une « *personne des plus dignes* ». Le général était, en outre, bien vu des deux plus importants personnages de la démocratie chrétienne sicilienne, qui se rattachent au « courant » Andreotti, M. Gioa, et surtout M. Lima, qui occupait alors les fonctions de sous-secrétaire aux finances.

La « défense », qui finit par emporter la conviction de la commission d'enquête parlementaire, fit valoir qu'il n'y avait pas de preuve du versement de l'argent à M. Andreotti, ce qui excluait l'hypothèse de corruption.

L'affaire aurait pu ne prendre que quelques minutes de la vie parlementaire, mais, dans le climat actuel, marqué depuis octobre par une offensive contre M. Andreotti, dont les communistes, après quelques atermoiements et tiraillements internes, ont pris la tête, et par la perspective d'élections administratives au printemps, l'hémicycle s'est transformé en tribunal.

M. Andreotti ne sort pas tout à fait indemne de la bataille. La démocratie chrétienne non plus. Son président, M. Piccoli, fait l'objet d'une enquête, et certains de ses représentants en Sicile sont dans le collimateur de la justice. Tout cela a pour effet de renforcer la présidence socialiste.

PHILIPPE PONS.

En URSS

M. ANATOLY CHTCHARANSKY A ÉTÉ TRANSFÉRÉ DANS UN CAMP

Anatoly Chtcharansky, le dissident juif soviétique dont la femme était sans nouvelles depuis plus d'un mois, a envoyé un télégramme à son frère Leonid, à Moscou, pour lui annoncer qu'il était arrivé au camp à régime sévère numéro 35 près de Perm, dans l'Oural. Il était auparavant incarcéré à la prison de Tchistopol près de Kazan.

Militant pour le droit des juifs soviétiques à émigrer, Anatoly Chtcharansky a été condamné à treize ans de détention pour « espionnage » en 1978. – (*AFP.*)

● *Rencontre franco-espagnole.* – Une rencontre franco-espagnole réunit, ce samedi 24 novembre à Paris, dix ministres des deux pays, notamment, du côté français, MM. Cheysson, ministre des relations extérieures, Mme Cresson (commerce extérieur), MM. Rocard (agriculture), Dumas (affaires européennes) et Langagne, secrétaire d'Etat à la mer. Cette réunion informelle, organisée à la demande de Madrid, a pour but d'examiner les problèmes de l'adhésion espagnole à la Communauté européenne et les principaux dossiers des relations bilatérales en matière économique.

● *Violents incidents aux chantiers navals de Bilbao.* – Un travailleur est mort, victime d'un infarctus, et un autre a été blessé par balle lors de violents incidents qui ont opposé, le 23 novembre, les forces de l'ordre et les ouvriers des chantiers navals Euskalduna, à Bilbao. Les ouvriers protestaient contre le plan gouvernemental de reconversion des chantiers navals. Les ouvriers ont recours à des armes variées et de plus en plus efficaces : billes d'acier, clés à molettes et cocktails Molotov. Les autorités redoutent une jonction entre le mouvement d'agitation des travailleurs d'Euskalduna et celui des sympathisants de l'ETA militaire. – (*Corresp.*)

En Sicile

DEUX MAGISTRATS DE CATANE ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

(*De notre correspondant.*)

Rome. – Deux magistrats du tribunal de Catane (Sicile) ont été arrêtés le vendredi 23 novembre pour corruption et abus de fonctions. Selon la section instruction du tribunal de Syracuse, les deux magistrats, l'un président de la seconde section de la cour d'appel, et l'autre président de la seconde section pénale du tribunal, auraient accordé, moyennant paiement, la liberté provisoire à de nombreux inculpés, et en particulier à des membres du clan de Benedetto, impliqué dans l'assassinat du général Dalla Chiesa. Plusieurs de leurs complices au palais de justice ont également fini les menottes aux mains.

L'été dernier, un juge de Trapani, également soupçonné de liens avec la Mafia, avait été arrêté. A Catane, comme à Palerme, agit une criminalité organisée, dont tout donne à penser qu'elle est liée aux milieux économiques et politiques. Aujourd'hui, il apparaît que même le palais de justice n'était pas à l'abri des ramifications de la Mafia. Cela explique notamment que l'enquête sur l'assassinat, en 1983, du journaliste Giuseppe Fava, qui dénonçait les scandales dans cette ville, n'ait fait aucun progrès.

Ph. P.

Le numéro du « Monde » daté 24 novembre 1984 a été tiré à 455 650 exemplaires

A B C D F G H